

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12998 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 12 NOVEMBRE 1986

Camille Sontag et Marcel Coudari remis, à Damas, à des émissaires du gouvernement

L'Iran laisse à la Syrie le bénéfice de la libération de deux otages français

L'ambassadeur de France à Damas, M. Alain Grenier, et trois émissaires du gouvernement venus de Paris se sont rendus ce mardi 11 novembre en fin de matinée au ministère syrien des affaires étrangères pour prendre en charge les deux otages – MM. Camille Sontag et Marcel Coudari – libérés la nuit précédente à Beyrouth.

Le ministère des affaires étrangères dans un communiqué publié ce jour « remercie les autorités syriennes pour la part qu'elles ont prise » dans cette libération. L'Iran, de son côté, fait clairement comprendre qu'il est le partenaire principal dans la libération des otages, mais laisse le bénéfice de cette opération à la Syrie.

Au compte-gouttes

Camille Sontag et Marcel Coudari, en retrouvant la liberté, rallument un peu l'espoir de voir enfin se résoudre un problème qui obère toute la politique française au Proche-Orient depuis des mois. Mais ces libérations au compte-gouttes auxquelles Paris affirmait, il y a *peu encore, s'opposer* laissent un goût d'amertume tant elles sous-entendent de marchandages futurs. Le geste que la France attendait pour signer l'accord franco-iranien pour le remboursement des 330 millions de dollars est venu. *Mais à quel* prix l'Iran négociera-t-il le sort des cinq autres Français détenus ? Brutale, la question ne peut être esquivée.

Le commentaire louangeur de la radio iranienne *rendant* hommage à la « politique intelligente » du premier ministre ne laisse pas de doute à cet égard. « La France a rempli plusieurs conditions posées par l'Iran, et des négociations continuent *entre les deux capitales* », *dit* le commentateur, laissant entendre clairement que l'Iran est bien le partenaire principal dans la libération des otages.

Cette libération tombe, en tout cas, à point pour Paris comme pour Damas. M. Chirac peut espérer voir ainsi balayés les remous suscités par ses déclarations au « Washington Times ». Radio-Téhéran a également *noté* que le premier ministre s'efforçait d'améliorer les relations avec certains Etats qui jouent un rôle politique dans la région, comme la Syrie, l'Iran se payant ainsi le luxe de donner quelques miettes à son allié syrien en *difficulté*. En laissant à Damas l'exploitation médiatique de cette affaire, la République islamique lui offre l'occasion de remercier le gouvernement français, qui, depuis la rupture entre Londres et Damas, multiplie les déclarations *et les gestes* positifs à son égard. En même temps, il faut reconnaître que le président Assad avait ces dernières semaines adressé plusieurs mises en garde à Téhéran pour obtenir ces libérations, bien *nécessaires en un moment* où il savait son pays au banc des *accusés de* l'Europe des Douze. La réunion de Londres constitue à cet égard un *demi-succès* pour Damas, les mesures *qu'elle a* adoptées n'ayant que peu de *portée pratique*.

De toute façon, le président syrien vient d'apporter la preuve qu'il reste un partenaire indispensable dans la région : *c'est ce qu'a dit ces* temps-ci avec de plus en plus de *netteté* M. Chirac. Sans vouloir minimiser le résultat obtenu, il *reste* que la France, plus que jamais, apparaît prise dans un jeu qu'elle ne contrôle que très partiellement.

Le sort des *cinq* Français qui demeurent toujours dans les geôles libanaises constituera, quoi qu'il en soit, un test de la *capacité* de Paris à poursuivre sans se renier de difficiles tractations avec des partenaires qui entendent bien se faire payer pour chaque libération d'otages.

DAMAS
de notre envoyé spécial

Alors qu'on attendait la libération des deux membres d'une équipe d'Antenne 2, MM. Jean-Louis Normandin et Aurel Cornea, les otages français relâchés lundi à Beyrouth et arrivés le mardi 11 novembre à Damas sont MM. Camille Sontag (quatre-vingt-cinq ans) et Marcel Coudari (cinquante-quatre ans). Un très vieux monsieur, cheveux tout blancs, soutenu de chaque côté, gravissant péniblement les marches du péron, et qui n'a dit mot, suivi d'un homme grisonnant le regard perdu, *qui n'a rien dit d'autre que « Je vais bien »* : tels sont apparus les deux otages que la France vient de récupérer par l'intermédiaire de la Syrie.

La restitution s'est faite au ministère des affaires étrangères où les deux ressortissants français sont arrivés à 10 h 15, au lendemain du jour où l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) avait annoncé à Beyrouth-Ouest que *« certains détenus »* français allaient être libérés dans les quarante-huit heures. Le suspense a été entretenu jusqu'à la dernière minute.

L'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Christian Graeff, avait été convoqué par les ravisseurs à l'hôtel Beaurivage dans le secteur musulman de la capitale libanaise pour venir récupérer les otages. En fait, l'ambassadeur s'est bien rendu en convoi blindé dans la partie ouest de Beyrouth mais il s'est installé dans l'annexe de l'ambassade de France et a délégué un de ses collaborateurs au Beaurivage. Tous deux attendirent en vain. A 1 heure du matin, leur convoi regagna Beyrouth-Est en trombe, et sans les otages, qui ont, apparemment, été directement transférés à Damas.

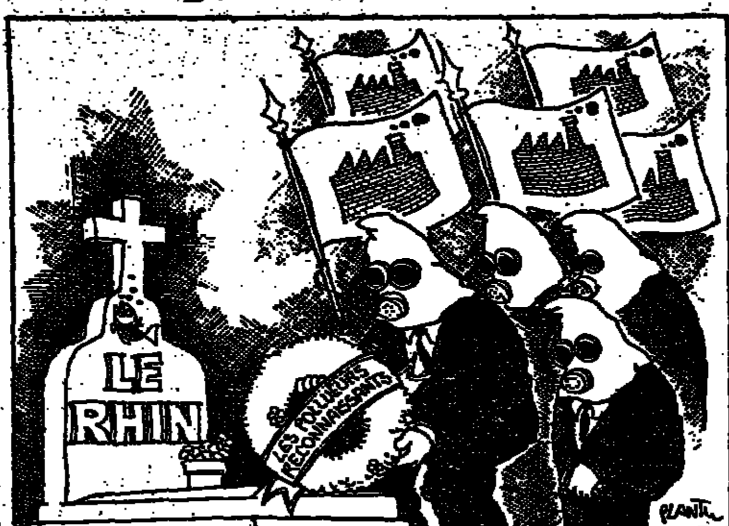
Quand ils apparurent mardi matin dans la capitale syrienne, la surprise fut grande : ce n'étaient pas les otages que l'on escomptait. Les deux journalistes d'Antenne 2 *étaient considérés* comme les « libérés probables », tout simplement parce que l'OJR est le mouvement qui avait revendiqué leur enlèvement et remis en liberté leurs deux camarades.

LUCIEN GEORGE.

(Lire nos informations page 16.)

Une catastrophe écologique

L'Europe au chevet du Rhin



Les ministres de l'environnement ouest-allemand, français, néerlandais et suisse ont décidé de se réunir, mercredi 12 novembre, à Zurich, pour discuter des conséquences de la pollution du Rhin et du stockage, jugé « illégal », de matières dangereuses dans les entrepôts incendiés de Sandoz à Bâle.

BALE
de notre envoyé spécial

Dix jours après l'incendie de la Toussaint, l'entreprise Sandoz de Schweizerhalle est encore un champ de bataille : empilement de fûts rouillés par le feu et l'eau, sacs de plastique emplis d'une pâte blanche à demi-consummée, sol rougi par les colorants, le tout prisonnier d'un enchevêtrement de poutrelles métalliques, qui ont fondu comme beurre. Perchés *sur* les pans de toitures branlantes, *des ouvriers*, munis de masques à gaz, s'emploient à démonter la couverture de fibro-ciment. D'autres, hissés dans des nacelles par d'énormes engins de levage, découpent les poutrelles au chalumeau, sous le regard attentif des pompiers, *qui se tiennent prêts à éteindre* tout nouvel incendie. Sur le chantier plane une forte odeur soufrée, qui prend à la gorge...

« Nous avons travaillé samedi et dimanche », précise un responsable du matériel, venu inspecter le chantier à vélo – c'est ainsi qu'on se déplace couramment dans les 40 hectares de l'usine Sandoz de Schweizerhalle, établissement spécialisé dans la fabrication d'insecticides, fongicides, herbicides et autres produits toxiques utilisés en agriculture (1). Le soleil brille en ce lundi 10 novembre : on ne craint donc pas de nouvelles *fuites* liquides dans le Rhin à la suite de quelques arrosages intempestifs. *« La fuite de mercure de vendredi a été provoquée par une rupture de canalisation »*, explique M. Jean-Jacques Salzmann, le chef de la sécurité et de la protection de l'environnement, revenu précipitamment des Etat-Unis après l'incendie du 1er novembre : *« Nous avions obstrué les canalisations avec un bouchon de plastique de 3 centimètres d'épaisseur, qui a sauté sous la pression de l'eau. Nous avons cette fois coulé un bouchon de 30 centimètres. »*

Il ne devrait donc plus y avoir d'écoulement dans le Rhin, à moins que la pluie ne se mette de la partie. *« Nous avons un mur de rétention autour de l'usine*, s'empresse d'ajouter M. Salzmann. *Il ne pouvait pas retenir les 25 mètres cubes d'eau à la minute déversés par les pompiers pour protéger les autres bâtiments de l'usine. Mais il est suffisant pour retenir le ruissellement normal. »*

ROGER CANS.

(Lire la suite page 7.)

(1) L'autre établissement Sandoz se trouve en pleine ville de Bâle, où l'on fabrique colorants et surtout médicaments.

La mort de Viatcheslav Molotov

Le dernier bolchevik

L'agence Tass a annoncé, lundi 10 novembre, la *mort* de Viatcheslav Molotov, décédé le 8 novembre à l'âge de quatre-vingt-seize ans des suites d'*« une longue et grave maladie »*.

par André Fontaine

Avec son lorgnon d'un autre âge, son profil concave, son air propret et revêche – *« son sourire*, a écrit Churchill, *faisait penser à l'hiver sibérien »*. – Molotov ne payait pas de mine. Lénine, qu'il ennuyait, l'avait traité de *« meilleur employé de bureau de Russie »*. Mais il fut l'incarnation même du dévouement à une cause dont il ne cessa jamais de croire, au moment des pires épreuves comme à celui des pires excès, qu'elle justifiait toutes les souffrances et, sinon tous les crimes commis en son nom, du moins le silence qui était fait sur eux.

Il fut le seul qu'on vit pleurer aux obsèques d'un despote qui ne lui avait pas épargné les humiliations. Le seul qui ait obstinément persévéré dans la ligne de méfiance absolue vis-à-vis du monde « bourgeois » que Staline avait définie. Le seul qui ait osé paraître en public, le jour de l'agression nazie, pour appeler ses compatriotes à la résistance, alors que son maître, pris au dépourvu, se terrait dans son bureau. Le seul membre du « groupe antiparti » qui, en 1957, ait osé ne pas voter la résolution qui le condamnait.

Avait-il des idées personnelles ? Les Américains, du vivant de Staline, *avaient tendance à le croire* plus dur encore que le dictateur qui avait paru, par exemple, faire bon accueil au projet de traité lancé en 1946 par le secrétaire d'Etat James Byrnes sur la démilitarisation de l'Allemagne et qui *avait esquissé quelques signes* de conciliation au cours du blocus de Berlin. Molotov n'avait montré aucun empressement à suivre son maître dans ces deux circonstances. *Mais ne s'agissait-il* pas plutôt d'une division du travail ?

S'il est vrai *en tout cas que* sa nomination, le 3 mai 1939, à la tête du commissariat aux affaires étrangères au lieu et place de Litvinov, dont le nom était synonyme d'attachement à la sécurité collective, constituait de la part de Staline un appel du pied à Hitler, dont celui-ci ne perdit pas de temps à saisir la portée ; s'il est vrai que c'est Molotov qui fut choisi pour dénoncer dans la Pologne, après son dépècement, un *« monstrueux rejeton »* du traité de Versailles ; s'il est vrai encore que c'est lui qui a signé le pacte germano-soviétique d'août 1939 et l'a présenté comme un retour à la politique traditionnelle de l'URSS, *il est non moins vrai que* c'est le même Molotov qui, en décembre 1933, président du conseil des commissaires du peuple, poste qu'il conserva jusqu'à la veille de l'agression nazie, dénonça le premier les dangereuses tendances des partisans d'un *« nationalisme guerrier »*, et qui, sept ans plus tard, en visite à Berlin en guerre, tint tête au Führer comme personne, jusqu'alors, *n'avait osé le faire*.

Il s'était écoulé du temps depuis cette révolution d'Octobre qu'il avait vécue comme rédacteur en chef de la *Pravda lorsqu'il devint commissaire aux affaires étrangères*. Trotski, premier titulaire du poste, s'était écrié en s'installant dans les célèbres bureaux du pont aux Chantres de Petrograd : *« Je lancerai quelques proclamations révolutionnaires et je fermerai boutique... »* La diplomatie secrète avait été officiellement répudiée, la politique d'annexion et de réparations abondamment dénoncée, le droit de tous les peuples, y compris de ceux de l'empire russe, à disposer d'eux-mêmes proclamé sur tous les toits. Mais l'incendie révolutionnaire ne s'était pas propagé, et l'URSS, après avoir réuni *manu militari* l'Ukraine, la Géorgie et les terres d'Asie centrale à l'ancienne mère-patrie, avait dû traiter sur tout son pourtour avec une série d'Etats qui avaient trop conscience de lui contester ses frontières naturelles pour ne pas faire de l'hostilité à son égard, en dépit de *tous les traités de non-agression*, le *B A-ba* de leur politique. Et puis, un monstre avait grandi en Allemagne qui ne se cachait pas de vouloir trouver sur le territoire russe les colonies d'exploitation et de peuplement que le partage déjà réalisé de l'Afrique et de l'Asie lui interdisait de rechercher *outre-mer*.

Pour se prémunir contre ce danger, Staline avait d'abord essayé l'entente avec Paris et Londres, allant jusqu'à accepter de participer à la garantie de ce système de Versailles dont son pays, pourtant, pâtissait autant que le Reich.

(Lire la suite page 5.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

NATIONALITÉ, VISA...

Le projet retouché du code de la nationalité sera soumis mercredi 12 novembre au conseil des ministres. Nacer Kettane estime que ce texte risque de conduire à une France anonyme, sans mémoire et sans âme. Tahar Ben Jelloun s'en prend, lui, au visa imposé aux Maghrébins, qui va renforcer l'image défigurée que certains gouvernements donnent du monde arabe.

Suspects !

On essaie de régler la question de l'immigration dans la foulée de la lutte antiterroriste.

par TAHAR BEN JELLOUN (*)

OU qu'il se présente aujourd'hui, l'Arabe est suspect. Il porte sur le visage et dans le nom assez d'indices pour être interrogé, fouillé, vérifié. La consigne semble générale : se méfier de l'Arabe, qu'il soit travailleur ou étudiant, touriste ou intellectuel. A la limite, cette situation n'est pas tout à fait nouvelle pour lui. Il connaît bien le régime de la suspicion, de l'interrogatoire et de la fouille. Cela, il l'a souvent appris dans son propre pays ou dans l'un de ces pays dits « frères » où, même muni d'un visa, il n'est pas toujours bien accueilli. Mais cela est une question de famille et de linge mal lavé. L'humiliation est le seul état auquel l'homme ne peut s'habituer quels que soient les prétextes de sa banalisation.

Vous êtes un voyageur ; vous débarquez dans un aéroport international ; vous êtes en règle, muni de votre passeport ; vous faites la queue devant la police des frontières. Vous remarquez que l'agent vise à peine les passeports européens, américains ou japonais. La file n'avance plus. Vous observez de loin. La police a-t-elle attrapé un Allemand, un membre de la Fraction armée rouge, ou un Italien, membre des Brigades rouges, un Français, militant d'Action directe ? Non. L'homme sur lequel les soupçons se posent d'emblée est un Arabe.

Il a le tort de venir d'un monde qui vit depuis des décennies dans des tempêtes. Il vient d'un monde où la plupart des régimes politiques sont issus de la violence des coups d'Etat. En quoi cet homme est-il responsable de l'image défigurée que certains gouvernants donnent du monde arabe ?

On apprendra peut-être un jour la vérité sur l'identité et les motivations des poseurs de bombes en France, les semeurs de terreur, les assassins d'innocents, qui se moquent par ailleurs de défigurer l'image de l'Arabe et du musulman. On sait déjà que ce ne sont ni des amateurs ni des groupuscules désespérés, mais que derrière tout ce sang versé il y a une stratégie, une infrastructure et une politique.

L'enjeu d'une telle stratégie ne se limite pas à obtenir la libération de deux ou trois terroristes. L'enjeu est plus important, plus grave. Pourquoi ne pas nommer les choses et dire sans détours la vérité aux Français, dire par exemple que derrière ces chantages agissent des Etats qui ont plus que des divergences politiques avec la France, mais de sérieux contentieux. Dire aussi ce que coûtera à ce pays en sacrifices humains et financiers le fait de renoncer à être un grand marchand d'armes : fermeture de certaines usines et mise au chômage de milliers de travailleurs. La France perdra en profits et gagnera en moralité.

On consolide l'amalgame dans les faits

Au lieu d'expliquer les desseins de sa politique, le gouvernement laisse se développer dans les mentalités la méfiance à l'égard des Arabes. Tout en déclarant refuser de *« tomber dans le piège de l'amalgame entre le monde arabe et le terrorisme »* (M. Chirac), il installe et consolide dans les faits cet amalgame. En instaurant des visas d'entrée et de sortie pour les Maghrébins, il généralise la suspicion et entretient la confusion entre des problèmes différents. Ainsi on essaie de régler la question de l'immigration (problème intérieur) dans la foulée de la lutte antiterrorisme. Ce n'est pas très flatteur pour les centaines de milliers de Maghrébins en France ni très rassurant (1).

Lors de la dernière session du Haut Conseil de la francophonie en mai 1986, l'attention du président Mitterrand a été sollicitée sur le fait que si le gouvernement français établit des visas pour la circulation des hommes entre le Maghreb et la France, à long terme ce sera un handicap pour l'échange et le dialogue des cultures. Au moment où le Maghreb se retourne vers le bilinguisme, cette fermeture enrobée de méfiance est un coup porté à la culture aussi bien arabe que française.

(*) Ecrivain.

(1) L'Association arabe des droits de l'homme en France (B.P. 192, 75926 Paris Cedex 19) a reçu ces derniers temps des plaintes de citoyens arabes qui ont été sujets à des réactions de « racisme ordinaire ».

La logique des ghettos

La nouvelle croisade de la Bible contre le Coran.

par NACER KETTANE (*)

JUS SANGUINIS veut bien dire lien du sang. Mais alors, de quelle couleur était celui des morts musulmans de 14-18 et de 39-45 ? De quelle odeur était l'argent accumulé par les « trente glorieuses » quand les immigrés suaient et mouraient sur l'autel de la rentabilité ? Le grand boom économique a accouché d'un « boum badaboum » où valsent les hésitations et les reniements.

Adjani, Montand, Marie-José Nat et autres Mouloudji, déchirez votre carte jaune ! Picasso, Chagall, allez vous faire enterrer ailleurs !

Montrez qu'on ne peut cracher impunément sur l'histoire. Au nom de la liberté, on fait tout et son contraire. Au nom du « pragmatisme libéral », on caresse l'opinion qui, tout le monde le sait, n'a pas d'opinion.

Ils disent vouloir « ne pas faire de Français malgré eux ». Mais savent-ils seulement que le fait d'accepter automatiquement la nationalité française est un acte indirectement volontaire, puisque l'individu ne fait pas de rupture d'allégeance ?

Le *jus soli* ou droit au sol, qui fut institutionnalisé par la loi du 10 août 1927 et l'ordonnance du 19 octobre 1945, trouvait sa justification dans la dénatalité provoquée par les deux dernières guerres mondiales. Aujourd'hui, chacun le reconnaît, la France vieillit, la natalité chute, et paradoxalement le *jus soli* est menacé.

La peur de l'autre c'est la peur de soi-même

Avec cet arrière-plan, la volonté de réformer le code de la nationalité s'apparente à un enterrement, avant l'heure, de ce pays. C'est bien d'une nouvelle croisade qu'il s'agit : celle de la Bible contre le Coran.

Par ailleurs, comment expliquer cet acharnement à vouloir réformer le code, si ce n'est pour céder aux pressions de l'extrême droite. Car cette démarche s'inscrit dans une logique très claire : celle de renforcer les ghettos, de provoquer des affrontements et par là même de menacer cette citoyenneté que tant de pays envient à la France. Des centaines de milliers de jeunes que la langue, la religion, l'histoire collective (guerre d'Algérie entre autres) souvent seront dans une impasse et piégés par le non-choix.

Dans la liste des mesures qui augurent l'escalade d'une société apeurée (contrôles incessants, bavures policières, crimes racistes ou « sécuritaires », procédures administratives d'expulsion, informatisation de l'identité, cloisonnement des frontières...), la réforme du code de la nationalité s'inscrit dans un non-projet de société et dans une aventure qui risque de déboucher sur une France anonyme, sans mémoire et sans âme.

La France d'aujourd'hui, quoi qu'en disent les professionnels de l'assimilation forcenée, est pluriethnique, et les ancêtres gaulois des Antillais ainsi que la *Marseillaise* en arabe n'y changeront rien.

La diversité ethnique doit pouvoir s'épanouir dans une citoyenneté réellement reconnue. Entre une Turquie membre de l'OTAN et une candidature du Maroc à la CEE, comment ne pas voir l'avenir qui se dessine ?

La peur de l'autre, c'est la peur de soi-même, et lorsque l'on est effrayé par sa propre condition, on s'engage sur des terrains marécageux où l'irrationnel prime sur la réalité des hommes.

Le projet de réforme du code de la nationalité, émanant d'un doute collectif de certains Français sur leur identité, est une atteinte grave à la tradition républicaine, qui est l'un des piliers de la démocratie moderne. Cette volonté de rupture institutionnelle remet indirectement en cause la Constitution, donc la cohabitation.

En politique, comme dans la vie, il est permis de se tromper. Ce serait tout à l'honneur des auteurs de ce projet que de reconnaître l'irrationnalité et le danger d'une surenchère préélectorale.

Car modifier le code de la nationalité française, c'est rappeler à un Français sur trois qu'il n'est plus tout à fait chez lui dans l'Hexagone, et c'est réveiller de vieux démons qui, de l'affaire Dreyfus au gouvernement de Vichy, en passant par les exactions de l'« Empire », ont jalonné l'histoire de France.

(*) Auteur de *Droit de réponse à la démocratie française* (éd. La Découverte).

« MON FRÈRE, L'ENNEMI », d'Uri Avnery.

Le dialogue israélo-palestinien

URI AVNERY accepte toutes les critiques, sauf une : qu'on ne vienne pas lui dire qu'il est *« un penseur utopique, irréaliste, un pacifiste né, de ceux que les Américains qualifient de cœur sensible »*. Il veut bien reconnaître que lui-même et son mouvement sont aujourd'hui plus que minoritaires en Israël — voix marginales et discordantes dans le concert de la Realpolitik, — mais il refuse que l'on qualifie d'angélique le combat qu'il a mené ces dernières années pour un dialogue direct entre Israéliens et l'OLP de Yasser Arafat. Car à soixante-deux ans, cet Israélien — journaliste, député par intermittence — reste convaincu qu'il n'y aura de paix qu'avec l'évacuation des territoires occupés et la reconnaissance réciproque de deux peuples qui devront bien un jour coexister pacifiquement, chacun dans son Etat.

Avec d'autres, il a créé le Conseil pour une paix israélo-palestinienne, chargé d'organiser des contacts avec des dirigeants de l'OLP. Il en retrace l'histoire dans un livre — *Mon frère, l'ennemi* — qui n'occulte aucune des difficultés ni, parfois, des ambiguïtés de la démarche. Il s'est longuement entretenu avec Yasser Arafat et a tissé des liens, parfois étroits avec d'autres dirigeants de l'OLP, dont certains — Ezzedine Kalak, Saïd Hammani, Naïm Khader, Issam Sartaoui — payèrent de leur vie le seul fait d'avoir ainsi voulu remettre en cause la logique de l'affrontement.

« Ce que j'ai tenté de faire comprendre à mes interlocuteurs, explique Avnery, *c'est qu'il était possible de modifier l'opinion publique israélienne, mais que pour nous il était indispensable que la plus haute autorité palestienne déclare nettement et sans équivoque que la partition de la région suivant les frontières d'avant 1967 signifierait la paix absolue et définitive. »*

Cette garantie, l'OLP a toujours hésité à la donner franchement, par souci de l'unité de ses rangs. Erreur stratégique ? Uri Avnery cite, à ce propos, Pierre Mendès France, qui parraina souvent les rencontres du Conseil pour la paix et critiqua en ces termes Yasser Arafat : *« Un véritable chef doit prendre des décisions et non attendre un consensus ; l'unité est importante, mais si elle signifie qu'on ne peut rien faire alors il faut la sacrifier. »*

Il y a quelques mois, le Parlement israélien a voté une loi prohibant tout contact entre ressortissants de l'Etat hébreu et membres de l'OLP. D'une certaine manière, c'est un hommage rendu aux initiatives d'Uri Avnery et de ses amis ; car, après tout, si leur démarche était si utopique qu'on veut bien le dire, çà et là, était-il besoin de l'interdire ?

ALAIN FRACHON.

★ Uri Avnery, *Mon frère, l'ennemi — Un Israélien dialogue avec des Palestiniens.* Editions Scribe/Liana Levi, 280 p., 95 F.

COURRIER DES LECTEURS

Basse besogne

Pour avoir bavardé longuement avec quelques expulsé(es) malien(ne)s je suis écœurée par les méthodes utilisées qui rappelleraient trop bien hélas ! celles de notre histoire contemporaine. Le ministère de l'intérieur a prétexté de quelques marginaux pour procéder à cette basse besogne, et comme par hasard il n'y aurait que des Maliens ? A qui fera-t-on croire raisonnablement que l'expulsion d'une centaine de malheureux désespérés abaissera le taux de chômage en France. Nos gouvernants seraient-ils vraiment à court d'idées à ce point ?

C'est tristement pitoyable d'agir de la sorte, et en cette circonstance j'ai honte pour la France.

Bah, on pourra toujours organiser un concert à Bercy, présidé par notre premier ministre actuel, pour les déshérités du tiers-monde ou créer un second Paris-Dakar avec distribution de quelques pompes à eau...

YOLANDE DUCARRE,
Bamako (Mali).

Galimatias

J'ai le plus grand respect pour la personnalité d'Elie Wiesel et j'admire le combat qu'il mène pour qu'on n'oublie pas l'holocauste du peuple juif. Mon admiration cesse quand il se met à philosopher.

Dans l'entretien avec P.-M. de Saint-Chéron publié dans *le Monde* du 31 octobre, il énonce une de ces phrases qui mériteraient d'être gravées au fronton du temple du galimatias. On lui demande si, étant donné l'holocauste, il croit encore à la Providence. Il a répondu ce qui suit et qui paraît être une caricature d'un texte de Pierre Dac : «... *J'accepte votre question, mais il n'y a pas de réponse. Vous savez bien qu'il n'y a pas de réponse. Il faut vivre avec la réponse, parfois contre la réponse ou avec la question parfois contre la question. Mais dire la réponse, et la réponse seule sans la question, je ne peux pas le faire.* »

Quel beau sujet pour le baccalauréat !

FERNAND GILBERT
(Bruxelles).

« Ce jeune homme serait mort si... »

Vous tous qui, ce dernier mercredi d'octobre 1986, êtes descendus, entre 19 h 20 et 20 h 15, sur le quai du métro Chambre-des-Députés et avez vu tomber ou êtes passés à côté de ce jeune homme étendu sans connaissance et qui vous êtes engouffrés dans la rame, pourquoi n'avez-vous rien fait pour lui porter secours ?

Pourquoi ne vous êtes vous-mêmes pas assurés que le nécessaire était fait ? Peut-être avez-vous essayé de vous arranger avec votre conscience en vous disant, comme ceux que j'ai entendus, qu'il s'agissait sans doute d'un clochard ou d'un drogué (il faut bien que les victimes soient un peu coupables !)

N'avez-vous pas pensé qu'une mère, comme vous madame, pourrait détourner son regard de votre fils mourant, qu'un homme, comme vous monsieur, laisserait mourir votre frère sur le quai du métro. Car il faut que vous le sachiez, s'il ne s'était trouvé deux personnes presque comme vous, ce jeune homme serait mort. (...)

Je ne voudrais garder dans ma mémoire que l'image de ce jeune pompier qui, tout en prodiguant ses soins, essuyait les larmes du jeune homme revenant à la vie.

MICHELLE THERY
(Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde.
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

L'accord de onze pays de la CEE pour des sanctions limitées contre la Syrie

Comme on pouvait le prévoir, Israël a accueilli avec satisfaction les sanctions antisyriennes décidées, lundi 10 novembre, à Londres, par les ministres des affaires étrangères de la Communauté (à l'exception du représentant de la Grèce). Pour le premier ministre, M. Itzhak Shamir, les mesures prises à l'encontre de Damas représentent *« un pas dans la bonne direction dans la lutte contre le terrorisme international et les Etats qui le soutiennent »*. M. Shamir a émis l'espoir que *« des sanctions supplémentaires s'ensuivraient »*.

Plus inattendue, en revanche, nous signale notre correspondant à Jérusalem, est la réaction – ou plutôt l'absence de réaction – de Jérusalem aux propos prêtés à M. Chirac par le *Washington Times*. Loin d'entretenir la polémique, le gouvernement Shamir maintient dans cette affaire un profil très bas. Aucun responsable israélien n'a souhaité commenter publiquement ces propos. On rappelle, à Jérusalem, son démenti formel d'une implication du Mossad dans la tentative d'attentat contre El Al, et les apaisements allant dans le même sens et prodigués par M. Chirac à l'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Avadia Safer.

● RADIO-DAMAS, en revanche, a passé sous silence les mesures adoptées contre la Syrie par onze pays de la Communauté économique européenne. Ni les autorités ni l'agence officielle SANA ni la radio n'ont réagi à la décision prise à Londres par les ministres des affaires étrangères, à l'exception du ministre grec.

Dans son dernier bulletin avant la décision des « Onze », Radio-Damas répétait les menaces de la Syrie contre ceux qui prendraient des sanctions. *« Celui qui osera prendre des sanctions contre la Syrie se trouvera en fin de compte sanctionné, et celui qui tentera de l'isoler s'isolera »*, affirmait le commentateur politique de la radio.

● A WASHINGTON, le gouvernement américain s'est félicité de la décision de la CEE, en exprimant l'espoir qu'elle *« persuaderait le président syrien Hafez El Assad de changer sa politique »* de soutien au terrorisme.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a ajouté que les autorités américaines annonceraient *« dans un proche avenir »* les mesures qu'elles comptent prendre à l'encontre de Damas, après le retrait, il y a deux semaines, de leur ambassadeur dans la capitale syrienne. *« Nous pensons que les mesures prises par les membres de la CEE, collectivement ou individuellement, sont importantes pour montrer que le soutien syrien au terrorisme international est inacceptable »*, a poursuivi M. Redman, qui s'est à nouveau refusé à tout commentaire sur les apparentes tractations en cours entre les Etats-Unis et l'Iran. A ce propos, M. Redman a déclaré que M. Shultz *« n'avait aucun projet de démissionner »*. Il a qualifié de pures spéculations les informations selon lesquelles le secrétaire d'Etat – furieux des négociations apparemment en cours avec l'Iran pour essayer d'obtenir la libération des otages américains – envisageait de quitter son poste de chef de la diplomatie américaine qu'il détient depuis plus de quatre ans.

● A BONN, les autorités ont une nouvelle fois démenti, lundi, posséder des informations établissant une responsabilité israélienne dans l'affaire Hindawi.

Le porte-parole du gouvernement ouest-allemand, M. Friedhelm Ost, reprenant les termes de son démenti de vendredi dernier, a dit : *« Nous ne disposons pas d'informations sur un complot du Mossad* (services secrets israéliens) *et de dissidents syriens, et donc nous n'avons pas pu les communiquer. »*

M. Ost a, par ailleurs, souligné, se livrant à une brève exégèse des déclarations de M. Chirac, que le chef du gouvernement français *« n'avait pas fait explicitement référence »* au chancelier Helmut Kohl et à son ministre des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, lorsqu'il a mis en cause le Mossad.

Le gouvernement ouest-allemand paraît déterminé à ne pas faire une affaire des déclarations du premier ministre français. Les médias ouest-allemands eux-mêmes ne donnent que très peu de place à la polémique qu'a provoquée l'interview de M. Chirac.

● A MOSCOU, l'agence TASS a estimé que c'est sous *« la pression exercée par la Grande-Bretagne »* que les pays membres de la CEE, à l'exception de la Grèce, ont adopté lundi un programme de mesures à l'égard de la Syrie. L'agence TASS affirme cependant que *« la Grande-Bretagne, qui accuse verbalement la Syrie de « participation au terrorisme », n'a pas réussi à obtenir de ses partenaires un soutien total et inconditionnel à ses mesures discriminatoires contre la Syrie ». « La Grèce, en effet, a refusé de se joindre aux sanctions, et aucun autre membre de la CEE n'a rompu ses relations diplomatiques avec la Syrie. »*

Arrivé lundi à Damas à la tête d'une délégation militaire, le général Ivanovsky, vice-ministre soviétique de la défense, a affirmé que l'URSS fournirait *« en permanence son soutien et son aide à la Syrie »*.

Le texte du communiqué

Londres (AFP). – Voici le *texte intégral de la déclaration* faite, lundi 10 novembre, à Londres, par Sir Geoffrey Howe, au nom de la présidence de la CEE :

A la suite de nos discussions du 27 octobre à propos de l'implication syrienne dans l'affaire Hindawi, nous sommes tous tombés d'accord pour estimer que des actions conjointes supplémentaires étaient essentielles pour protéger nos ressortissants d'une possible répétition de tels actes terroristes.

Personne ne devrait avoir le moindre doute sur le fait que nous condamnons unanimement le terrorisme international et que nous sommes décidés à combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous voulons adresser à la Syrie le message le plus clair possible pour indiquer que ce qui est arrivé est absolument inacceptable. Nous nous en tenons fermement aux engagements contenus dans de précédentes déclarations et avons en conséquence décidé que les actions suivantes étaient nécessaires.

Dans les circonstances présentes :

– Nous n'autoriserons pas de nouvelles ventes d'armes à la Syrie ;

– Nous suspendrons les visites de haut niveau en Syrie et de la Syrie ;

– Chacun d'entre nous passera en revue les activités des missions diplomatiques et consulaires syriennes accréditées dans nos pays respectifs et prendront toutes mesures appropriées ;

– Chacun d'entre nous réexaminera et renforcera les précautions en matière de sécurité autour des lignes aériennes syriennes.

Nos ambassades à Damas ont reçu pour instruction d'entrer en contact avec les autorités syriennes. Le gouvernement syrien a donné sa réponse. En ce qui concerne les faits, elle n'apporte aucun élément nouveau à ceux pris en compte par le tribunal qui a jugé Hindawi coupable, et à ce que les ambassades ont soumis aux autorités syriennes.

Nous continuerons à employer tous les moyens disponibles afin de persuader les autorités syriennes de concrétiser leurs déclarations condamnant le terrorisme international. En particulier, nous les appelons à mettre un terme à toute forme de soutien aux groupes ayant été clairement impliqués dans les actes terroristes et de leur supprimer toute aide.

Nos décisions répondent à un but spécifique : nous attendons des autorités syriennes une réponse constructive. Nous avons des contacts étroits et importants avec tous les pays du Moyen-Orient et nous sommes décidés à les développer et à les renforcer. A cet égard, nous rappelons les propositions que les Douze ont faites pour donner un nouvel élan au dialogue euro-arabe et l'importance qu'y attache la récente communication, en date du 6 novembre, du secrétaire général de la Ligue arabe. Nous réaffirmons fermement notre engagement à contribuer dans toute la mesure de nos moyens à la recherche de solutions justes et durables aux problèmes de la région.

Nous suivrons de près les développements et resterons en contact régulier à propos de toutes ces questions, dans le cadre de la coopération politique européenne.

La conférence de Londres a traduit un malaise général...

LONDRES
de notre correspondant

Malgré des divergences persistantes, onze des douze gouvernements de la Communauté européenne sont finalement parvenus à s'entendre pour prendre des sanctions limitées contre la Syrie. Mais la réunion à Londres des ministres des affaires étrangères n'en a pas moins traduit un malaise général.

Pour diverses raisons la plupart des délégations ont été soumises, lundi 10 novembre, à d'incessantes demandes d'explications qui ne pouvaient manquer d'être embarrassantes, même si elles ne devaient pas être satisfaites, ou peu. Dès le matin, le *Washington Times* avait procédé, à l'intérieur du centre de conférence, à une distribution massive de son édition du jour reproduisant les propos de M. Chirac. Et, en fin de journée, à l'heure des conférences de presse, les Français ont dû faire face à de multiples questions sur ces déclarations du premier ministre, affaire qui, à l'évidence, a aussi indisposé les Allemands et les Britanniques, bien qu'ils s'en soient défendus.

Président en exercice, Sir Geoffrey Howe était à la peine pour présenter comme un succès l'accord intervenu, alors que manifestement celui-ci est loin de répondre à l'attente initiale du gouvernement de Mme Thatcher. D'autre part, les informations en provenance de Washington selon lesquelles l'administration américaine se serait engagée dans des tractations *« discutables »* avec l'Iran ont mis le secrétaire au Foreign Office dans une position délicate, car ces négociations tendraient à prouver que, tant en Europe que vis-à-vis des Etats-Unis, la Grande-Bretagne se trouve assez isolée dans son attitude de fermeté à l'égard des pays soupçonnés de soutenir le terrorisme. Enfin, le représentant de la Grèce avait la tâche également délicate de faire comprendre pourquoi son gouvernement refusait d'approuver la résolution des Onze sans pour autant se dissocier *« pratiquement »* de la démarche de ceux-ci. Le vice-ministre grec des affaires étrangères, M. Theodor Pangalos, a, selon ses partenaires, a donné des assurances correspondant aux mesures décidées par les Onze.

> *Bon gré mal gré, Londres a fini par admettre les objections de Paris et de Bonn, qui pensent qu'il faut, quels que soient ses torts, ménager la Syrie...*

« Nous voulons signifier à la Syrie, par le message le plus clair possible, que ce qui s'est produit est absolument inacceptable. » Le communiqué introduit ainsi l'annonce des quatre mesures convenues :

Un souci d'« équilibre »

Arrêt des ventes d'armes ; « suspension » des visites *officielles « de haut niveau » ; renforcement de la surveillance des opérations de la compagnie aérienne syrienne en Europe ; « examen » des activités des missions diplomatiques et consulaires syriennes en vue de dispositions « appropriées »*.

La définition de ce dernier point est plutôt vague et paraît refléter les hésitations des Onze, contraints de se contenter d'appliquer la règle du plus petit dénominateur commun. Pas de rappel des ambassadeurs, pas de sanctions économiques, pas d'interruption des relations aériennes. Bref, comme le note la presse britannique, aucune des décisions souhaitées – sinon réclamées – par le gouvernement Thatcher lors de la précédente réunion à Luxembourg. Seule la clause concernant la fourniture de matériel militaire semble avoir une réelle importance, relative toutefois puisqu'elle n'intéresse guère que la France et l'Allemagne fédérale pour une faible part de l'approvisionnement syrien, essentiellement pourvu par l'URSS.

Par ailleurs, le texte adopté par les Onze montre, dans une deuxième partie, un souci d'« équilibre », selon le mot choisi par Sir Geoffrey Howe, pour tenter d'atténuer la déception exprimée, mardi 11 novembre, dans plusieurs éditoriaux des journaux londoniens. C'est-à-dire que les Britanniques ont fait à leur tour une concession à leurs partenaires, notamment à la France et à l'Allemagne fédérale. Le gouvernement syrien demeure un interlocuteur valable, car on s'adresse à lui et on compte sur lui pour restreindre le terrorisme. De surcroît, les Onze soulignent qu'ils ont avec *« tous »* les pays du Proche-Orient *« des liens importants et étroits »*, qu'ils *« demeurent résolus à développer et à consolider »*. A ce sujet la Communauté rappelle avoir proposé de *« donner un nouvel élan »* au dialogue euro-arabe.

Les précisions de M. Raimond

En cela, Londres paraît avoir, bon gré mal gré, admis les objections des gouvernements de Paris et de Bonn, qui estiment que la Syrie, quels que soient ses torts, dans les circonstances actuelles, doit être ménagée parce qu'elle joue un rôle-clé dans le conflit du Proche-Orient. Bien que l'on se soit évertué, lundi, à les gommer, les différences de points de vue de part et d'autre de la Manche se sont néanmoins révélées lorsqu'à l'issue de la réunion les journalistes ont demandé au ministre français des affaires étrangères si à son avis les Onze mettaient en cause le gouvernement syrien. M. Jean-Bernard Raimond a répliqué à deux reprises d'une façon catégorique : *« Ce texte n'implique aucune responsabilité du gouvernement syrien. Il prend acte du fait que des Syriens ont été impliqués dans des tentatives d'attentats. »*

Au regard de M. Raimond c'est la raison pour laquelle il convenait d'envoyer un *« message »* à ce gouvernement afin qu'il apporte une *« réponse positive »* à la requête européenne. Cette distinction a bien sûr été rapportée ensuite à Sir Geoffrey Howe, car, en rompant ses relations diplomatiques avec Damas aussitôt après le procès d'Hindawi, la *Grand-Bretagne* s'était montrée moins soucieuse d'établir une pareille nuance. Le secrétaire au Foreign Office n'a pu dissimuler sa gêne, ne voulant pas donner *l'impression de contredire* M. Raimond. *« La déclaration est tout à fait claire*, a-t-il affirmé, *au sujet de l'implication de...* (là un silence, une hésitation, puis il s'est repris) *...l'implication de la Syrie et des autorités syriennes* (of syrian authorities). » On pouvait alors penser qu'il ne visait pas directement le gouvernement du président Assad, mais des services syriens. Toutefois, quelques instants plus tard, oubliant sa prudence, il devait parler de la mise en cause « des » autorités syriennes *« of the syrian authorities »*, terme qui paraît désigner le gouvernement.

Interrogé sur la valeur accordée par le gouvernement français aux *« preuves »* fournies par les Britanniques, M. Raimond, pesant toujours ses mots, a éludé une éventuelle discussion en déclarant : *« Les indications données par les Britanniques sont suffisantes pour que l'on prenne un certain nombre de mesures à l'égard de la Syrie et pour que l'on adresse ce message au gouvernement syrien. Sans plus. »*

Selon M. Raimond, les grandes lignes de l'accord conclu à Londres, y compris les sanctions, avaient déjà été adoptées en principe voici près de deux semaines à Luxembourg. *« J'étais alors sûr que l'adoption se ferait cette fois sans difficultés »*, a-t-il ajouté. M. Raimond a pris soin de rappeler que la France avait annoncé *« il y a presque quinze jours »* sa décision de *« bloquer »* ses ventes d'armes à la Syrie. Le ministre français a aussi déclaré que le sujet des révélations du *Washington Times « n'a jamais été abordé »* au cours de la réunion de lundi. Il n'a voulu faire aucun commentaire sur ce point. Même attitude à propos des rumeurs portant sur des négociations entre Washington et Téhéran.

Sir Geoffrey Howe a été nettement moins réservé sur cette question en annonçant un éventuel désaccord entre Londres et Washington. *« Le gouvernement britannique n'est pas en faveur de transactions comprenant l'octroi de certains avantages pour la libération d'otages »*, a-t-il déclaré. Le cabinet de Mme Thatcher manifeste ainsi ses appréhensions et son amertume. La confirmation des démarches supposées de l'administration Reagan auprès du régime iranien serait un coup sévère pour la « dame de fer », qui, jusqu'à présent, s'est toujours félicitée de la *« totale »* convergence de vues entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour une attitude de fermeté et d'intransigeance dans la lutte contre le terrorisme international. Mme Thatcher, en soutenant résolument et concrètement le président américain lors des représailles contre la Libye en avril, avait pris le risque d'être critiquée en Grande-Bretagne comme en Europe. Les observateurs britanniques pensent que, même si elle ne devait pas l'avouer, Mme Thatcher aurait des motifs de s'estimer « lâchée » par son principal allié.

FRANCIS CORNU.

Selon la revue « Pétrostratégies »

Les Etats-Unis auraient promis à l'Iran de ne plus fournir à l'Irak l'appui de leurs AWACS

Les Etats-Unis auraient promis à l'Iran de ne plus fournir à l'aviation irakienne l'appui de leurs avions-radars AWACS, basés en Arabie saoudite, en échange notamment de la libération des otages américains détenus au Liban, selon la revue pétrolière spécialisée *Pétrostratégies*, qui affirme tenir cette information *« de source très proche de la famille royale saoudienne »*.

Sans l'appui des AWACS, écrit *Pétrostratégies*, *« il est impossible à l'Irak d'assurer le ravitaillement en vol de ses avions lorsque ceux-ci dépassent leur rayon d'action ordinaire pour mener des raids contre des objectifs éloignés, comme le terminal pétrolier de Sirri* (au sud du Golfe) *ou d'autres installations off-shore de l'Iran »*.

Le principal terminal pétrolier iranien, celui de Kharg, dans le nord-est du Golfe, *« reste exposé, mais si Sirri devient hors d'atteinte, l'Iran peut considérablement augmenter sa capacité d'exportation de pétrole brut, qui était tombée à un niveau très bas après le raid irakien réussi contre le terminal de Sirri le 12 août dernier »*, poursuit *Pétrostratégies*, qui ajoute : *« La rotation des navires iraniens opérant dans le cadre de la navette Kharg-Sirri est beaucoup plus rapide que celle des navires faisant la navette entre Kharg et Larak, situé plus au sud. »* En outre, souligne *Pétrostratégies*, le terminal de Larak, proche du détroit d'Ormuz, *« est beaucoup plus exposé aux intempéries, ce qui réduit considérablement sa capacité opérationnelle »*.

Au lieu de *« se contenter de livraisons d'armes »*, Téhéran préfère obtenir de Washington, selon *Pétrostatégies*, *« le retrait de l'appui des AWACS accordé à Bagdad »*. *« L'étau du blocus pétrolier que l'Irak tente d'imposer à l'Iran pourrait ainsi se desserrer considérablement »*, estime *Pétrostratégies*, qui évalue le coût de ce blocus 1,53 à 1,84 milliard de dollars par an, dont un manque à gagner de 1,37 à 1,5 milliard et des pertes directes de 160 à 337 millions de dollars par an.

Rencontre Khomeiny-Montazeri

L'imam Khomeiny s'est entretenu, lundi 10 novembre, avec l'ayatollah Montazeri, son successeur désigné. Selon la radio de Téhéran, *« les problèmes politiques majeurs du pays »* ont été évoqués lors des entretiens.

M. Montazeri s'était déjà rendu auprès de l'imam le 18 octobre dernier pour intercéder en faveur de ses proches collaborateurs – notamment de M. Medhi Hachemi, ancien responsable du Bureau d'aide aux mouvements de libération islamiques – arrêtés avec l'approbation de l'imam Khomeiny. A cette occasion, l'ayatollah Montazeri avait même présenté sa démission à l'imam, qui l'avait rejetée en indiquant qu'il incombait à l'Assemblée des experts d'accepter ou de refuser la démission du dauphin. – *(AFP.)*

La radio de Téhéran : « M. Chirac tente de préserver les intérêts à long terme de la France »

La radio officielle iranienne, dans un commentaire diffusé avant l'annonce par la CEE d'un programme d'action contre la Syrie, a loué, lundi 10 novembre, *« la politique intelligente »* menée au Proche-Orient par le premier ministre, M. Jacques Chirac, qui a *« amélioré ses relations avec Téhéran et Damas »*.

« La France a rempli plusieurs des conditions posées par l'Iran pour une normalisation des relations entre les deux pays », et *« des négociations se poursuivent entre Paris et Téhéran »*, affirme la radio. Elle estime, cependant, que la normalisation ne pourra se réaliser tant que *« la France poursuivra son soutien à l'Irak »* en guerre contre l'Iran.

« M. Chirac, poursuit la radio, *a également essayé d'améliorer ses relations avec certains Etats qui jouent un rôle politique dans la région, comme la Syrie. »*

Mais, selon le commentaire de la radio, M. Chirac rencontre deux difficultés dans cette voie : *« L'attitude des socialistes français et du président Mitterrand, qui tentent de neutraliser les démarches de M. Chirac, et celle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. »*

Les déclarations du président Mitterrand à l'hebdomadaire *le Point* témoignent, selon la radio, des *« divergences sérieuses entre le président et le premier ministre français sur la politique étrangère »*, notamment sur *« la question de la confiance que la diplomatie française peut accorder ou non aux Etats progressistes de la région »*.

« M. Chirac tente de préserver les intérêts à long terme de la France dans cette région, en rompant avec la politique erronée des socialistes (...) et en donnant la priorité à la modification de la diplomatie française au Moyen-Orient », ajoute le commentateur. Cependant, selon la radio iranienne, *« les pays progressistes du Moyen-Orient peuvent profiter des divergences intérieures françaises et de celles entre la France et ses alliés occidentaux pour réduire les pressions exercées par Israël et les Etats-Unis »*.

La radio iranienne dresse par ailleurs un violent réquisitoire contre la politique menée par l'ancien gouvernement socialiste. *« Cette politique marquée par le soutien de la France à l'Irak, l'intervention au Liban et le voyage de M. Mitterrand en Israël, était une honte pour la France »*, affirme la radio.

CORRESPONDANCE

M. Khaled El Hassan et l'OLP

A la suite de la publication dans le Monde *daté 19-20 octobre dernier d'une interview du dirigeant palestinien Khaled El Hassan à l'agence Reuter, à Tunis, nous avons reçu de ce dernier une lette dont nous publions les extraits suivants :*

J'ai toujours suivi la ligne politique définie par le Fath et l'OLP, qui allie la lutte armée de libération et le combat politique, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil national palestinien (CNP).

L'opération de Jérusalem ne répond à aucune orientation nouvelle. Elle est conforme à la « déclaration du Caire », qui limite les opérations de caractère militaire au territoire occupé. Elle constitue un acte de résistance non seulement légitime, mais légal puisque officiellement reconnu par le droit international.

J'ai dit à l'agence Reuter que ce sont les Etats-Unis, Israël et certains Etats d'Europe qui seraient responsables d'un éventuel abandon d'une « ligne modérée » et non la direction palestinienne, qui doit répondre aux aspirations légitimes de son peuple et traduire sa volonté telle qu'elle s'est très majoritairement exprimée. Telle étant ma façon de voir, il ne pouvait s'agir d'aucune décision d'éloignement... et encore moins de démission.

Afrique

L'inauguration d'un mémorial dans la Somme

Seul un sous-préfet accueille le chef de l'Etat sud-africain à Longueval

Arrivé le lundi 10 novembre en France, où il a été simplement accueilli, à Orly, par une responsable du service du protocole du ministère des affaires étrangères, M. Pieter Botha, président de la République sud-africaine, inaugure, ce mardi 11 novembre, à Longueval (Somme), un mémorial aux soldats sud-africains tombés en France lors des deux guerres mondiales (*le Monde* daté 9-10 novembre). Il est accompagné de plus de trois cents personnes, anciens combattants, journalistes, hauts fonctionnaires et quelques ministres, dont celui des affaires étrangères.

Pour la pose de la première pierre du mémorial, en 1984, M. Botha avait été accueilli par M. Jean Lorrain, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Son successeur dans le gouvernement de M. Chirac, M. Georges Fontes, a un emploi du temps qui ne lui a pas permis de se rendre à Longueval, indique-t-on de source française. Finalement, seul le sous-préfet de Péronne, M. Guy Fontanelle, devait assister à la cérémonie.

M. Pieter Botha quitte la France dès mercredi, pour une visite privée de deux jours dans l'archipel portugais de Madère. Il y sera accueilli par le chef du gouvernement local, le social-démocrate Alberto Joao Jardim. Beaucoup de Portugais établis en Afrique du Sud sont originaires de Madère.

POINT DE VUE

Botha-Gorbatchev... même combat

par Joseph Rovan
(Dachau n° 76657)

L'ACCUEIL que la France officielle réserve à M. Botha, le chef de l'Etat sud-africain venu honorer la mémoire des soldats de son pays tombés chez nous pour la défense des libertés et des droits de l'homme, laisse un goût amer, même si les intentions de cet hôte peu apprécié n'étaient pas dépourvues d'arrière-pensées embarrassantes.

Le régime de l'apartheid est détestable, il viole quotidiennement les principes de la démocratie et de la dignité humaine. Il n'est pas seul dans le monde à le faire. Le général de Gaulle disait que la France n'avait pas de relations avec les régimes mais avec les Etats. On peut vouloir renverser cet adage, et ne plus recevoir chez nous les chefs d'Etat ou de gouvernement qui violent les droits de l'homme. Une telle pratique rendrait sans doute plus difficiles encore les rapports internationaux ou interétatiques, mais elle serait cohérente avec nos principes.

Ce qui, au contraire, est inadmissible et souverainement choquant, c'est de traiter M. Botha plus mal que M. Gorbatchev ou M. Jaruzelski. Dans les dictatures communistes, c'est toute la population qui est soumise à un régime d'apartheid au bénéfice d'une « race de seigneurs » érigée en nomenklatura dominante. M. Gorbatchev, maître du goulag et du KGB, responsable suprême du génocide afghan, serait-il plus fréquentable que M. Botha qui semble convaincu de la nécessité de faire évoluer — trop lentement — le système abject du « pouvoir blanc » ? Et si M. Fabius avait voulu rencontrer en Pologne les responsables de l'opposition comme il le fit en Afrique du Sud, son séjour n'aurait pas été de longue durée.

L'élimination des dictatures à l'intérieur du monde encore préservé de la domination soviétique est certes une tâche nécessaire et nous devons y contribuer, mais point pour substituer à ces régimes, qui se limitent le plus souvent à ne tyranniser que leurs propres sujets sans volonté de propagation universelle, l'implantation de nouvelles satrapies du « fascisme rouge ». Le masochisme politique est une tentation permanente des démocraties. Avons-nous vraiment besoin d'accorder plus d'égards aux ministres syriens, coresponsables d'un régime dont le chef, un jour, fit massacrer plusieurs milliers de civils dans la ville de Hama révoltée, qu'au chef de l'Etat raciste sud-africain ?

Il est vrai que l'Union soviétique est puissante et que les Syriens arment les bras des terroristes. La sévérité particulière avec laquelle nous traitons M. Botha serait-elle due au fait qu'il n'est guère capable de nous nuire ?

● **Le comité intersyndical du Livre parisien (CGT) nous adresse le communiqué suivant.** — « Suite à la venue en France du président raciste Pieter Botha à Longueval, la manifestation, organisée à l'appel de la CGT pour protester contre l'apartheid est empêchée par les forces de l'ordre qui retiennent indûment les manifestants. Le syndicat du Livre CGT s'élève violemment contre cette entrave à l'expression démocratique. »

En présence de MM. Mitterrand et Chirac

La treizième conférence franco-africaine s'ouvrira le 13 novembre à Lomé

La treizième conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique s'ouvrira, jeudi 13 novembre à Lomé, au Togo, en présence de MM. Mitterrand et Chirac. Le président de la République quittera Paris, le mercredi 12, à bord d'un Concorde pour Conakry, où il effectuera une visite officielle. A l'issue du sommet de Lomé, qui dure deux jours, le chef de l'Etat ira au Mali du 15 au 17, puis au Burkina jusqu'au 18.

M. Jacques Chirac, sur la route de Lomé, fera une escale, le 13, à Brazzaville, pour un entretien avec M. Nguesso, chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'OUA. Dans la soirée du 15, il s'arrêtera à Yamoussoukro chez le président Houphouët-Boigny. Le Togo vient d'annoncer la présence du chef de l'Etat ivoirien au sommet, malgré son irritation contre le Parti socialiste français, dont la presse l'avait critiqué il y a quelques mois. M. Chirac sera de retour à Paris dans la matinée du 16.

Oublier Bujumbura...

Oublier Bujumbura et Carrefour du développement ! Après les débordements financiers enregistrés à l'occasion du sommet franco-africain de Bujumbura, capitale du Burundi, en décembre 1984, l'organisation de la réunion de Lomé se devait d'être exemplaire. N'interviennent donc cette fois ni association loi 1901, ni fonds secrets et encore moins d'hypothétiques agents payés en liquide... Au contraire, la contribution française est empreinte, assure-t-on, de la plus grande « transparence » ; loin des acrobaties financières de M. Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci au ministère de la coopération, chargé de la préparation de la conférence de 1984, la comptabilité publique a retrouvé ses prérogatives, et chacun a souhaité limiter les frais.

L'enveloppe débloquée par la France pour aider le Togo dans l'organisation du sommet a été fixée à 10 millions de francs. Même si l'on peut prévoir que la note définitive sera plus élevée, ce chiffre paraît bien modeste au regard du « record » atteint à Bujumbura : 67 millions de francs (dont une vingtaine ne correspondant à aucune prestation réelle). Il n'existe pas d'autre point de comparaison : les frais occasionnés par ces réunions, qui se tiennent en alternance en France et en Afrique — où elles donnent lieu à des « libéralités » traditionnelles en faveur du pays hôte — ont rarement fait l'objet d'une telle publicité.

L'hôtel Matignon et le ministère de la coopération, qui ont mis en œuvre la préparation du sommet, ont fixé, en accord avec l'Elysée, deux principes. à l'attribution de l'aide française : la transparence des dépenses et leur intégration dans des projets de coopération. Les Togolais, indique-t-on au ministère de la coopération, sont d'ailleurs « *allés au-devant* » du souci de modération exprimé par la France. Lomé, il est vrai, n'est pas Bujumbura. Ville de congrès, la capitale togolaise a déjà accueilli plusieurs conférences internationales et dispose d'infrastructures sans comparaison avec celles de Bujumbura, où la France avait dû aménager plusieurs hôtels.

Le principal chapitre de dépenses concerne la sécurité (environ 4 millions de francs). Comme au Burundi, le service de coopération internationale de la police (SCTIP) a formé sur place une brigade d'intervention polyvalente, chargée d'assurer la protection des personnalités.

R 25 et Mercedes

Des armes, des munitions et des postes de radio ont été mis à la disposition de cette brigade, ainsi que quinze Peugeot et quinze Renault 18. La police togolaise et la gendarmerie ont également reçu des uniformes, des munitions, des appareils de transmission et quelques véhicules. Selon le ministère de la coopération, le raid de fin septembre dirigé contre le régime du président Eyadema n'a entraîné aucun renforcement massif de ce dispositif.

Pour le parc automobile, dix R 25 ont été offertes par la France pour les délégations. Les chefs d'Etat circuleront, eux, dans les véhicules achetés pour l'occasion par le Togo : des Mercedes. En 1984, un convoi de R 25 avait été acheminé depuis le Kenya, non sans dommages, pour éviter justement une telle intrusion automobile germanique au sommet francophone...

La France, enfin, prête au Togo des cabines téléphoniques, du matériel pour le centre de presse et un certain nombre de personnels pour aider à la traduction, au secrétariat ou à l'organisation du protocole.

La plupart de ces opérations sont financées par l'intermédiaire du FAC (Fonds d'aide et de coopération), — qui a retardé à cet effet d'autres projets. Plusieurs dépenses seront portées sur les crédits budgétaires du ministère de la coopération, ce qui permettra d'éventuelles régularisations ultérieures en cas de dépassement.

C. Le.

TCHAD

N'Djamena accuse la Libye de bombarder des localités du Nord

L'armée libyenne se livre à un « *bombardement ininterrompu de certaines localités du nord du Tchad* », indique un communiqué publié à N'Djamena le lundi 10 novembre.

« *Actuellement tout brûle dans les localités de Gouro, Ounianga et Gourma, et les rares survivants de ce génocide, qui n'est pas différent des crimes nazis pendant la deuxième guerre mondiale, se sont réfugiés dans les montagnes avoisinantes* », affirme le secrétaire d'Etat à la présidence de la République, chargé de l'information et de l'orientation.

Selon lui, l'armée libyenne utilise pour ces tirs et ces bombardements des chars lourds de fabrication soviétique, ainsi que des avions de combats Sukkhoi et Tu-22.

D'autre part, M. Kamel Hasan Maghur, ministre libyen des affaires étrangères, a affirmé lundi à Brazzaville que l'ex-président Goukouni Oueddeï « *n'a été ni battu ni emprisonné par les Libyens* ». Il a fait cette déclaration à la sortie d'un entretien avec le chef de l'Etat congolais, M. Sassou Nguesso, président en exercice de l'OUA, auquel il avait remis un message du colonel Kadhafi relatif au problème tchadien et aux questions africaines.

Il y a quelques jours, M. Jacques Foccart avait confirmé des informations selon lesquelles M. Goukouni Oueddeï avait été blessé dans une fusillade avec des soldats libyens à Tripoli.

« *Il* (Goukouni Oueddeï) *a été blessé, mais pas très grièvement* », avait déclaré le conseiller de M. Chirac pour les affaires africaines. — *(AFP, Reuter.)*

Europe

ALBANIE

Fin du IXe congrès du parti

Grands principes et allusions discrètes

Le neuvième congrès du Parti du travail albanais a pris fin samedi 8 novembre à Tirana avec l'élection de trois nouveaux membres titulaires au bureau politique, MM. Besnik Bekteshi, Foto Cami et Prokop Murra, jusqu'alors membres suppléants. Le bureau politique compte donc à nouveau treize membres, comme après son précédent congrès, à l'automne 1981, qui avait été marqué par la réélection de Mehmet Chehu, alors numéro 2 du régime et premier ministre depuis trente ans, et qui, moins de deux mois plus tard devait — selon la version officielle — être confondu comme « traître » et « espion » avant de se suicider.

Le congrès a été l'occasion de multiplier les proclamations de fidélité à Enver Hodja, le chef du parti mort l'an dernier. L'élection de sa veuve au bureau politique avait d'ailleurs été considéré comme possible, mais elle n'a pas eu lieu. Cela n'empêchera sans doute pas Mme Nedjmije Hodja de continuer à occuper une place très en vue sur la scène politique, en tant que présidente du Front démocratique.

Le congrès a naturellement réélu à la tête du parti M. Ramiz Alia, le successeur d'Enver Hodja, et adopté son « rapport » d'activité. Ce dernier ne permet de prévoir aucune modification de la politique albanaise — ferme attachement à une idéologie marxiste-léniniste-stalinisme sans concession sur le plan intérieur, et politique d'indépendance passant par le refus de toute relation avec les deux superpuissances.

Coopération économique

Le rapport de M. Ramiz laisse cependant clairement apparaître certaines préoccupations actuelles de l'Albanie, en particulier la nécessité urgente de développer son commerce — toujours entravé par le refus de tout crédit extérieur (l'interdiction d'emprunter à l'étranger figure même dans la constitution). C'est pour cette raison que M. Alia a annoncé une exploitation plus intensive du « *chrome, du cuivre et de quelques autres minerais essentiellement destinés à l'exportation* », seul moyen pour l'Albanie d'obtenir des devises nécessaires à l'achat d'équipements industriels d'autant plus indispensables que les machines léguées par les Soviétiques puis les Chinois sont de plus en plus obsolètes.

Cette même préoccupation explique les efforts déployés par l'Albanie pour développer ses rapports économiques avec plusieurs pays d'Europe occidentale, et aussi d'Europe de l'Est. Pour la première fois depuis la rupture de Tirana avec le bloc soviétique (en 1961), le ministre des affaires étrangères albanais a ainsi rencontré, à l'automne, son homologue d'Allemagne de L'Est, en marge de l'Assemblée de l'ONU à New-York. Mais du côté albanais on tient à souligner qu'il s'agissait exclusivement de coopération économique.

Le rapport du comité central fait aussi une discrète allusion aux graves conséquences de la collectivisation du menu cheptel et des vaches jusque-là possédées par les paysans sur leur propre lopin : « *L'imparfaite compréhension et l'application défectueuse de la directive au Parti (...) ont entraîné des pertes importantes et la suppression non-fondée d'une quantité de bétail considérable.* » Le remède désormais appliqué est la constitution de « *troupeaux de brigade* », collectifs mais plus réduits, et plus proches des agriculteurs.

Dans un autre domaine, M. Alia a déclaré, à propos de la rémunération du travail et de son efficacité qu'il ne fallait pas « *négliger les stimulants matériels, tout en accordant la priorité aux stimulants moraux* ». Mais il n'est naturellement pas question de « libéraliser » en quoi que ce soit l'économie. Il convient au contraire de « *renforcer les contrôles à tous les niveaux* ».

Quant à la littérature et aux arts, ils devront améliorer leur qualité en créatn des « *œuvres militantes, belles et puissantes* ». Mais le Parti « *ne pourra jamais laisser le développement de la création artistique à la merci de la spontanéité* ».

JAN KRAUZE.

Asie

BANGLADESH

Levée de la loi martiale

Dacca. — Le président Ershad a levé lundi 10 novembre la loi martiale et remis en vigueur la Constitution qu'il avait suspendue lors de son accession au pouvoir par un coup d'Etat en mars 1982. Le poste d'administrateur en chef de la loi martiale, qu'occupait le président Ershad, a été en même temps supprimé.

Cette décision a été annoncée après l'adoption par le Parlement par 223 voix, soit deux de plus que la majorité requise des deux tiers, d'une loi controversée protégeant le président Ershad contre toute poursuite éventuelle pour avoir renversé le gouvernement civil et imposé la loi martiale.

Cette loi a été votée après la fin d'une grève générale de six heures organisée lundi par les principaux partis de l'opposition. Le mouvement de protestation, qui avait paralysé la capitale et d'autres villes du pays, a dégénéré en fusillades, près de l'université de Dacca, entre mouvements favorables au gouvernement et opposants, faisant un mort et au moins quarante blessés. — *(AFP, Reuter.)*

Amériques

La seizième Assemblée générale de l'OEA

Washington ne prend pas parti dans le conflit des Malouines

Guatemala. — La seizième Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) s'est ouverte, le lundi 10 novembre, dans la capitale guatémaltèque. Cette première journée a mis en lumière l'existence de profondes divergences au sein de cet organisme et suscité des doutes sur son avenir. Tant sur le problème des îles Malouines, après la décision britannique d'étendre sa zone d'exclusion à 200 milles, que sur la question centre-américaine ou sur le rôle même de l'OEA, la ligne de partage entre les membres de l'organisation reste la position vis-à-vis des Etats-Unis.

Sur le premier point, la délégation américaine a provoqué un vif mécontentement chez une majorité de latino-américains en se montrant très réservée sur le projet de résolution préparé par l'Uruguay, qui « *déplore* » l'initiative unilatérale de la Grande-Bretagne et lui demande de « *ne pas matérialiser les actions annoncées* ».

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, avait indiqué, dans l'avion qui le conduisait à Guatemala, que les Etats-Unis « *ne prennent pas partie* » dans le conflit entre Londres et Buenos-Aires. Les divergences entre les Etats-Unis et leurs alliés (Chili, Honduras, Costa-Rica et Salvador) face à un bloc qui s'est formé autour des huit pays de Contadora et du groupe d'appui (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela, Argentine, Brésil, Pérou et Uruguay) sont de plus en plus importantes. — *(AFP.)*

CANADA : la succession de M. Jean Drapeau

Nette victoire du candidat de l'opposition aux élections à la mairie de Montréal

MONTRÉAL
de notre correspondant

Un avocat de quarante et un ans, ancien militant socialiste, M. Jean Doré, a mis fin, dimanche 9 novembre, au règne sans partage exercé pendant une trentaine d'années sur la ville de Montréal par un maire très conservateur, M. Jean Drapeau, avocat lui aussi, et qui, en raison de son âge, soixante-dix ans, et de son état de santé, ne se représentait pas aux élections municipales.

M. Doré a devancé largement son principal adversaire, et successeur de M. Drapeau, M Claude Dupras, avec près de 67 % de suffrages. Il aura fallu quatre scrutins et une douzaine d'années pour que le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), créé en 1974, réussisse à s'imposer auprès des sept cent mille électeurs de la plus grande ville québécoise, en obtenant cinquante-trois des cinquante-huit sièges du Conseil municipal. Et encore, M. Doré ne doit-il sans doute sa victoire qu'au retrait de M. Drapeau qui, même diminué physiquement, aurait pu remporter les élections pour la neuvième fois s'il avait décidé de se représenter.

Elu pour la première fois en 1954, M. Drapeau a fait de Montréal une ville moderne : construction du métro au début des années 60, exposition universelle en 1967, Jeux olympiques d'été en 1976, etc. Comme on dit au Québec, le maire « *a mis Montréal sur la carte* » du monde, et les Montréalais lui en sont en général reconnaissants, même si les factures ont été beaucoup plus élevées que prévu. C'est le cas, en particulier, pour les Jeux olympiques qui ont provoqué un énorme déficit de plus de 1 milliard de dollars (environ 5 milliards de francs) que les contribuables n'auront pas fini de payer avant de nombreuses années.

Le candidat des jeunes cadres

Son successeur, M. Jean Doré, n'appartient pas du tout à la même tradition politique. Il a milité dans des organisations socialistes dans les années 60 et au début des années 70. Il a été membre du Parti québécois et prône l'indépendance du Québec. Ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir l'appui massif des anglophones aux deux dernières élections municipales.

Depuis, M. Doré a mis beaucoup d'eau dans son vin. Il apparaît aujourd'hui comme le candidat idéal des jeunes cadres, ceux qu'on appelle en Amérique du Nord les « Yuppies ». Son programme n'est guère plus révolutionnaire que celui de son adversaire conservateur M. Claude Dupras, un ingénieur de cinquante-quatre ans sans aucun charisme qui se présentait comme le « dauphin » de M. Drapeau.

Tous deux accordent la priorité absolue à l'investissement privé qu'il faut attirer grâce à des avantages fiscaux. Principale différence entre les deux adversaires : le nouveau maire souhaite concentrer le trafic aérien pour les passagers à l'aéroport de Dorval situé plus près de Montréal sans pour autant fermer complètement Mirabel qui pourrait être reconverti vers d'autres activités (fret ou base militaire).

BERTRAND DE LA GRANGE.

PÉROU

La gauche réclame l'annulation des élections municipales à Lima

Lima. — La coalition de la Gauche unie (IU), dont le leader est l'actuel maire de Lima, M. Barrantes, a officiellement dénoncé, lundi 10 novembre, les résultats, encore officieux, des élections municipales du dimanche 9 novembre. La gauche accuse le chef de l'Etat, M. Alan Garcia, et la formation gouvernementale APRA (Alliance populaire pour la révolution américaine), de « fraude » et de « manipulations » (1).

M. Garcia a rejeté ces accusations et affirmé que ces élections, qui confirment sa popularité personnelle et donnent à son parti une victoire importante (l'APRA a gagné dans huit des neuf plus grandes villes du pays, en particulier à Lima), étaient « *tout à fait claires* ».

La gauche unie a réclamé l'annulation des élections dans la capitale. Le tribunal électoral a fait savoir qu'il lui fallait dix jours pour vérifier qui de M. Barrantes ou de M. del Castillo, candidat du gouvernement, l'avait emporté à Lima. Une confirmation de la défaite de M. Barrantes pourrait provoquer un éclatement de la coalition de la Gauche unie, déjà très divisée, certaines formations radicales reprochant à M. Barrantes ses bonnes relations avec le chef de l'Etat. — *(UPI.)*

(1) La télévision d'Etat a annoncé dès midi, trois heures avant la clôture du scrutin, la victoire de M. del Castillo à Lima.



Europe

Dans une conférence de presse à Moscou

M. Chevardnadze confirme le durcissement de l'attitude soviétique face à Washington

Les nouvelles propositions soviétiques de désarmement, présentées vendredi dernier aux négociations de Genève, *« n'ajoutent rien »* aux suggestions antérieures du Kremlin a estimé lundi M. Paul Nitze, l'un des principaux spécialistes américains du dossier.

La rencontre de Vienne entre MM. Chevardnadze et Shultz la semaine dernière a été *« malheureuse »* et n'a débouché sur aucun résultat, a-t-il estimé au cours d'une conférence de presse, mais son échec ne porte pas de *« coup sérieux »* à l'avenir des négociations.

M. Nitze a réaffirmé le rejet par Washington du lien établi par Moscou entre les trois dossiers examinés à Genève, START, FNI (fusées à moyenne portée) et IDS (défense spatiale), tout en expliquant qu'une liquidation des ogives balistiques telle qu'envisagée à Reykjavik permettrait de se limiter à une *« version nettement moins perfectionnée »* de l'IDS que si ces armes demeuraient déployées. Le diplomate américain a par ailleurs déclaré que son pays prenait *« très sérieusement en considération »* les craintes des alliés européens en cas de liquidation des euromissiles. Un tel accord, a-t-il dit, devra aller de pair avec des ententes sur l'établissement d'un équilibre dans les armements conventionnels et sur une négociation des missiles nucléaires de courte portée. – *(AFP.)*

MOSCOU
de notre correspondant

M. Chevardnadze est « déçu » par sa rencontre à Vienne des 5 et 6 novembre avec le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz. Selon le ministre soviétique des affaires étrangères, les Etats-Unis ont fait *« un pas en arrière »* par rapport à ce qu'ils avaient accepté en matière de désarmement nucléaire lors du sommet de Reykjavik. M. Chevardnadze est allé jusqu'à comparer ces entretiens de Vienne à un *« théâtre de l'absurde »* au cours duquel *« on ne cessait de nous répéter : Reykjavik a bien eu lieu, mais pas de la façon que vous croyez »*.

Le chef de la diplomatie soviétique a présenté, lundi 10 novembre, *un bilan très négatif de ses* conversations avec M. Shultz et n'a laissé prévoir aucune reprise du dialogue soviéto-américain à un niveau élevé dans un avenir proche. C'était sa première conférence de presse à Moscou depuis qu'il a pris ses fonctions. Il y a déployé les talents d'éloquence et de bonhomie qu'il a abondamment manifestés ces derniers temps au cours de ses déplacements à l'étranger. On remarquera cependant que, malgré la *« transparence »* chère au nouveau régime, il a fallu seize mois au ministre des affaires étrangères pour rencontrer chez lui les correspondants occidentaux.

« Une triste conclusion »

M. Chevardnadze est parvenu à Vienne à une *« triste conclusion »* : les dirigeants des Etats-Unis ne veulent pas faire preuve de la *« mentalité politique moderne »* qui avait percé un moment en Islande, sous l'impulsion bien sûr de M. Gorbatchev. Ils en reviennent à la conception *« d'avant Reykjavik »* et se réfugient dans les problèmes techniques. *« Les mêmes plafonds et sous-plafonds, limites et sous-limites, toute cette arithmétique d'experts avec laquelle on avait fini, semble-t-il, une fois pour toutes dans la capitale islandaise, ont reparu à Vienne pour tout obscurcir »*, affirme-t-il.

Les Américains continuent à vouloir négocier point par point pour chaque catégorie d'arme nucléaire et s'empêtrent, selon M. Chevardnadze, dans leur *« casuistique technique »*. Les Soviétiques présentent au contraire une *« solution globale »* qui aboutirait à *« liquider totalement les arsenaux nucléaires des deux pays au cours des dix prochaines années »*.

Malgré son sourire et sa décontraction M. Chevardnadze a donc confirmé une *fois de plus* le durcissement soviétique enregistré en Islande et qui reste jusqu'ici *inexpliqué*. L'ensemble des propositions de désarmement avancées par Moscou constitue désormais, ce qui n'était pas le cas avant Reykjavik, un *« paquet »* à prendre ou à laisser. Il n'est pas question de laisser les Occidentaux choisir librement à cet étalage alléchant...

Tout l'art de M. Chevardnadze a consisté à faire comme si M. Reagan avait lui-même accepté le tout avec enthousiasme à Reykjavik puis s'était repris. Innocents et sincères, les Soviétiques resteraient donc avec leur « paquet » en forme de « cadeau » sur les bras, tout en ayant achoppé sur l'initiative de défense stratégique (IDS).

Le ministre soviétique a relaté ainsi le moment le plus *« dramatique »* de l'ultime séance de Reykjavik : le président américain avait jusque-là acquiescé à tout. Il acceptait notamment de respecter pendant dix ans le traité ABM qui proscrit le déploiement des armes dans l'espace. Restait la définition de ce qui était permis en matière de recherche pendant cette période. *« Acceptez l'interdiction des essais dans l'espace et nous signons l'ensemble du document en deux minutes »*, aurait dit alors M. Gorbatchev. Le président Reagan ayant refusé, *« nous nous sommes séparés déçus »*, après avoir constaté *« cette divergence insurmontable »*, raconte M. Chevardnadze.

La France critiquée

Les Soviétiques n'ont pas fini d'exploiter le déroulement bizarre du sommet de Reykjavik. M. Chevarnadze invite ainsi *« la partie américaine à rester attachée aux ententes convenues »* en Islande entre MM. Gorbatchev et Reagan. *« La question est de savoir si oui ou non les Etats-Unis sont prêts à poursuivre le travail à partir du niveau atteint. »* A cette occasion, le chef de la diplomatie soviétique accuse donc les Américains, au gré de métaphores, d'avoir fait un pas en arrière ou descendu une marche.

M. Chevardnadze a attaqué au passage, comme il l'avait fait à Vienne, M. Jean-Bernard Raimond. Le *ministre* français des affaires étrangères avait déclaré le 4 novembre qu'un accord soviéto-américain sur les armes à moyenne portée n'aurait pas nécessairement renforcé la sécurité en Europe. Ces réflexions qui, selon M. Chevardnadze, *« ne sont pas isolées en Europe »* suscitent *« une certaine inquiétude »*, car elles montrent que plusieurs gouvernements ouest-européens *« ne souhaitent pas »* la liquidation des euromissiles.

Sur un registre beaucoup plus sévère, M. Chevardnadze s'est dit *« profondément indigné »* par les récents propos du chancelier Kohl établissant un parallèle entre MM. Gorbatchev et Goebbels. *Les rapports entre* l'URSS et la RFA *« ne sont pas mauvais »*, mais cette comparaison est *« offensante et inadmissible »*.

Le chef de la diplomatie soviétique a enfin évoqué l'affaire syrienne. Le vocabulaire qu'il a utilisé est intéressant : Sir Geoffrey Howe, le secrétaire au Foreign Office, *« nous a dit qu'il y avait des preuves irréfutables »* de l'implication de Damas dans les attentats terroristes, *tandis* que *« nos amis syriens nous ont fourni des arguments convaincants »*. D'un côté des *« preuves »*, de l'autre des *« arguments »*...

Il ne s'agissait sans doute que d'un lapsus, car M. Chevardnadze *« se refuse à assimiler des peuples ou des pays entiers à des terroristes isolés »*. On ne pouvait cependant exprimer en termes plus mesurés le soutien de Moscou à un allié mis au banc des accusés.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La mort de Viatchestlav Molotov

Le dernier bolchevik

(Suite de la première page.)

Mais, après l'Anschluss et Munich, il avait perdu toute confiance envers des alliés qui auraient visiblement bien voulu *détourner* vers l'Est la foudre hitlérienne. Pour leur forcer la *main et, s'ils ne se laissaient pas* convaincre, sauver les meubles en *s'entendant* avec Hitler, *il* lui fallait un exécutant dépourvu de tout préjugé, comme de toute préférence, un bolchevik pur de toute compromission avec le monde occidental, méfiant envers tous et connaissant sur le bout du doigt ses dossiers : ce fut Viatcheslav Mikhaïlovitch Skriabine, dont le surnom de Molotov (en russe *marteau*) disait assez la résolution et qui, comme membre du politburo depuis 1926 et chef du gouvernement depuis 1930, avait su démontrer son aptitude à bien comprendre et à bien exécuter les intentions de son maître. Aux yeux de tous ceux qui les ont approchés, ils formaient vraiment un tandem incomparable ; de l'avis, par exemple, d'Anthony Eden, aucun Soviétique n'avait jamais eu avec Staline les relations de confiance, voire d'*intimité, que* Molotov avait su établir.

Un éloge de Dulles

L'un de ses premiers visiteurs, lorsqu'il s'installa au *narkomindel*, le commissariat aux affaires étrangères, fut l'ambassadeur de Grande-Bretagne Wickham Seeds, qui télégraphia aussitôt à Londres que *« l'idée de la négociation lui était absolument étrangère »*. Onze ans plus tard, John Foster Dulles écrivait : *« Je n'ai jamais vu l'habileté diplomatique atteindre un si haut degré de perfection que chez Molotov. »* Entre-temps, celui-ci avait accompli, au prix de la guerre certes, mais d'une guerre que son pays n'avait pas cherchée, une œuvre diplomatique qui n'a pas son égale au cours de notre siècle et qui eût été plus grande *encore, n'en doutons pas,* si la résistance américaine, étayée sur le monopole *atomique*, n'avait infligé en fin de compte aux ambitions soviétiques au Proche-Orient et en Allemagne un double et durable échec.

Dès le printemps 1939, Staline et Molotov s'étaient assigné comme but de corriger la dangereuse situation stratégique dans laquelle les traités de 1920 avaient placé leur pays, dont la *frontière* passait à 25 kilomètres de Leningrad et qui ne disposait d'aucune barrière naturelle pour arrêter l'envahisseur marchant sur Moscou.

Pour obtenir ce résultat, ils surent mettre *« en compétition pour une entente avec l'URSS »*, comme l'écrit le diplomate et historien officieux Wladimir Potiemkine, les futurs antagonistes de la guerre de 1939-1940 : les exigences qu'ils présentèrent aux Franco-Anglais et que ceux-ci, pour ne pas se brouiller avec les Polonais et les Roumains, ne purent finalement accepter, ce sont les mêmes qu'en un an ils firent admettre par les Allemands, les Baltes, les Finlandais et les Roumains.

Cela supposait qu'on ne fût pas trop exigeant sur les méthodes. Qu'on exaltât la fraternité d'armes, *« scellée dans le sang »*, des nazis et des bolcheviks ; qu'on invitât Paris et Londres, de la manière la plus insistante, à faire leur deuil de leur alliée polonaise ; qu'on mît le Komintern et son appareil au service de cette coalition immorale ; qu'on pratiquât sur la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et la Roumanie le chantage à l'agression ; *qu'on envahît* la Finlande ; qu'on félicitât Hitler pour l'invasion, puis pour la défaite de la France ; qu'on acceptât de discuter avec lui d'un partage des dépouilles de l'empire britannique.

Ce fut pour en parler que Molotov, en novembre 1940, se rendit à Berlin. Staline raconta lui-même par la suite à Churchill l'entrevue mémorable de son principal lieutenant avec les dirigeants nazis. On en connaît le trait le plus piquant : le commissaire du peuple recevait ses interlocuteurs à dîner dans les vastes salons de l'ambassade soviétique, Unter den Linden. Au moment où Ribbentrop se levait pour répondre au toast de Molotov, les sirènes retentirent : la RAF avait *jugé* le moment particulièrement opportun pour rappeler son existence. L'ambassade n'avait pas d'abri. Les invités durent se précipiter dans celui du ministère des affaires étrangères, à 300 mètres de là. Les deux ministres y reprirent la conversation interrompue. Le nazi répéta pour la centième fois le thème favori de la diplomatie allemande de l'époque : l'Angleterre est déjà vaincue, mais elle refuse de le reconnaître. Le communiste, qui depuis son *arrivée* à Berlin *défendait son* dossier avec l'âpreté d'un héritier pauvre mais *versé dans le droit*, lui décocha un coup direct. *« Si l'Angleterre est vaincue*, lui dit-il, *voulez-vous m'expliquer ce que nous faisons dans cet abri ? »*

Chez Hitler

Dans cette discussion d'une dramatique froideur, les rôles traditionnels étaient renversés. Hitler avait en face de lui, pour la première fois, un homme qui lui résistait. De son côté, le Russe, si habile en d'autres circonstances à noyer *ses interlocuteurs* sous les généralités rassurantes, ne cessait de bombarder le Führer et Ribbentrop de questions indiscrètes, ne voulant laisser dans l'ombre aucun point des propositions que leurs auteurs étaient bien décidés pour leur part à laisser dans le vague.

En quelques heures, Adolf Hitler, qui essayait de vendre à Molotov la peau de l'ours britannique, se vit réclamer la Finlande, la Bulgarie et quelque chose *« qui ne fût pas sur le papier »* dans les Détroits. Le risque d'une alerte aérienne lui fournit un prétexte pour écourter cette épuisante discussion. Mais à aucun moment il n'opposa un refus formel à son *visiteur*, lequel, *un peu plus tard*, fit savoir à Berlin qu'il acceptait les propositions de partage nazies sous quelques conditions – base dans les Dardanelles, retour du nord de Sakhaline à l'URSS, conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle soviéto-bulgare, retrait des troupes allemandes de Finlande, – qu'on retrouvera à peu de chose près, quatre ans plus tard, dans les revendications de l'URSS à l'égard des Occidentaux. Ce qui *intéressait* Staline, c'étaient ces gages eux-mêmes ; peu lui importait celui qui les lui promettait, dès lors qu'il était effectivement en mesure de les lui donner.

Jusqu'à la dernière minute, Molotov fut le très fidèle exécutant du pacte germano-soviétique d'août 1939. Aussi est-ce avec une parfaite sincérité qu'il put demander à l'ambassadeur du Reich qui lui apporta la déclaration de guerre : *« Croyez-vous que nous méritions cela ? »*

Mais dans l'heure il s'adapta à la situation nouvelle, bataillant pour la réalisation de quatre objectifs, dont le premier était d'empêcher la paix séparée germano-alliée que faisait craindre au Kremlin la fuite inopinée en Angleterre de Rudolf Hess, à la veille de l'agression nazie. Ce *qui ne l'empêcha pas d'ailleurs*, à deux reprises au moins, de sonder discrètement Berlin *sur un retour* au *statu quo ante* ; mais peut-être n'était-ce là qu'un moyen de pousser les alliés à appuyer les autres objectifs de l'URSS : la création aussi rapide que possible d'un second front ; la livraison massive d'armes et de ravitaillement de toute sorte ; la reconnaissance définitive des frontières de 1941 et des intérêts soviétiques sur le pourtour.

Tandis que Staline invoquait la *nécessité de conduire en personne* les opérations militaires pour refuser de se rendre en Occident, Molotov fit le voyage de Londres et de Washington, s'y prenant avec les Britanniques et les Américains à peu de chose près comme avec Hitler. Le premier qui devait lui tenir tête fut Truman, auquel *il rendit visite* à l'occasion des obsèques de Roosevelt.

Le nouveau président, peu favorable par tempérament au système *soviétique*, lui reprocha vertement l'étrange manière dont le Kremlin appliquait la déclaration de Yalta sur l'Europe libérée et l'accord sur la Pologne. *« On ne m'avait jamais parlé sur ce ton-là »*, dit le Russe. *« Changez de politique*, répliqua Truman, *et on vous parlera autrement... »*

A vrai dire, la manière dont on lui *parlait* ne devait plus beaucoup impressionner le lieutenant de Staline. L'action de l'armée soviétique, le cynisme du dictateur, la *ténacité de son ministre* des affaires étrangères, la candeur de Roosevelt, la politique des sphères d'influence de Churchill, lui avaient *déjà* permis d'assurer les bases de l'actuel empire : les troupes russes avaient occupé Varsovie, Bucarest, Vienne et étaient sur le point de s'emparer de Prague et de Berlin. L'URSS avait obtenu la restitution des possessions des tsars en Extrême-Orient en échange de son entrée



en guerre contre le Japon dans les trois mois qui suivraient la capitulation du Reich : on ne pensait pas alors à la bombe atomique.

« M. Niet »

Quelque mois plus tard, on *était en pleine guerre froide*. Molotov fut le premier, en septembre 1945, à la *session* inaugurale du conseil quadripartite des ministres des affaires étrangères institué à Potsdam, à montrer par sa calme intransigeance ce qu'allaient être désormais les relations entre les vainqueurs du Reich. L'attitude de celui qu'on allait bientôt appeler « M. Niet » exaspéra Ernest Bevin, l'ancien mineur devenu le ministre des affaires étrangères d'Attlee, qui compara ses méthodes à celles des nazis. Le Russe bondit vers la porte ; il fallut s'excuser.

On le vit partout dans les mois qui suivirent, et notamment à Paris, au cours de la conférence de la paix, toujours aussi fermé, mais capable, le moment venu, d'esquisser la petite ouverture par laquelle on pourrait enfin sortir d'une impasse devenue trop dangereuse. Son rôle à cette époque est trop inséparable de celui de Staline pour qu'on puisse le retracer *sans faire* la longue histoire des dramatiques péripéties de la *guerre froide. On peut tout de* même rappeler celles qu'il marqua *de son sceau personnel* : *sa* déclaration du 10 juillet 1946 qui ouvrait la course des alliés aux faveurs de l'Allemagne, l'échec de la conférence de Moscou au début de 1947, la rupture des pourparlers engagés à Paris au mois de juin de la même année sur le plan Marshall...

Deux ans plus tard, Molotov perdait au profit de Vychinsky, dans le cadre d'un remaniement général, son poste de ministre des *affaires étrangères*, demeurant seulement vice-président du conseil. En *octobre* 1952, *si l'on* en croit le fameux rapport secret de *Khrouchtchev au vingtième* congrès, le Géorgien aurait lancé contre lui des *« accusations sans fondement »*. M. « K » laissa même entendre que ses jours auraient fini par être en danger.

La « troïka » et la détente

A la mort du *dictateur*, Molotov devint avec Malenkov et Beria l'un des membres de l'éphémère « troïka » qui recueillit son héritage. La consigne étant alors de raccommoder autant que possible la porcelaine cassée par Staline. Il s'y *employa*, redevenu ministre des affaires étrangères, avec la même conviction qu'il avait apportée précédemment à croiser le fer avec les alliés. Et c'est ainsi que « M. Niet » devint « M. Da » : ce fut lui qui à Berlin, en janvier 1954, *lança la balle qui*, saisie au vol par Georges Bidault, permit la réunion de la conférence de Genève sur la Corée et l'Indochine. Lui qui, au cours de cette *conférence, imposa* à ses collègues de la Chine populaire et du Vietminh le tracé du 17ᵉ parallèle comme ligne de démarcation entre les deux Vietnams. Lui encore qui, le jour même de la *chute* de Malenkov, prononça le discours qui devait conduire à la *conclusion du traité* d'État autrichien. Mais c'est « M. Niet » qu'on devait retrouver à l'automne 1956, un « M. Niet » qui avait oublié l'accord donné par Boulganine au sommet du mois de juillet sur la contribution des quatre puissances à la solution du problème allemand.

Ce devait être son dernier grand rôle. Déchaîné contre la *Yougoslavie au moment de* la *rupture* de 1948, il l'avait encore vivement critiquée dans un discours de février 1955, bien que Khrouchtchev ait dès cette époque décidé de se réconcilier avec elle. Tito réclama son élimination sans ambages. Au printemps de 1956, il était remplacé par Chepilov, rédacteur en chef de la *Pravda*, qui avait mené la politique *de rapprochement avec* les Arabes. En juin de l'année suivante, on apprenait qu'il se trouvait impliqué, avec ce même Chepilov, Malenkov et Kaganovitch, dans un complot « antiparti », destiné à renverser Khrouchtchev, qui comme on sait ne l'emporta que de justesse.

Le temps des purges sanglantes était passé. Molotov fut exilé comme ambassadeur... en Mongolie. Mais il était trop près de la Chine, où commencait à prendre corps la critique, qu'il ne décourageait pas, du « révisionnisme soviétique ». Moscou voulut alors le nommer à La Haye, mais le gouvernement néerlandais, non sans humour, refusa l'agrément d'un homme *« qui ne jouissait pas de la confiance de ses chefs »*. Finalement, il échoua à la délégation soviétique à l'Agence atomique internationale de Vienne, digne et discret comme toujours, sans que personne ait la chance de lui arracher un mot.

Exclu du parti... et réintégré

Il poursuivait cependant au *sein du PC soviétique et du* mouvement communiste international sa campagne contre *Khrouchtchev*. Celui-ci l'en accusa publiquement lors du vingt-deuxième congrès, en 1962, produisant une lettre fort révélatrice. De nombreux orateurs surenchérirent sur le premier secrétaire pour faire le procès d'un hommme coupable entre autres de sous-estimer – comme les Chinois d'alors – *« le nouveau rapport des forces »* intervenu depuis la guerre et de *« nier les possibilités d'éviter la guerre mondiale à notre époque »*.

Molotov fut aussi accusé d'avoir commis du temps de Staline des crimes sur la nature desquels ses critiques demeurèrent au demeurant fort vagues. Tout annonçait son exclusion du parti, qui fut prononcée très discrètement bien plus tard, et même un procès, qui n'eut jamais lieu. En tout cas, Molotov ne retourna pas à Vienne. Il passa ses dernières années dans une petite maison des environs de Moscou, dans le petit appartement *de sa fille, dans un* effacement qui seyait peut-être à ses goûts mais non aux services rendus, voyant de son vivant débaptiser les villes, les usines, les montagnes qui portaient son nom et sa patrie céder peu à peu à ce révisionnisme contre lequel il avait en vain cherché à la prémunir.

Le général de Gaulle, recevant Molotov à Londres pendant la guerre, avait salué en lui, à juste titre, *« une complète réussite du système totalitaire »*. Mais, dès cette époque de *luttes exaltantes* et de succès continuels, il avait décelé chez le commissaire quelque *« mélancolie »*. Il aurait fallu à Molotov beaucoup de grandeur d'âme devant le peu de cas fait par ses pairs de tant de travail et de tant *d'abnégation*, comme devant la consolidation de la *nomenklatura* au sein de cette société à laquelle il aurait voulu garder son esprit bolchevik, pour que cette mélancolie ne se transformât pas en amertume. Au printemps 1984, *il est vrai*, Tchernenko faisait décider sa réintégration dans le parti, mais c'était un signe de durcissement « idéologique » au moins autant qu'une bonne manière faite par un système qui s'est fait longtemps gloire de n'avoir point de manières.

ANDRÉ FONTAINE.

Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

OUTRE-MER : la priorité des priorités

M. Bernard Pons avait dit qu'il recevrait les moyens de mener outre-mer une politique ambitieuse. Il les a reçus : le budget qu'il a présenté, samedi 8 novembre, à l'Assemblée nationale se caractérise par une progression exceptionnelle. L'ampleur de cette progression confirme que le développement économique et social de la France du grand large constitue la première des quatre grandes priorités du projet de loi de finances pour 1987, avant même l'emploi, la défense et la sécurité : avec 1,718 milliard, les crédits de paiement augmentent de 25,3 % par rapport à l'an passé, tandis que les autorisations de programme, avec 916,50 millions, progressent de près de 50 %.

Le RPR et l'UDF ont donc voté ce budget avec enthousiasme, et le Front national ne s'est pas fait prier pour lui apporter son soutien.

Le seul député qui ait vraiment nié cet effort fut l'élu du Parti communiste guadeloupéen, **M. Ernest Moutoussamy**, lequel tira de ses propres comptes la conclusion que les crédits des DOM *« ne vont augmenter, en vérité, que de 1,5 % »*. Cette estimation fit dire à M. Pons que M. Moutoussamy s'était *« trompé de budget »* et avait *« traité du budget en vigueur quand les communistes étaient au pouvoir »*...

Si les autres députés communistes et les socialistes ont voté contre, c'est surtout parce que, à leurs yeux, l'effort de l'Etat n'est pas encore à la mesure des problèmes locaux.

La tâche à accomplir est, en effet, immense. Le seul exemple du chômage, cité par le rapporteur spécial de la commission des finances, **M. Jean-Paul de Rocca Serra** (RPR, Corse) montre à quel point l'entreprise apparaît colossale : en cinq ans, de 1980 à 1985, le nombre des demandeurs d'emploi a progressé de 54 % à la Réunion, 60 % en Guadeloupe, 75 % en Martinique et de 300 % en Guyane. Le chômage atteint dans ces départements des taux beaucoup plus élevés qu'en métropole : 20 % de la population active en Guyanne, 30 % en Guadeloupe, 35 % en Martinique et plus de 40 % à la Réunion.

Autant dire, comme l'a fait le porte-parole du PS, **M. Robert Le Foll** (Seine-et-Marne) qu'il est peut-être *« téméraire »* de croire que l'accroissement des moyens mis à la disposition du ministre des DOM-TOM pourra suffire à *« entraîner une évolution exceptionnelle »*.

Il n'en demeure pas moins que le renforcement des moyens de l'administration, l'accroissement de la capacité d'action du ministère des DOM-TOM et le plan de défiscalisation lancé pour développer les investissements privés autorisent à espérer des progrès. Les résultats de M. Pons seront de toute façon jugés à l'aune des ses ambitions.

Nouvelle-Calédonie : « Méfions-nous des ragots »

Dans l'immédiat, et avant de poursuivre leur débat lors de la discussion du projet de loi de programme *« pour le redressement de l'outre-mer »*, qui doit en principe commencer cette semaine au Sénat, les députés ont beaucoup reparlé de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte.

De la Nouvelle-Calédonie parce que, en l'absence du président du RPCR, **M. Jacques Lafleur**, l'autre député RPR du territoire, **M. Maurice Nenou-Pwataho**, a jeté un froid au sein de la majorité, en reprochant au gouvernement, sur un registre qui ne lui est pas familier, de se montrer trop conciliant avec les dirigeants du FLNKS, leurs amis et leurs collaborateurs : *« Les professionnels de la subversion n'ont qu'un objectif : recommencer pour faire de la Nouvelle-Calédonie un Etat raciste et marxiste*, a-t-il notamment déclaré. *Va-t-on s'abstenir de les inquiéter et laisser certains de ces individus émarger au budget de l'Etat ? Ne négligez pas ce qui à Paris peut vous paraître insignifiant mais qui, là-bas, marque le début d'une incompréhension... »*

M. Pons a exprimé *« une certaine peine »* après ces propos : *« Tout a changé en Nouvelle-Calédonie, et vous le savez*, a répondu le ministre au député canaque. *Méfions-nous des ragots ! La confiance est revenue, la libre circulation est permise, la loi est rétablie. Le gouvernement est ouvert. Il n'est pas question d'exclure qui que ce soit de la communauté calédonienne. »* M. Pons a ajouté, toutefois : *« Les fonctionnaires qui seraient pris en flagrant délit de ne pas respecter les directives du gouvernement ou qui n'appliqueraient pas la politique du gouvernement seraient immédiatement rappelés en métropole. Mais je ne ferai de procès d'intention à personne et le haut commissaire, qui a toute la confiance du gouvernement, doit librement pouvoir nous dire ce qu'il pense des fonctionnaires placés sous son autorité. »*

Le prédécesseur de M. Pons, **M. Georges Lemoine** (PS, Eure-et-Loir), a prédit au ministre *« des moments difficiles, en 1987 »* dans le territoire.

Il a aussi été question de Mayotte parce que plusieurs orateurs de la majorité, au premier rang desquels le député UDF-CDS de la collectivité territoriale, **M. Henry Jean-Baptiste**, ont regretté que lors de son voyage dans l'océan Indien M. Jacques Chirac n'ait pas apporté *« la bonne nouvelle de la départementalisation »* de l'île. M. Pons s'est borné à répéter que *« les engagements pris par le premier ministre seront scrupuleusement respectés. »*

Enfin, il a également été question de... M. Flosse. Renvoyant implicitement aux démêlés du secrétaire d'Etat avec ses rivaux politiques locaux, en Polynésie française, M. Lemoine a estimé que le premier ministre avait eu tort d'accepter que M. Flosse cumule sa fonction gouvernementale avec sa charge de président du gouvernement territorial, ce qui rend *« difficile »*, selon lui, le rôle du haut commissaire représentant l'Etat dans ce territoire. M. Pons a contesté cette appréciation et a renvoyé son prédécesseur au cas de... M. Mauroy, *« qui cumulait bien les fonctions de premier ministre et de maire de Lille sans que cela gêne apparemment le préfet du Nord »*.

L'un des deux députés RPR de Polynésie, **M. Edouard Fritch**, membre du gouvernement territorial de M. Flosse, a également plaidé en faveur du secrétaire d'Etat en soulignant que les accusateurs de celui-ci *« sont certainement plus nuisibles au territoire que les essais nucléaires qu'ils combattent »* et qu'ils *« ne méritaient pas l'audience qu'une certaine presse métropolitaine n'a pas manqué de leur réserver à la suite des attaques calomnieuses dirigées contre l'action de ce défenseur intransigeant de la politique de la France dans le Pacifique qu'est Gaston Flosse »*.

A. R.

CHARGES COMMUNES : dette et privatisation

L'Assemblée nationale a commencé, vendredi 7 novembre, l'examen du budget des charges communes géré par le ministère des finances. D'un montant de 310,34 milliards de francs, il représente 26,8 % des dépenses de l'Etat.

D'une année sur l'autre, la discussion de ces crédits se passe dans l'indifférence générale. Leur importance, qui n'est pas que numérique, pourrait pourtant amener un examen plus approfondi. Car, par le biais de l'autorisation de percevoir des taxes parafiscales, le Parlement fournit à des organismes bien divers des sommes non négligeables (4 147 millions de francs en 1987) sans avoir le moindre droit de regard sur leur utilisation. C'est aussi ce budget qui nourrit financièrement des politiques aussi importantes que, cette année, le dégrèvement de taxes professionnelles pour les entreprises, les incitations fiscales à la construction ou le plan emploi-jeunes. Comme souvent, ne furent vraiment débattues cette année, que les conditions de gestion de la dette de l'Etat.

M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des finances, fait remarquer que *« la France restait un des pays de l'OCDE dont le ratio de la dette nette des administrations publiques au produit intérieur brut est le plus faible »* observations rigoureusement inverse de celle qui était développée sur les mêmes bancs, ceux de la droite, avant le 16 mars !). Sa charge avoisine cette année 10 % du budget de l'Etat.

Fidèle de M. Raymond Barre, Alphandéry s'est félicité de la décision du gouvernement d'avoir mis au rang de ses objectifs prioritaires l'allégement de cette dette, mais il s'est inquiété des conséquences que pourraient avoir deux décisions, au principe *« louable »* : la disparition de création monétaire par le Trésor va amener celui-ci à accroître ses emprunts, cela ne va-t-il pas avoir un effet néfaste sur le marché ? Le remboursement de la dette extérieure de l'Etat ne va-t-il pas *« réduire, par un remboursement hâtif, notre marge de manœuvre sur le marché des changes ? »*

M. Edouard Balladur lui a répondu sur le premier point que la gestion des émisssions d'emprunts par le Trésor devrait contribuer à la politique monétaire, puisque celle-ci ne passe plus par l'enregistrement du crédit. Sur le deuxième point, le ministre d'Etat a expliqué que *« le réajustement monétaire »* du mois d'avril avait permis *« des entrées spontanées de capitaux »* et que, donc, *« le remboursement anticipé d'emprunts extérieurs avait été sans conséquences sur l'état des réserves de changes »*.

Cette discussion a aussi permis à **M. Alain Griotteray** (UDF, Val-de-Marne), rapporteur de la commission des finances pour le compte spécial destiné à recevoir le produit de la privatisation d'entreprises publiques, de s'inquiéter des conditions de celle-ci. A mi-mots il a reproché au gouvernement de s'être entouré de trop de *« précautions »* : *« Nous ne voulons pas de privatisation en forme de robinets d'eau tiède mais de vraie privatisation »*, a-t-il dit. Ainsi, pour sa part, il trouve *« trop élevés »* les garde-fous contre l'arrivée d'investisseurs étrangers car il est, lui, *« pour les capitaux étrangers »*. De même, il redoute *« un éparpillement »* trop important des actions des sociétés privatisées ; d'abord, parce que cela permettrait *« aux dirigeants d'échapper au contrôle des actionnaires »*, ensuite parce que cela *« rend plus vulnérable à des prises de contrôle sauvages »*.

Sur cet aspect des choses, **M. Balladur** a insisté sur sa volonté d'éviter *« tout dogmatisme »*. S'il lui paraît *« souhaitable que les entreprises privées se dotent, en règle générale, d'un actionnariat stable, la façon de procéder* (pour y parvenir) *doit être examinée cas par cas »*. Il a aussi annoncé que, pour certaines privatisations, il n'exclurait pas *« de recourir à des opérations hors marché, sous le contrôle de la commission des opérations en bourse »*.

TH. B.

Rapatriés

Le président de l'ONASEC assure que tous les employés seront reclassés

A la suite de nos informations consacrées à la prochaine dissolution de l'ONASEC (*le Monde* du 6 novembre), le nouveau président de cet Office national à l'action sociale, éducative et culturelle (chargé de favoriser l'intégration des rapatriés de confession islamique), M. Louis Morel, précise notamment :

« L'ONASEC doit être dissous en application des rapports de l'Inspection générale de l'administration et de la mission Belin-Gisserot sur l'allégement des structures administratives centrales. (...)

Le gouvernement a décidé de poursuivre ses actions de soutien, dans le cadre et en complément du droit commun, la spécificité d'un établissement public s'étant révélée être un obstacle à l'insertion des rapatriés d'origine musulmane (...). Les actions prioritaires, soutien scolaire, formation professionnelle, aide à l'emploi, résorption des cités insalubres, contrats avec les collectivités locales, définies dans le plan Objectif 10 000 élaboré et mis en œuvre dans les premières semaines ayant suivi l'arrivée au gouvernement d'André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, seront désormais menées encore plus efficacement, sur le terrain, sous l'autorité des préfets (...). Les seuls licenciements prévus et effectués concernent sept cadres de direction cités dans le rapport de l'IGA. Il est donc faux d'écrire, qu' « une centaine de contractuels ne seraient pas reclassés. » *Les cent trente-huit employés de l'Office (...) seront reclassés dans les services du ministère de l'intérieur et affectés selon les besoins au sein des préfectures, en tenant compte des vœux exprimés. »*

Les conseillers régionaux socialistes dénoncent la remise en cause de la décentralisation

Les conseillers régionaux socialistes ont tenu les 7 et 8 novembre à Lille leurs premières journées nationales. Cette réunion devait être l'occasion pour les quelque 300 participants à ces journées (sur un total de 560 élus régionaux que compte le PS) de faire le point sur leur activité au sein des assemblées régionales depuis le 16 mars — là où ils sont majoritaires (deux régions sur vingt-deux en France métropolitaine, trois sur quatre outre-mer) comme là où ils sont minoritaires — et surtout de réaffirmer leur foi dans la décentralisation et dans l'institution régionale à un moment où ils estiment celles-ci remises en cause par le gouvernement actuel.

Quatre des principaux ténors du PS, MM. Lionel Jospin, Laurent Fabius, Pierre Mauroy, Pierre Joxe, sont montés au créneau pour dénoncer le « chiraquisme » et la « renaissance de l'Etat RPR ». Au-delà, la réflexion s'est prolongée sur les acquis et les faiblesses de la décentralisation.

LILLE
de notre correspondant régional

Les récentes déclarations de M. Jacques Chirac devant les présidents de conseils généraux réunis à la Réunion, la quasi-suppression des primes à l'aménagement du territoire pour 1987, l'abandon de l'idée de planification... Autant de faits perçus par les socialistes comme des remises en cause de la décentralisation et du fait régional.

Pause, s'interrogeait à Lille M. Pierre Mauroy, qui fut le premier ministre de la décentralisation ? Plutôt *« régression »* et *« attitude passéiste »*. *« Nous n'acceptons pas*, proclame-t-il, *le discours du premier ministre, qui marque une préférence affichée pour une institution contre une autre. Si la cohabitation est un terme à la mode pour caractériser les rapports entre le président de la République et le premier ministre, il est une cohabitation qui est indispensable pour le développement harmonieux de la France, c'est celle de l'Etat avec les collectivités territoriales, et toutes les collectivités territoriales considérées de la même manière. »*

« Vous n'avez pas le droit, lance le maire de Lille à l'adresse de M. Chirac, *d'être frileux à l'égard de l'une des plus grandes idées de ces vingt dernières années ni de contrarier le cours de la décentralisation »* *« C'est nous qui avons fait la décentralisation, et c'est la droite qui en a profité en remportant vingt régions sur vingt-deux, et c'est elle qui voudrait aujourd'hui la réduire »*, s'étonne M. Lionel Jospin. Le premier secrétaire cherche une explication de ce paradoxe dans *« le zèle obstiné, rageur, du gouvernement à effacer tout ce que nous avons fait »*, quitte à ce que ce *« coup de chiffon »* aille jusqu'à un retour sur certaines initiatives du général de Gaulle (l'idée de région, mais aussi les nationalisations, une politique de la recherche, la politique de défense et l'indépendance nationale...).

Autre explication avancée par M. Jospin, la *« renaissance de l'Etat RPR »*, auquel *« la région insupporte comme lui insupportent le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel quand ceux-ci se mettent en travers du chemin »*. *« Ces libéraux sont plus étatistes qu'il n'y paraît »*, note le premier secrétaire du PS. M. Fabius se fait plus virulent et plus accusateur en dénonçant le *« chiraquisme »* et sa *« volonté de confiscation du pouvoir »* : *« Tout ce qui n'est pas chiraquien doit être séduit, réduit ou démantelé. »* On veut ramener le rôle du président de la République, explique-t-il, à celui d'un *« philosophe inoffensif »*, réduire le Parlement *« à l'impuissance »*, *« installer à demeure le chiraquisme »* par le biais du découpage électoral... *« La France n'appartient ni à un parti ni à un homme*, lance-t-il. *Nous ne laisserons pas confisquer la démocratie. »*

« Légitimité démocratique »

Pour autant, M. Joxe juge *« la décentralisation difficilement ébranlable rapidement »*. La région a acquis du suffrage universel sa *« légitimité démocratique »*, et *« on ne revient pas sur une élection au suffrage universel »*, souligne M. Robert Savy, le président du conseil régional du Limousin, qui y voit *« un espace de démocratie et de responsabilité »*.

Pour autant, des incertitudes apparaissent et des freins existent quant à l'affirmation du fait régional. C'est vrai, reconnaît M. Michel Delebarre, premier vice-président du conseil régional de Nord-Pas-de-Calais, qu'il existe un « flou » en ce qui concerne les compétences des régions. Ce n'est pas une faiblesse mais au contraire une chance : *« Cela doit inciter à considérer la région comme un échelon où existent de réelles marges d'action politique »* et laisse toute latitude pour *« faire jouer au conseil régional son rôle de tribune, d'interpellation politique »*.

« Je mets en garde, renchérit M. Pierre Mauroy, *contre la tendance amorcée qui serait d'enfermer la région dans des compétences acquises depuis peu. Un budget régional ne peut se limiter aux crédits de la formation professionnelle, à la construction des lycées, même si ces politiques sont importantes. La région doit garder une capacité d'agir sur bien d'autres secteurs. »*

« Pour ce qui concerne les compétences strictement transférées (formation professionnelle et apprentissage ou lycées par exemple), ajoute M. Michel Delebarre, manifestant de ce point de vue bien moins d'hésitation qu'un Pierre Joxe, *les socialistes ne doivent pas craindre de revendiquer l'augmentation des transferts — sous réserve des transferts de ressources correspondants. »* Et, pour démultiplier la marge d'action des régions, l'ancien ministre du travail préconise qu'on utilise les moyens — limités — de celles-ci comme autant de *« leviers »* pour inciter d'autres financements : c'est notamment ce qui s'est fait les contrats de plan.

JEAN-RENÉ LORE.

Une lettre de M. Michel Rocard

M. Michel Rocard nous écrit :

J'ai pris connaissance avec surprise, pour ne pas dire stupéfaction, de l'article que *le Monde* daté 9-10 novembre a consacré à ce que l'auteur appelle mon *« défi »* à l'égard du PS. Ignorant l'essentiel de ce que j'ai dit pendant une heure, vendredi à Istres, de l'avenir difficile que la présence de la droite au pouvoir nous vaut en matière de chômage, d'enseignement et de recherche et des perspectives que proposent les socialistes, M. Andréani n'a retenu qu'une phrase : *« C'est à ce moment là qu'ils* [les candidats à l'élection présidentielle] *recevront ou ne recevront pas le soutien, voire l'investiture, des formations politiques diverses. »*

Ce *« moment-là »*, c'est celui où, quatre mois avant l'échéance, les candidats devront déposer devant le Conseil constitutionnel une liste de cinq cents élus parrainant leur candidature. Pour bien comprendre l'esprit dans lequel je suis intervenu, il aurait fallu citer une phrase antérieure : *« Les modalités de cette élection sont prévues par la Constitution, une loi organique, un décret et les statuts et règlements intérieurs des partis politiques, de tous les partis politiques »*, et aussi rappeler que, quelques instants après, je soulignais avec force, citant explicitement M. Barre, auquel je m'opposais, le rôle décisif des partis politiques dans la démocratie.

Dans ce contexte, la phrase que cite votre collaborateur prend une signification radicalement différente de celle qu'il lui prête : elle décrit la fin d'un processus et non pas son commencement, que j'évoquais dans le paragraphe précédent par la référence aux statuts et règlements intérieurs des partis politiques. Cette phrase évoque en fait les décisions ultimes qui achèveront la mise en place du dispositif électoral, et notamment par exemple les décisions des formations ne présentant pas de candidats, qui seront bien obligées d'attendre la fin du processus pour se décider.

Les mots *« le soutien, voire l'investiture »* sont clairs à cet égard : si la langue française a un sens, ce que je persiste à croire, le mot *voire* implique que, dans la phrase dont je parle, c'est le soutien qui est le plus probable. Les investitures se seront à l'évidence déterminées bien avant, ce qu'évoquent mes phrases non citées par votre collaborateur. On peut aussi pronostiquer qu'il y aura, lors de la prochaine élection présidentielle, des candidats sans investiture, comme il y en a toujours eu. C'est alors une autre affaire.

Je donne volontiers acte à votre collaborateur que le début de la procédure ne résulte pas seulement de la loi et qu'il comporte donc une relative incertitude de date et de forme : investiture ou soutien par exemple. C'est précisément cette incertitude qui m'amène à souhaiter n'être commenté qu'à partir de déclarations non tronquées.

Les sept cents militants socialistes présents, pourtant fort sensibles à ces problèmes, n'ont à l'évidence pas interprété mes propos comme votre collaborateur, puisqu'ils m'ont longuement applaudi.

La plate-forme du CDS

Dominante économique

A l'occasion de son sixième congrès, le CDS a rendue publique une plate-forme qui rompt, aux dires des responsables de sa rédaction, avec *« la tradition de baratin »* des... plates-formes. Introduites par M. Jacques Barrot, secrétaire général, et M. François Bayrou, membre du secrétariat national, treize fiches signées d'experts ou de députés procèdent dans treize domaines à une analyse de la situation présente, formulent des propositions pour le court terme et des orientations pour le long terme. Avec une inspiration commune en trois volets : le libéralisme, c'est indispensable mais ça ne suffit pas ; la solidarité est indispensable au succès ; rien ne marchera si on ne fait pas l'Europe.

Pour le secteur économie, emploi, croissance, l'accent est mis sous les plumes de MM. Bruno Durieux et Edmond Alphandéry sur une nouvelle orientation de la fiscalité en faveur des entreprises, et insiste sur la nécessité de l'aide à l'investissement. Pour les relations sociales, M. Claude Goasguen préconise une inversion de la hiérarchie actuelle : les accords devraient se conclure d'abord au niveau de l'entreprise, puis remonter au niveau des branches, et enfin à la loi, et non l'inverse. Est également évoquée une réforme de la justice prud'homale, avec l'entrée de magistrats dans les juridictions du premier rang et la participation des professionnels des entreprises dans les juridictions d'appel.

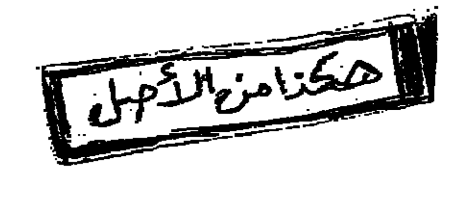
En matière de santé et de démographie, l'accent est mis sur le rôle de l'hôpital comme « plate-forme lourde » mise à la disposition de tous les praticiens, et sur une procédure nouvelle de fixation des prix de journée. Quant au système éducatif, il doit, aux yeux de MM. Bayrou et Pierre Ferrari, être tourné vers la qualité, ce qui autorise les expériences pédagogiques dès lors que les résultats des enseignants sont évalués à l'aune des progrès de leurs élèves. Ils souhaitent également que soit mis en place un système de formation alternée entre l'entreprise et l'école, à raison de deux jours de présence dans l'une et trois dans l'autre.

Certains sujets ne sont pas abordés, comme l'agriculture ou encore l'immigration. Les responsables de la plate-forme jugent que la réflexion en ces domaines n'est pas suffisamment avancée.

A. Ch.

● **Les obsèques d'Artur London.** — Les obsèques d'Artur London auront lieu le mercredi 12 novembre, à 10 h 15, au cimetière parisien d'Ivry. Ses amis nous ont adressé un texte où ils soulignent qu'Artur London fut : *« un guide dans notre combat pour la libération de la France. Malgré les dures épreuves de la déportation dans les camps de la mort, et plus tard dans les procès staliniens de Prague, il a gardé jusqu'à sa mort sa conviction dans un socialisme démocratique et de liberté qui reste à construire. Les bataillons FTP-MOI, Carmagnole, Liberté, Marat, et la 35e brigade Marcel-Langer expriment leur douleur et leur tristesse à sa famille et à tous ceux qui s'identifient à son idéal. Ils invitent tous les hommes et toutes les femmes épris de liberté à lui rendre hommage lors de ses obsèques. »*

● **RECTIFICATIF.** — Dans nos premières éditions du *Monde* daté 11 novembre, nous avons écrit que le général de Gaulle était mort le 9 novembre 1971. Il convenait de lire évidemment 1970. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette erreur.



La catastrophe de Bâle

Sandoz aurait entreposé illégalement des produits dangereux

Alors que la pollution provoquée le 1er novembre par l'incendie à Bâle d'entrepôts de produits chimiques de la firme Sandoz vient d'atteindre l'estuaire du Rhin, l'Allemagne fédérale, la France, les Pays-Bas et la Suisse ont décidé de se concerter mercredi 12 novembre à Zurich pour discuter des conséquences de cette catastrophe. Cette réunion des ministres de l'environnement des quatre pays, à laquelle ont été conviés le Luxembourg et la Commission de la Communauté européenne, devrait permettre d'améliorer la circulation de l'information en cas de pollution, mais aussi de fixer, s'il y a lieu, le montant des indemnités à payer aux pays touchés.

La firme Sandoz a pris des engagements sur ce point dans la journée du 10 novembre. Un des responsables de son service économique, M. Fazel, a déclaré : *« Il va sans dire que des dommages ont été créés par cet incendie. Nous sommes responsables, et il ne fait pas l'ombre d'un doute que nous en faisons notre affaire. (...) Nous avons mauvaise conscience, et je dirais que nous sommes choqués et attristés par ce qui nous arrive. Au plan immédiat,* a-t-il ajouté, *nous avons invité toutes nos filiales à revoir l'ensemble des systèmes de sécurité de leurs entrepôts. »*

Une mesure d'autant plus attendue que le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Walter Wallmann a affirmé qu'à Bâle Sandoz avait gravement manqué aux règles de sécurité. Depuis 1977, en effet, la firme entreposait *« illégalement »* des produits chimiques dans des locaux prévus pour stocker des machines, selon un document des assureurs de Sandoz. A Berne, ce manquement aux règles a été reconnu par un responsable de l'Office fédéral de protection de l'environnement qui estime que plusieurs points de la loi helvétique avaient été violés.

L'Europe au chevet du Rhin

(Suite de la première page.)

Sur le Rhin, une vedette des pompiers de Bâle croise à la hauteur des trois conduites de déversement de l'usine Sandoz. Les hommes en tenue noire et masque à gaz procèdent à des prélèvements réguliers, qu'ils embouteillent soigneusement pour analyse. Les échantillons prélevés seront envoyés au laboratoire central de la police de Zurich, chargé des analyses et de l'enquête. On ne sait toujours pas si l'incendie a été provoqué par un court-circuit électrique, une réaction chimique ou un acte criminel.

Le plus urgent, cependant, reste l'évaluation du danger de pollution et de risque pour la santé humaine. Le nuage chimique produit par l'incendie n'a, semble-t-il, rien provoqué d'autre que des irritations dues au souffre contenu dans les esters d'acide phosphorique (dérivés de mercaptan). Les exploitations agricoles riveraines de la centrale n'ont subi aucun dommage. Des chevaux continuent à paître dans les prairies alentour et les lapins gambadent entre les haies. Les quatre cents tonnes de produits parties en fumée ont donc fait moins de dégâts que les quelques dizaines de tonnes de liquides déversées dans le Rhin.

C'est que *« les produits de base rejetés au fleuve sont beaucoup plus virulents que les insecticides du commerce »*, constate M. Alfred Exinger, spécialiste de chimie organique et thérapeutique, directeur du laboratoire d'hydrologie de la faculté de pharmacie de Strasbourg. Pour lui cependant, les tonnes de disulfoton et de thiometon sont *« à court terme »* beaucoup plus dangereuses pour la faune et la flore du Rhin que le mercure. La mort immédiate de poissons ne peut pas être due à ce mercure, qui ne doit d'ailleurs pas être confondu avec le redoutable méthylmercure de Minamata (2). Les anguilles qui vivent au fond de l'eau, où se sont accumulés les produits lourds, ont pu être tuées au simple contact des produits sur leur peau sans écaille.

Et l'eau potable ? *« Les captages d'eau en Alsace sont tous opérés dans la nappe phréatique à une profondeur variant entre 15 et 80 mètres,* précise M. Gilles Rinck, hydrogéologue du BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) *et ils sont trop loin du Rhin pour être contaminés. Le sel des potasses, très soluble dans l'eau, met entre neuf et douze semaines pour atteindre les captages les plus vulnérables. Mais les molécules de mercure ne sont pas solubles et restent accrochées dans les boues sédimentaires du lit du fleuve. »*

Pêche interdite

Les produits toxiques lourds n'iront peut-être pas dans les eaux potables alsaciennes, mais ils resteront dans le Rhin, ce qui inquiète vivement les pêcheurs. *« C'est un désastre,* constate M. Georges Siegel, garde-pêche à Plobsheim (Bas-Rhin). *Les eaux du Rhin commençaient à s'améliorer. On voyait même remonter des truites de mer. Tout est à recommencer maintenant. »*

De fait, le préfet vient d'interdire la pêche pour six mois dans le Rhin et ses affluents directs. *« Avec ses épis tous les 200 mètres, le vieux Rhin n'est pas près de redevenir propre »,* note un marchand d'articles de pêche. Il reconnaît que seuls les poissons du fond ont été tués. *« Mais que deviendront les autres, lorsqu'il n'y aura plus rien à manger pour eux ? »*

Côté allemand, on est plus sévère. *« 95 % des produits écoulés dans le Rhin sont hautement toxiques,* affirme M. Walter Littke, docteur en chimie à l'université de Fribourg-en-Brisgau. *Même le bleu de Prusse peut se décomposer en cyanure ».* Ce chimiste de renom, qui, avec l'aide de la NASA, fabrique des cristaux de protéine dans l'espace, est indigné par le comportement des industriels : *« Quand je fais une erreur dans mes manipulations, je préviens tout le monde. Mais Sandoz ne dit rien. Ils sont très arrogants. »*

Chez Sandoz, où l'on fait remarquer que les préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont reçu la liste des produits stockés dès le 3 novembre, on se justifie comme on peut : *« Rien n'a brûlé complètement. C'est donc un mélange de produits qui ne permet aucune simulation. On en est réduit à recueillir les filtres des masques et des climatiseurs pour en extraire les produits et établir un spectre fiable. »*

Sandoz désarmé ? Peut-être. Mais les chimistes suisses sont surtout discrets, pour ne pas dire secrets. Ce sont des Allemands d'Offenburg qui ont alerté leurs collègues strasbourgeois, au vu des relevés sur leur spectromètre de masse. Les autorités françaises, trop heureuses que les analyses d'eau potable soient rassurantes, s'emploient localement à ne poser aucune question gênante, alors même que l'entrepôt de Schweizerhalle n'est qu'en cours d'inventaire et que le ministre de l'environnement à Paris souligne la gravité de la pollution...

ROGER CANS.

(2) Pollution de la mer au mercure, qui a tué plus de deux cent trente personnes en 1956 au Japon et laissé des séquelles chez plus de dix mille autres.

1246 tonnes de produits chimiques détruites

Les stocks qui ont brûlé :

– Insecticides (esters phosphorés, dont 323 tonnes de disulfoton et 285 tonnes de dhiomaton) : 824 tonnes ;

– Herbicides (nitrophénol) : 71 tonnes ;

– Fongicides (éthoxyéthyl hydroxide de mercure et oxazolidine) : 39 tonnes ;

– Emulsifiants : 23 tonnes ;

– Bleu de Prusse : 10 tonnes ;

– Solvants : 4 tonnes.

Si l'on ajoute les autres produits plus anodins – intermédiaires de synthèse, stabilisateurs, – on aboutit à un total de 1 246 tonnes de produits chimiques complètement ou partiellement détruits.

L'intoxication par le mercure

C'est parce qu'ils ont la propriété de fixer le mercure présent dans l'eau que les poissons sont les premières victimes de la pollution par ce métal ou par ses dérivés. Ces mêmes poissons peuvent également, lorsqu'ils sont atteints et consommés, être à l'origine d'une intoxication humaine, comme ce fut le cas lors de la dramatique affaire de Minamata au Japon en 1956 qui fit plus de deux cent trente victimes.

Le mercure métallique (celui contenu dans les thermomètres par exemple) n'est pas toxique lorsqu'il est ingéré. Il n'en va pas de même pour des sels de mercure, utilisés parfois en injections intra-utérines pour tenter de provoquer un avortement. On estime, chez l'homme, à 0,50 gramme la dose à partir de laquelle les symptômes d'une intoxication aiguë peuvent être observés. Il s'agit pour l'essentiel de signes digestifs alarmants (brûlure de la bouche, du pharynx et de l'œsophage, vomissements, diarrhées sanglantes). La muqueuse buccale est également le siège de lésions caractéristiques.

Mais les sels de mercure ont surtout une action toxique sur les reins. L'intoxication aiguë est en effet principalement marquée par un arrêt de la fonction urinaire qui survient vers le troisième jour suivant l'absorption du toxique. Ce phénomène peut persister une ou plusieurs semaines et impose la mise en place chez le malade d'un rein artificiel.

En fait, c'est surtout l'exposition chronique au mercure et à ses dérivés qui pose problème et prête à controverse. L'intoxication chronique par de faibles doses de mercure donne des symptômes tout à fait différents de l'intoxication aiguë. Les symptômes sont, dans ce cas, neuro-psychiatriques : sensation d'engourdissement des doigts, troubles de l'élocution, anomalie du comportement, troubles visuels, amaigrissement important etc. La mort survient dans un nombre non négligeable des cas.

J.-Y. N.

Explosions à Paris et à la Défense

Action directe revendique trois attentats contre Peugeot, Total et le groupe industriel PUK

« L'apartheid commence en France »

Trois attentats à l'explosif revendiqués par le groupe terroriste Action directe ont été commis, mardi 11 novembre, vers 1 heure du matin, à Paris et à la Défense, contre les sièges des Automobiles Peugeot, de la société pétrolière Total et du groupe industriel Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Ces trois attentats, qui n'ont fait que des dégâts matériels, *ont pour objectif de protester contre le « soutien » de la France au régime au pouvoir en Afrique du Sud et à sa politique d'apartheid.*

Le premier attentat a eu lieu, 75, avenue de la Grande-Armée, près de l'Etoile, devant l'entrée de l'immeuble abritant les bureaux de la direction générale de Peugeot. L'explosion a creusé un petit cratère de cinquante centimètres à l'endroit où avait été placée la bombe et a surtout provoqué la destruction de nombreuses vitres de l'immeuble. Le préfet de police de Paris, M. Jean Paolini, s'est rendu sur place.

Quelques minutes après, deux autres attentats ont eu lieu dans l'ensemble des tours de la Défense (Hauts-de-Seine). Un premier engin a explosé au pied de la tour Total, cours Michelet, dans laquelle se trouvent les bureaux de la direction de la société pétrolière. Peu avant l'explosion, un interlocuteur anonyme, affirmant parler au nom d'Action directe, a prévenu un gardien de l'imminence de l'attentat.

Presque au même moment, une autre bombe explosait devant l'entrée de la *tour Manhattan, toute* proche, place de l'Iris. Cette tour abrite les bureaux de nombreuses sociétés, dont une filiale de PUK, Carbone PTY Ltd. C'est cet attentat qui a provoqué les plus gros dégâts : non seulement des dizaines de vitres de la tour ont été détruites, ainsi que des armatures métalliques, mais la façade d'une agence de la BNP, située juste en face, a aussi été fortement endommagée.

Pendant la visite du président Botha

Ces trois actions terroristes coïncident avec la *visite privée effectuée* en France depuis lundi 10 novembre par le chef de l'Etat sud-africain, le président Pieter Botha. Il s'agit des neuvième, dixième et onzième attentats commis par Action directe à Paris ou dans la région parisienne au cours de l'année 1986. Les derniers remontent au 1er novembre : le groupe terroriste avait alors visé la compagnie d'aviation Minerve et l'Office national d'immigration pour protester contre la politique du gouvernement à l'encontre des immigrés.

Le groupe, *fondé* par Jean-Marc Rouillan et Nathalie Menigon, en fuite, se rappelle ainsi au bon souvenir des policiers et du gouvernement alors que l'un de ses principaux dirigeants, Régis Schleicher, comparaîtra, aux côtés des frères Claude et Nicolas Halfen, à partir du 3 décembre, devant la cour d'assises de Paris pour le meurtre de deux policiers, avenue Trudaine à Paris, le 31 mai 1982.

Dans son communiqué, intitulé *« L'apartheid, ça commence en France »*, Action directe dénonce *« la collaboration de classe avec le fascisme d'Etat », « le pro-nazi Botha »* et MM. François Mitterrand et Jacques Chirac. Le texte de revendication du groupe terroriste est signé *« Action directe, commando Clarence Payi-Sipho Xulu »*, du nom de deux militants noirs de l'African National Congress, mouvement clandestin interdit par le régime de Pretoria, tous deux pendus en Afrique du Sud le 9 septembre dernier après avoir été condamnés à mort sous l'accusation d'avoir tué un indicateur de police.

Action directe insiste dans son texte sur *« les intérêts de classe des capitalistes blancs à piller et massacrer, qui sont les mêmes à Paris qu'à Pretoria ». « L'apartheid n'est qu'une face du fascisme »*, ajoute l'organisation clandestine.

Réuni à Bastia

Le Syndicat des avocats de France critique plusieurs projets étudiés à la chancellerie

BASTIA
de notre correspondant

C'est autour de ce que l'on a nommé *« l'apparent paradoxe d'un projet gouvernemental fondé sur l'économie libérale poussée à ses plus extrêmes limites depuis le dix-neuvième siècle »* et *« le grand renfermement et l'exclusion des étrangers du territoire national »* que se sont développés les travaux du treizième congrès du Syndicat des avocats de France (SAF).

Installée pendant trois jours à Bastia sur l'invitation d'un barreau cible de nombreuses attaques et auquel les participants ont renouvelé leur soutien, l'assemblée s'est terminée lundi soir 10 novembre.

Première réunion nationale après les élections législatives de mars 1986, ce congrès était l'occasion pour les avocats du SAF, comme l'a rappelé le bâtonnier de Bastia, Me Vincent Stagnara, de *« se constituer partie civile contre cette fureur sécuritaire qui s'est emparée du gouvernement ».* C'était aussi l'occasion pour un syndicat qui ne cache pas ses sympathies envers la gauche de faire le point et de s'interroger sur la torpeur, le ronronnement, dans lesquels certains lui reprochaient *d'avoir vécu depuis 1981.*

En présence du représentant de la chancellerie, M. Bernard Daeschler, le SAF a passé en revue les sujets qui suscitent son inquiétude au sein des projets gouvernementaux, dont *« le libéralisme en France, qui se traduit par un anti-égalitarisme conservateur plutôt que par un credo dans les libertés fondamentales »*, comme l'a précisé Me Gérard Boulanger, président du SAF.

Le Syndicat a d'abord montré ses réticences envers certains projets en cours de discussion avec la chancellerie : l'indemnité de répétibilité, qui ferait systématiquement payer par la partie perdante d'un procès une part des frais du gagnant et le transfert de la gestion de l'aide judiciaire à la profession. Dans le domaine pénal, il a stigmatisé la comparution immédiate, la carte d'identité informatisée, l'enfermement des mineurs dans des centres spéciaux, la chasse aux étrangers, l'exclusion et l'enfermement des toxicomanes.

Le projet de privatisation des prisons a aussi été un sujet de réflexion des membres du SAF. Selon eux, le gouvernement apporte des réponses diverses pour rassurer : celle de l'enfermement des délinquants et du rejet des étrangers, dans *« un système de gestion des exclus du système avec en filigrane la notion de profit omniprésente ».*

Une lacune, toutefois, dans les discussions au programme de ce congrès : l'absence de débat sur le terrorisme ; un thème qui n'a pas été abordé, de par la volonté même des congressistes (Me Yann Choucq, du barreau de Nantes, excepté), dans la mesure où il suscite de nombreuses divergences au sein du syndicat.

NOËL FANTONI.

Candidature

Pour l'élection des trente-trois membres du Conseil syndical du SAF, trente-trois membres de divers barreaux se sont présentés. Tous ont été élus dont le président sortant, Me Gérard Boulanger, du barreau de Bordeaux, qui avait provoqué un certain émoi, lundi matin, en retirant sa candidature, puis en la déposant à nouveau juste avant l'élection.

Il ne fallait voir dans ce geste, selon la majorité des avocats, aucune intention politique mais une simple réaction de lassitude. Une attitude tout de même sanctionnée par un certain nombre de votants, puisque *Me Boulanger obtenait le plus* faible score des présents : 263 voix sur 294. Un avertissement, en quelque sorte, qui devrait cependant rester sans conséquence dans deux semaines, lors de l'élection à la présidence, à laquelle Me Boulanger est le seul à se présenter.

N. F.

Au tribunal de Paris

L'amie de M. Yves Chalier est maintenue en détention

Maguy Baquian, la plus proche amie de M. Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, restera en prison. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a confirmé, lundi 10 novembre, l'ordonnance du magistrat instructeur, M. Jean-Pierre Michau, par laquelle il refusait de la remetre en liberté.

Agée de trente-six ans, employée au service social du ministère de l'intérieur, Maguy Baquian est détenue depuis le 10 octobre dernier, sous les inculpations de recel, d'abus de confiance et complicité d'abus de confiance. On lui reproche notamment d'avoir reçu de M. Chalier des sommes prélevées sur les fonds de l'association Carrefour du développement.

La jeune femme avait accompagné M. Chalier à Londres, lors de sa fuite, et semble être restée en contact avec l'ancien chef de cabinet, alors même qu'il se trouvait au Brésil. Dans l'interview publiée lundi 10 novembre par l'hebdomadaire *le Point*, Yves Chalier, réfugié au Paraguay, contestait l'importance des sommes données à son amie et déclarait au journaliste Jean-Marie Pontaut : *« J'ai été profondément choqué par un certain nombre d'incarcérations en rapport avec l'affaire, tout particulièrement celle de la femme que j'aime, Maguy Baquian ; elle est, j'en suis convaincu, l'otage de la justice française (...). On l'a arrêtée uniquement pour me forcer à réapparaître ».*

Une lettre de M. Mermaz

M. Louis Mermaz, député de l'Isère, ancien président de l'Assemblée nationale, nous écrit :

Dans votre édition du 10 novembre, vous reproduisez une interview donnée par M. Yves Chalier à votre confrère *le Point*. Je vous demanderai de bien vouloir porter à la connaissance de vos lecteurs les précisions suivantes :

Ce monsieur n'a jamais réglé aucun salaire à aucun collaborateur ou à aucune collaboratrice ayant pu travailler avec moi. Je ne vois pas davantage non plus à quoi pourrait correspondre l'insinuation selon laquelle des collaborateurs me concernant auraient pu être payés avec de l'argent provenant du Carrefour du développement. Je m'élève donc avec la dernière vigueur contre ces assertions totalement mensongères.

RELIGIONS

Après deux sanctions prises par le Vatican

L'épiscopat des Etats-Unis veut s'expliquer avec Jean-Paul II

Dès l'ouverture de l'assemblée plénière annuelle des trois cents évêques américains, le lundi 10 novembre à Washington, Mgr James Malone, évêque de Youngstown (Ohio) et président de la conférence épiscopale, a déploré *« la distance croissante et dangereuse entre le Vatican et les catholiques américains »* et souhaité qu'une concertation intervienne au plus vite entre l'épiscopat et Jean-Paul II.

Cette assemblée devait être principalement consacrée à l'ultime mise au point du projet de « lettre pastorale » sur la situation économique que l'épiscopat américain prépare depuis trois ans. Elle est en fait dominée par les remous consécutifs à la sanction prise, en septembre dernier par le Vatican, contre l'archevêque de Seattle, Mgr Hunthausen. Coupable de trop grande tolérance envers les homosexuels et les divorcés, remariés, celui-ci avait été déchargé au profit de son auxiliaire d'un grand nombre de ses fonctions (*le Monde* du 6 septembre).

Dans son discours d'ouverture, Mgr Malone n'a pas caché la division de l'Eglise catholique américaine : *« Les uns,* dit-il, *pensent que le recours à l'autorité romaine est devenu trop fréquent. D'autres applaudissent à ce qu'ils perçoivent au contraire comme un retour à l'indispensable autorité centrale. »*

Même si *« une conférence épiscopale n'a pas compétence pour intervenir elle-même dans les relations entre le Saint-Siège et un évêque local »*, un débat est prévu jeudi, à huis clos, sur les suites de l'affaire Hunthausen.

D'autres questions comme celle des théologiens dissidents – à la suite de la condamnation par Rome du moraliste Charles Curran – et du rôle des femmes dans l'Eglise *divisent également* l'épiscopat américain. *« Si les évêques hésitent encore à admettre l'existence de telles questions connues de tous,* dit Mgr Malone, *la crédibilité de l'Eglise américaine risque d'être affaiblie et sa vie d'être paralysée. »*

Dans ce contexte de relations difficiles entre Rome et l'Eglise catholique américaine, à laquelle en septembre prochain le pape doit rendre une deuxième visite, le choix d'un nouveau président pour succéder à Mgr Malone, arrivé en fin de mandat, sera significatif.

Le vice-président sortant, Mgr John May, archevêque de Saint-Louis (Missouri), est le mieux placé. Mais d'autres candidats sont sur les rangs, comme les cardinaux John O'Connor, archevêque de New-York et Bernard Law, archevêque de Boston, souvent présentés, par les médias américains, comme les deux principaux soutiens de Jean-Paul II aux Etats-Unis.

Le premier avait mené bataille, lors de la dernière élection présidentielle américaine, contre les candidats catholiques démocrates défendant l'avortement. Le deuxième avait fait campagne dans l'épiscopat pour congédier, du secrétariat général de la conférence épiscopale, un jésuite, le Père Buckley, coupable d'avoir signé – en 1977 – un texte favorable à l'ordination des femmes.

La tendance progressiste a également son candidat à la présidence de l'épiscopat américain : Mgr Rembert Weakland, archevêque de Milwaukee (Wisconsin), principal rédacteur de la lettre sur l'économie qui devrait apparaître comme un appel à une plus grande justice sociale.

HENRI TINCQ.

Le Monde

SCIENCES

Du synchrotron jaillira la lumière

Le nouvel accélérateur de particules sera installé à Grenoble, mais il faut encore préciser sa puissance et estimer son coût pour les dix années à venir.

LE synchrotron européen : rarement projet scientifique aura soulevé autant de passions, agité les chercheurs et divisé les politiques. Aujourd'hui, la guerre qui avait opposé de longs mois durant les villes de Strasbourg et de Grenoble, désireuses toutes deux d'accueillir la nouvelle machine européenne, est finie. Grenoble a gagné. Ne restait plus aux responsables qu'à choisir entre les différents sites d'implantation proposés par la capitale du Dauphiné. C'est aujourd'hui chose faite.

A l'origine, il y en avait trois : un terrain à proximité du Centre d'études nucléaires de Grenoble et de l'Institut Laue-Langevin (ILL), nécessitant un réaménagement des axes routiers qui le jouxtent ; un autre de l'autre côté du Drac, situé sur la commune de Sassenage ; et un troisième enfin, vite écarté, à Voreppe, entre Lyon et Grenoble. Finalement, le conseil d'administration du Laboratoire européen de rayonnement synchrotron (ESRF), où siègent les représentants des organismes de recherche concernés et ceux des ministères des cinq pays associés au projet (Allemagne de l'Ouest, France, Grande-Bretagne, Italie et Espagne), a opté le 24 octobre dernier pour la première solution.

Ce choix n'était pas évident au départ, car certains craignaient que la circulation de transports routiers à proximité du site ne crée des vibrations parasites préjudiciables au bon fonctionnement de la machine. Les calculs ont montré que cette objection n'était pas fondée et que le terrain appartenant au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) valait bien celui de Sassenage. A une nuance géologique près qui tient au fait que la nappe phréatique est plus profondément enfouie dans le premier que dans le second.

C'est cette petite différence qui a conduit à privilégier le terrain du CEA qui, outre le fait d'être gratuit (1), offre de multiples avantages supplémentaires. Le plus important est sans conteste la proximité de l'ILL et de sa formidable concentration de chercheurs de tous pays dont le domaine d'activité se recoupe avec celui des futurs chercheurs de l'ESRF. De là à penser qu'il serait bon de mettre en commun certains services, des moyens de calculs, des lieux de rencontre, des laboratoires propres et même une cafétéria, il y a un pas que beaucoup n'hésitent pas à franchir.

C'est donc sur ce terrain *« à la surface juste nécessaire »* que s'élèvera l'ESRF et que se développeront les 772 mètres de cette machine circulaire capable de produire des faisceaux d'électrons dotés d'une énergie de 5 GeV. il n'est pas exclu cependant que le groupe de projet chargé de définir les caractéristiques de l'instrument recommande de pousser la puissance à 6 GeV, ce qui aurait pour effet de faire passer la taille de cet accélérateur un peu particulier à environ 850 mètres. Quelle que soit la décision qui sera prise, cet instrument « exceptionnel » pourrait entrer en service dans six ou sept ans si une décision ferme de construction était prise au début de l'été prochain par les cinq pays intéressés par cette affaire.

Source de lumière exceptionnelle, le rayonnement synchotron fut longtemps considéré comme un phénomène parasite gênant sur les accélérateurs de particules. En effet, les électrons, lorsqu'ils sont fortement accélérés sur une trajectoire circulaire, perdent une partie de leur énergie et émettent un tel rayonnement. Mis à profit et amplifié, ce phénomène permet en jouant sur l'énergie des électrons d'obtenir des sources de lumière allant de l'ultraviolet aux rayons X. Elles sont d'autant plus recherchées que les faisceaux de lumière produits sont très brillants (des milliers de fois plus que les sources existantes dans le domaine des X), très directionnels et extrêmement bien focalisés.

Du couteau de boucher au scalpel

Pour toutes ces raisons, le rayonnement synchrotron offre à la communauté scientifique un moyen d'investigation de la matière inégalé dans les domaines de la physique, de la chimie, mais aussi de la biologie. Au point que certains chercheurs n'hésitent pas à dire qu'avec l'ESRF *« ils passeront d'une époque où ils étudiaient la matière avec un couteau de boucher à une autre où ils disposeront d'un scalpel de chirurgien »*. S'y ajoute le fait que les moyens de détection des rayons X mis à la disposition des chercheurs ont fait de grands progrès eux aussi, permettant même dans certains cas de gagner un facteur mille. De tels gains sont trop rares dans le domaine scientifique pour que l'on ne les souligne pas.

Mais, encore faut-il régler, avant de concrétiser ces perspectives encourageantes, deux problèmes : définir les caractéristiques définitives de la machine et chiffrer son coût. A cette fin, un groupe d'une trentaine de personnes a été désigné et un budget de 30 millions de francs lui a été alloué pour la période allant de mars 1986 à la fin de février 1987. Ce groupe devrait remettre ses conclusions à la fin du mois de février de l'année prochaine. Mais il lui faudra fournir avant la fin de l'année les premiers éléments d'évaluation.

Une telle machine suppose en effet des investissements très lourds, estimés, hors de toute contrainte budgétaire, par un groupe de la Fondation européenne de la science à quelque 2,4 milliards de francs sur dix ans (2) dont 2,1 milliards de francs pour les six premières années. Il ne s'agit bien sûr que d'une enveloppe à ne pas dépasser et à laquelle s'ajouteraient à partir de la onzième année les crédits de fonctionnement (300 millions de francs par an) de ce laboratoire européen.

Pour l'heure, seuls les 30 millions de francs de frais d'études préliminaires ont été financés par l'ensemble des cinq pays actuellement associés au projet, au prorata de la clé de répartition suivante : Allemagne (28 %), France (28 % plus 10 % au titre de la prime de site), Grande-Bretagne (15 %), Italie (15 %) et Espagne (4 %). Ce barème pourrait être conservé pendant toute la phase de préparation et de construction du synchrotron. Mais déjà des négociations ont lieu pour le modifier. La France souhaiterait que sa participation financière soit réduite lorsque la machine entrera en période d'exploitation.

« Un pays, une voie »

D'autre part, des discussions ont cours actuellement pour définir le type de société qui construira et exploitera l'ESRF. Côté français, on semble en faveur d'une société civile de droit français du même type que celle qui gère l'Institut Laue-Langevin. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne, qui doit rejoindre l'ILL au 1er janvier prochain à titre de partenaire scientifique, n'y sont pas hostiles. En revanche, l'Italie a été un temps en faveur d'une structure plus internationale où *« un pays égalerait une voix au conseil d'administration »*. Depuis, elle s'est rangée à l'avis du plus grand nombre. Tout irait donc pour le mieux si la Grande-Bretagne ne cherchait à *négocier son engagement dans* l'ESRF au prix d'une participation de la France à la source de neutrons par spallation britannique ISIS (3) installée au Rutherford Laboratory, près d'Oxford.

Sur ce point, la communauté scientifique française estime que *« le scénario proposé par la Grande-Bretagne coûte bien cher : 20 % des dépenses annuelles d'ISIS, soit 45 à 50 millions de francs, pour faire fonctionner la machine et augmenter sa puissance qui n'est actuellement qu'à 12 % de sa capacité nominale »*. Certes, ajoute-t-elle, ces sources à spallation sont une voie possible pour fournir d'intenses faisceaux de neutrons, mais il lui semble difficile de s'engager pour des montants financiers aussi élevés.

Peut-être serait-il préférable, dit-on au Commissariat à l'énergie atomique comme au Centre national de la recherche scientifique, qui doivent financer à part égale l'investissement des Français dans l'ESRF, d'*« échanger des neutrons provenant de deux sources complémentaires, ISIS en Grande-Bretagne et le réacteur ORPHEE en France, mais aussi d'avoir des participations financières ponctuelles sur certains instruments expérimentaux »*. Affaire à suivre donc du côté britannique, étant entendu que, du côté allemand, rien ne devrait vraiment changer dans la mesure où, ne l'oublions pas, Bonn avait reçu en compensation de l'implantation du synchrotron européen à Grenoble celle de la future soufflerie cryogénique européenne de Cologne.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Toutefois, le déplacement d'une bretelle routière, d'un terrain de sport et de bâtiments sociaux devrait coûter quelque 80 millions de francs.

(2) Aux conditions économiques de 1987.

(3) La spallation est l'éclatement d'un noyau atomique en de très nombreux morceaux (protons, neutrons, noyaux légers) sous l'impact d'une particule énergétique. Elle s'oppose à la fission, qui est la fragmentation d'un noyau en deux gros morceaux.

Avis de recherche

« SOUS peine de se voir irrémédiablement distancée, c'est-à-dire de disparaître du lot des grands pays industriels, la France doit, elle aussi, poursuivre une politique de recherche et de développement vigoureuse et augmenter les moyens qui y sont consacrés, en cherchant à réduire l'écart. » C'est une sonnette d'alarme que tire une nouvelle fois le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), instance de consultation du ministre chargé de ces problèmes, dans son premier « Avis annuel sur l'évaluation de la politique de recherche », rendu public alors même que M. Alain Devaquet défendait son projet de budget 1987 à l'Assemblée nationale, le 4 novembre (*le Monde* du 6 novembre). A dire vrai, cette *« évaluation »* n'ayant pas encore été faite par le ministère, le Conseil s'est livré à une analyse de la situation générale, choisissant lui-même les domaines qui lui semblaient particulièrement importants.

Ce texte, rédigé entre février et mai dernier, ne pouvait inclure l'examen du projet de budget 1987. Il anticipe cependant à ce sujet en *« critiquant sévèrement la méthode de travail qui a présidé »* aux importantes coupes faites en avril dans le budget 1986 et en *« recommandant »* que les déséquilibres ainsi créés soient *« impérativement corrigés »* dans le budget suivant. Il semble bien que, sur ce point, les membres du CSRT n'aient été que partiellement entendus. Outre les problèmes budgétaires, ceux posés par la recherche industrielle figurent au premier rang des sujets d'inquiétude du CSRT. Comparée aux autres pays industrialisés, dit en effet le texte, la France est *« le pays où la part de l'industrie dans le financement et l'exécution de la recherche est le plus faible »*. Ce constat global doit cependant être nuancé, car cette faiblesse est surtout le fait des petites entreprises et des firmes des secteurs d'activités traditionnelles. C'est donc ces dernières qu'il faut amener à faire de la recherche. Ce n'est pas en allégeant les charges des entreprises que l'Etat y parviendra, mais, estiment les « sages », *« en poursuivant et en amplifiant son action d'incitation »*, tant en accordant à l'industrie des aides diverses qu'en renforçant les liens entre la recherche publique et la recherche industrielle.

La situation *« préoccupante »* de l'emploi scientifique fait aussi l'objet d'une attention particulière du CSRT, qui constate qu'en ce domaine la France *« est en queue de peloton des grands pays industriels »*. Aujourd'hui, le problème demeure, et il est nécessaire, souligne le CSRT, d'assurer la régularité du recrutement, ce qui implique une *« gestion rationnelle qui doit s'inscrire dans la durée : il faut raisonner sur une période de quinze-vingt ans »*.

De l'analyse de tous ces points, le CSRT retire l'opinion que la politique de la recherche menée ces dernières années a permis *« de rattraper une partie de notre retard vis-à-vis des autres pays de l'OCDE »*, et souligne la *« nécessité de la continuité »*. Mais il s'inquiète de l'adoption de mesures de rigueur qui, si elles devaient se perpétuer, *« mettraient en péril l'existence même d'une recherche française dynamique et compétitive, élément important du maintien de l'indépendance économique nationale »*.

E. G.

Les péniches prennent l'ascenseur

Une technique originale pour aider les mariniers du canal du Centre, en Belgique, à franchir une chute de 68 mètres.

AVANT la fin de cette décennie, un ouvrage impressionnant de 130 mètres de long et de 117 mètres de haut va devenir le plus grand ascenseur à bateaux du monde, avec une hauteur « rachetée » de 73 mètres ; il fera sauter le dernier verrou qui empêchait le canal du Centre de recevoir les convois poussés et les péniches à grand gabarit de 1 350 tonnes.

Entre Mons et La Louvière, le canal du Centre franchit actuellement une chute de 68 mètres grâce à quatre ascenseurs hydrauliques datant du début du siècle et de 17 mètres chacun. Ces ascenseurs sont de petites merveilles d'ingéniosité. Ils sont composés de deux bacs reposant sur un piston de 2 mètres de diamètre. Chacun de ces bacs est rempli de 599 tonnes d'eau et ils se trouvent l'un en position haute et l'autre en position basse.

Admettons que deux péniches se présentent l'une à l'amont et l'autre à l'aval. Elles pénètrent dans le bac correspondant et chassent l'eau à raison de leur masse, selon le principe d'Archimède. Si l'opérateur laissait le mouvement se faire spontanément, le poids identique des deux bacs les stopperait au même niveau, à mi-hauteur entre le bief amont et le bief aval, comme deux plateaux d'une balance. Pour que le franchissement soit complet, on fait donc entrer dans le bac descendant 30 centimètres d'eau supplémentaires, ce qui représente une surcharge de 75 tonnes, suffisante pour mener le balancement à son terme.

L'élégance de cette technique tient au fait qu'elle ne nécessite l'apport d'aucune énergie extérieure et qu'elle consomme peu d'eau. Un quart d'heure après être entrée dans le bac, la péniche en sort pour poursuivre son voyage.

Ce qui était possible pour des péniches de 300 tonnes et de 38,50 mètres de long ne l'était plus pour les convois poussés de 2000 tonnes, longs de près de 100 mètres et les automoteurs de 1350 tonnes longs de 80 mètres.

L'hydraulicité classique ne pouvait pas suffire. Les services belges des voies navigables se sont alors livrés à une étude comparative entre plusieurs solutions techniques : des plans inclinés, une pente d'eau, deux ascenseurs de 36 mètres de haut et un ensemble de trois écluses. Toutes se sont révélées plus coûteuses à construire et à exploiter qu'un ascenseur de 73 mètres. A titre d'exemple, la translation par ascenseur nécessite une énergie de 50 kWh, quand la pente d'eau exige 1 400 kWh et trois écluses, 11 700 kWh.

L'ouvrage en construction à Strepy-Thieu se présente comme un ascenseur classique, mais de dimensions exceptionnelles. Il a été décidé qu'il comprendrait deux bacs de 112 mètres de long et de 12 mètres de large, correspondant chacun à une masse de 7200 à 8400 tonnes suivant la hauteur d'eau.

Chaque ascenseur sera autonome, grâce à un système de contrepoids qui équilibrera le bac rempli d'eau, soit cent douze câbles de 85 millimètres de diamètre supportant un poids de 6 400 tonnes et trente-deux câbles de commande supportant un poids de 1 400 tonnes. Le freinage de la descente et de la montée du bac sera assuré par quatre moteurs électriques de 500 kW. En cas d'incident, des freins à disque interviendront et, dans les cas d'urgence ainsi qu'à l'arrêt, des freins à sabot bloqueront les tambours. Le guidage du bac dans sa course sera assuré par deux rails fixés sur la tour centrale.

Une petite centrale hydroélectrique constituera le groupe électrogène de secours. A l'amont, chaque bac sera raccordé au garage par un pont canal de 98 mètres. La durée du cycle des opérations nécessaires à la translation d'une péniche est de quatre-vingt minutes.

Les catastrophes prévues

Les études ont été poussées pour prévenir toutes les catastrophes imaginables. La zone étant séismique, la stabilité des ouvrages a été calculée pour des déplacements de + 5 à – 5 cm.

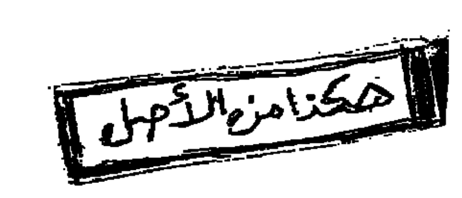
L'oscillation possible du bac et de son contenu, des contrepoids, des câbles, des mécanismes de levage et des moteurs électriques ne présentera aucun inconvénient.

D'autres accidents ont été envisagés : vidange accidentelle d'un bac, naufrage d'un bateau dans le bac ou dans le pont-canal, enfoncement d'une porte du bac ou d'un bief par une péniche incontrôlée, défaillance du moteur, rupture d'un câble de suspension ou de commande. Simulés en ordinateur, ces scénarios-catastrophes sont apparus tout à fait contrôlables.

L'ascenseur de Strepy-Thieu témoigne de la confiance que les Belges continuent de placer dans la voie d'eau. Le coût de l'ouvrage est évalué à 1,1 milliard de francs (17 milliards de francs belges).

Certes, les restrictions budgétaires repousseront de deux ou trois ans l'inauguration, qui avait été prévue pour 1988. Mais les professionnels français de la voie d'eau n'en resteront pas moins ébahis de voir qu'outre-Quiévrain, on est prêt à dépenser dans un seul ouvrage fluvial l'équivalent de dix ans de budgets d'investissements des voies navigables françaises. La voie d'eau : obsolète ? En tout cas, pas en Belgique !

ALAIN FAUJAS.



Culture

MOIS DE LA PHOTO

Eva Rubinstein, souvenirs d'enfance



« La chambre d'amis », Saint-Joseph, Minnesota (1980)

Elle-même l'admet, c'est autant de la crainte du départ que de l'attente du retour de ses parents en tournée qu'est née sa fascination des lieux vides. D'hôtels inconnus en appartements nus ou chambre à peine désertée, l'absence plus que la rencontre permet à l'opérateur d'inscrire à plein sa présence. Eva Rubinstein semble s'isoler d'elle-même pour contempler immobile, faussement sereine, ce que personne ne voit. Adoptant la lumière pour élément cardinal, écoutant l'écho du silence que meubleront de mots les futurs occupants, à travers traces, corps, miroirs et lits défaits, son regard erre et débusque, sous l'apparence du conforme, les rais feutrés de son imaginaire. A ses yeux, l'art du portrait consiste à photographier l'espace entre le sujet et soi, ce que conforte, parmi cent dix-sept images, celle de son frère John, en 1955, écoutant pieusement la sonate que distille au piano la silhouette spectrale du père, surgi de l'ombre et pris de dos.

P. R.

★ Eva Rubinstein, rétrospective, Espace Canon, 117, rue Saint-Martin, Paris 4e, jusqu'au 29 novembre.

Les clés du mécénat sont dans la boîte à gants

Le 12 novembre s'ouvre à Cannes le premier Salon du marché international du sponsoring et de la communication. Le mécénat est à l'ordre du jour.

La plupart des entreprises qui, depuis quelques années, se sont lancées dans ce type de « communication » sophistiquée seront sans doute là. D'Olivetti à IBM, de Philip Morris à la SARI, de Cointreau au Bélier. Il est à parier que toutes auront dans leur stand, à portée de la main, le lourd rapport sur le « mécénat français » — près de deux kilos, — que François Léotard a *demandé à un orfèvre en la* matière : Alain-Dominique Perrin, directeur de la société Cartier et créateur de la Fondation pour l'Art contemporain de Jouy-en-Josas. Il a fallu quarante-quatre personnes pour rédiger ce volume de huit cents pages.

Une version abrégée en a heureusement été éditée pour les managers pressés. Le vocabulaire est limité, le style répétitif, les propositions martelées. Les petits paragraphes ont des allures de catéchisme ou de manuel d'école primaire façon Jules Ferry. Un bon cru pédagogique. Son mérite n'est pas tant de dégager des idées originales que de ramasser, pour le monde industriel qui les ignore, sans doute, l'information circulant depuis deux ou trois ans dans les milieux proches de l'ADMICAL, une association pionnière animée par Jacques Rigaud.

Après avoir rappelé dans une introduction que *« l'art d'apparaître désintéressé n'est pas sans intérêt »*, Alain-Dominique Perrin fait le procès du tout Etat, qui ne peut continuer à être le seul acteur sur le marché de la culture. L'Etat, juge et partie et qui de ce fait impose seul sa règle du jeu. La gestion publique engendre des marchés artificiels. Mais le rapport rappelle aussi que si l'Etat a été conduit à s'engager autant, c'est que personne n'était disposé à être le bailleur de fonds d'entreprises culturelles, déficitaires par essence. Face aux 8,5 milliards de francs du budget de la rue de Valois, que représentent les 350 millions versés par quatre cents mécènes privés en 1985, il faut donc, nous dit A.-D. Perrin, dans sa deuxième partie, engager l'entreprise plutôt que désengager l'Etat.

Le mécénat est un outil de communication précieux, en même temps qu'il est un moyen de promotion pour la culture. Pour convaincre les PDG réticents, il leur propose l'exemple nippon et une argumentation formulée en termes de marketing, qui doit les toucher au portefeuille : *« affirmation d'une image pour dominer un marché », « intégration à l'environnement socio-culturel pour la recherche d'une légitimité indispensable à son essor », « personnalisation du produit », « animation du point de vente ».*

Ses propositions sont modestes. Il n'est point besoin de lois ni d'institutions nouvelles. Les opérations de mécénat doivent être effectuées dans le cadre de structures commerciales de droit privé. Les œuvres d'art doivent être amortissables. En conclusion, une nouvelle de taille : on savait déjà que c'était l'apéritif « Dubo, Dubon, Dubonnet », on apprend ici que le mécénat c'est « média, médiatique et médiateur ».

Enfin, une plaquette distribuée en annexe permet aux chefs d'entreprise de construire efficacement leur politique de mécénat. Par le jeu des questions et des réponses, ils peuvent, sur-le-champ, choisir le « créneau culturel » qui correspond le mieux à l'image de la société.

Ainsi, s'il vend par correspondance, il aura intérêt à se tourner vers le théâtre : budget global : 700 000 F pour dix spectacles en un mois, qui comprend un cocktail de deux cents personnes par ville. Les laboratoires pharmaceutiques, s'ils sont en province, pourront jouer la carte de la danse — *« ne pas manquer de faire appel à un jeune chorégraphe pour interpréter les danses régionales ! »* Et *« prévoir la projection d'un audiovisuel présentant l'entreprise mécène et expliquant sa rencontre avec l'art ».*

Les sociétés à succursales, de matériel agricole, par exemple, auront intérêt à restaurer un bâtiment *« reflétant l'architecture traditionnelle d'une région ».* Ainsi, elles pourront *« utiliser le lieu comme centre d'exposition du matériel de l'entreprise, afin de mettre en valeur les produits et de donner à ses forces de vente et à ses distributeurs des arguments de vente supplémentaires par la valorisation de l'image de l'entreprise ».* Décidément, comme le dit si justement Alain-Dominique Perrin : *« Le mécénat est un mélange de devoir vertueux et de plaisir narcissique. »*

EMMANUEL DE ROUX.

CINÉMA

« Down by law », de Jim Jarmush

Les Hurons de la Louisiane

Trois hommes en cavale dans une Louisiane réelle autant que rêvée par Jim Jarmush, cinéaste new-yorkais venu de la musique. C'est « Down by Law », son second film.

En 1984, *Stranger than Paradise*, de Jim Jarmush présenté par la Quinzaine des réalisateurs, recevait la Caméra d'or au Festival de Cannes et rassemblait immédiatement un troupeau de fans subjugués par la finesse poétique des images en noir et blanc, par l'élégance et l'ironie de l'histoire, balade de deux copains et d'une cousine qui vient de l'Est, à travers une Amérique de brume, ambiguë comme le paradis... Cette année, à Cannes, *Down by Law* est passé dans la compétition sans obtenir aucun prix. C'est sans importance. Le second film de Jim Jarmush est tout aussi poétique, énigmatique, tout aussi élégamment ironique que le premier.

Il s'agit cette fois encore d'un trio de paumés : Tom Waits, disc-jockey qui biberonne sec, se fait larguer par son amie, vit de petits boulots jusqu'au jour où on lui propose de convoyer une voiture. Mais dans le coffre, il y a un cadavre, et le voilà en prison, avec comme compagnon de cellule, John Lurie, petit proxénète arrêté pour s'être fait piéger avec une mineure. Ils se parlent peu et se supportent à peine. Et puis arrive Roberto Benigni, meurtrier sans remords, bavard et débrouillard, qui baragouine un anglais indéfinissable et irrésistible. Il n'a pas l'intention de moisir derrière les barreaux et force les deux autres à tenter avec lui l'évasion. Le trio se retrouve à errer en Louisiane, dans les labyrinthes maléfiques des bayous.

Jim Jarmush pratique en virtuose le burlesque à froid, le comique pince sans rire à la lisière de la mélancolie. Il porte sur les personnages un regard amical, curieux, sans complaisance. Mais surtout, dans une douce lumière, dans une nuit limpide, dans le noir et blanc le plus sensuel qui soit, il invente des paysages dont la magie tient à la beauté visible et à celle que l'on devine, derrière, ailleurs, entre chien et loup, entre deux mots et un silence, qui tient à sa lucidité somnambulique de New-Yorkais voyageur.

COLETTE GODARD.

Le voyageur

Jim Jarmush est né il y a un peu plus de trente ans à Akron, dans l'Ohio, autant dire au milieu de nulle part. Il arrive à New-York en 1971 avec l'idée de devenir poète. Après un passage à l'université de Columbia, il part pour Paris, y reste un an, y découvre la Cinémathèque, tout un cinéma sans rapport avec les films d'horreur japonais et autres James Bond en vogue dans l'Ohio.

Retour à New-York, l'underground fait surface. Jarmush touche à la musique, fait partie d'un groupe new wave, joue aux claviers, écrit des chansons, collages de titres extraits d'un quotidien à sensation. Il change de cap, s'inscrit au département cinéma de l'université de New-York où Nicholas Ray donne des cours. Il devient son assistant, entre dans la « famille » de Wim Wenders, avec qui il collabore sur *Lighting over Water*. Pendant ses études, il tourne *Permanent Vacation*, puis, avec John Lurie leader des « Lounge Lizzards », la première partie de *Stranger than Paradise*, trente minutes dont Jim Jarmush mettra deux ans à faire un long métrage.

Jim Jarmush est laconique, tout autant que ses personnages, que Tom Waits (deux mots à l'heure), et John Lurie (pas plus de trois), en opposition avec le volubile Roberto Benigni :

« *Le rôle a été écrit pour lui*, dit Jarmush. *J'avais commencé une trame pour Tom Waits et John Lurie, mais j'avais du mal à avancer.*

» *Je suis parti pour l'Italie et, par hasard, chez des amis communs, j'ai rencontré Benigni. Il a un « show » télévisé, mais je ne le savais pas. Je ne savais pas qu'il était une vedette, il m'a fait rire. Il ne parle pas un traître mot d'anglais mais on se comprenait. Les Hurons m'intéressent, les gens qui se retrouvent plongés dans une culture, une langue différente. Leur compréhension est décalée. Ils possèdent une sorte d'innocence qui vous oblige à réviser votre point de vue. C'était déjà le cas pour la cousine des pays de l'Est, dans* Stranger than Paradise.

» *Quand j'étais à l'université Columbia, on nous faisait traduire des poèmes écrits dans une langue étrangère. On reconnaissait quelques mots à leurs racines latines ou germaniques, on inventait le reste. Ça stimule l'imagination.*

» *Benigni parle comme une mitraillette, il se sert du langage comme d'une arme. Mettre en présence un homme de verbe et deux hommes de musique, c'était rigolo, et tout s'est déclenché. En général, je me sens plus proche des musiciens que des gens de cinéma. Pour* Down by Law, *c'est John Lurie qui a écrit la musique, et j'ai fait les repérages avec, dans la tête, les chansons de Tom Waits, elles ont conditionné le choix des lieux, et bien plus. Nous avons tourné en Louisiane, autour de La Nouvelle-Orléans, mais il s'agit d'une Louisiane rêvée, plus proche de Tennessee Williams que de la vraie.*

» *Le titre du film est une expression d'argot, très populaire dans les années 20, surtout chez les Blacks qui avaient quitté les Etats du sud, plutôt agricoles, pour les villes du nord. Quand ils avaient pris la mesure de la rue, ils étaient* « down by law ». *L'expression a pratiquement disparu, sauf dans l'argot des prisons. Elle en est sortie vers la fin des années 70 et s'est quelque peu abâtardie. Aujourd'hui, elle est pratiquement synonyme de* « cool ». *Au départ, elle impliquait une idée de fraternité — qui finit par exister dans le film, — mais si on prend les mots au pied de la lettre, ça donne* « écrasé par la loi », *et c'est bien ce qui arrive aux personnages.* »

HENRI BEHAR.

CIRQUE

Gruss et les Soviets

Le cirque est de retour. Traditionnel au Palais des sports avec le Cirque de Moscou. Inventif Porte de Pantin avec Alexis Gruss

Le cirque se porte bien en Union soviétique et c'est incontestablement dans les cirques d'Etat de Moscou et de Leningrad que l'on trouve encore une pléiade de grands clowns. Ainsi Anatole Martchevski qui n'use pas de nez rouge, ni de maquillage outrancier, ni de perruque ou d'énormes souliers : bien au contraire, élégant, léger et plein d'humour, il a plus l'air d'un gandin que d'un clown traditionnel et il indique une voie plus adaptée aux temps modernes. Martchevski vit à la frontière du rêve. Ses relations avec lui-même sont difficiles et il s'invente en permanence des objets ou des campagnes, un violon ou la plus belle des créatures.

Avec ses reprises, Anatole Martchevski anime le nouveau spectacle du Cirque de Moscou. *On sait que sous cette appellation*, c'est en fait quelques-uns des numéros inédits des différents cirques d'Etat soviétiques qui sont rassemblés pour des tournées hors des frontières. Cette année, le « cirque des cirques » joue avec l'exploit et l'illusion : l'équilibriste Viatcheslav Raschivkine, médaille d'or 1986 du Cirque de demain, côtoie des gymnastes tadjikes de Roman Yakoubov, les cavaliers turkmènes de Davlet Khodjabaev, les lions de mer de Nicolaï Timtchenko et les ours acrobates de Irina et Ivan Yarovoi.

La douzième édition du Cirque de Moscou est présentée, comme de coutume, au Palais des sports. De l'autre côté de Paris, porte de Pantin, Alexis Gruss, le Cirque national et une équipe exceptionnellement soudée, épanouie, font une proposition heureuse de renouvellement. Certes, rien d'étonnant de la part des Gruss qui, depuis douze ans, ont repris la tradition et ont su faire un effort constant de rénovation dans une voie qui n'admet ni l'artifice, ni la reconstitution, ni l'esbrouffe, et les Gruss ont su redonner au cirque une partie de *sa fraîcheur et de sa pureté.*

Chaque année, Alexis Gruss produit un nouveau spectacle qu'il présente à Paris, puis dans une quinzaine de villes en province, enfin dans une métropole européenne — en 1986, le Cirque national a ainsi séjourné à Munich. Pour sa nouvelle saison, Gruss a eu l'idée de rendre hommage aux peintres, dessinateurs et affichistes (Degas, Toulouse-Lautrec, Fernand Léger, Constantin Guys, le douanier Rousseau, Chagall) qui se sont penchés sur l'univers de la piste et l'ont sublimé. C'est bien sûr pour le directeur du Cirque national l'occasion de recréer des numéros de la fin du siècle dernier que Degas, par exemple, aurait pu rencontrer dans les coulisses du cirque Fernando, et de reprendre un numéro classique comme celui du pur-sang récalcitrant représenté autrefois sur une affiche de Constantin Guys. Alexis Gruss a réussi un beau travail, dans l'émotion comme dans la finesse d'exécution des diverses séquences de son spectacle.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Cirque de Moscou, 20 h 30.
★ Cirque national, 20 h 30.

Culture

EXPOSITIONS

Les Latino-Américains à Paris

La peinture au sud du Rio Grande

Ces peintres de culture espagnole, souvent formés à Madrid, frottés d'arts français et new-yorkais, se veulent les fils d'un continent sauvage.

Existe-t-il un art contemporain d'Amérique latine ? Tout semble s'opposer à son unité : la diversité des climats comme celle des traditions, les influences comme l'éducation européenne de la plupart des peintres. Ces « Americanos » semblent n'avoir en commun que leur langue – Brésiliens exceptés – et le désir de prouver que, pour travailler à Bogota ou à Buenos Aires, ils n'en sont pas moins capables d'autre chose que d'un provincialisme nostalgique.

Les premiers qui ont eu cette ambition ont songé à l'accomplir en demandant au passé préhispanique les éléments de leur originalité. Sans doute l'idée relevait-elle directement du surréalisme, bien européen, lui. Il n'empêche : les œuvres d'un Lam, Cubain, ou d'un Chavez, Péruvien, ne mettent tant d'insistance à affirmer leur primitivisme précolombien ou indien que parce qu'il en va d'une autodéfinition essentielle. Le succès du surréalisme en Amérique latine, dont l'exposition organisée à la galerie Artcurial (1) témoigne éloquemment, doit beaucoup à ce besoin. Ces peintres de culture espagnole, souvent formés à Madrid, frottés d'art français et new-yorkais, se veulent les fils d'un continent sauvage. Ils se veulent plus bruts qu'ils ne sont, par souci de vigueur. Qu'ils soient directement les imagiers d'anciens cultes comme Chavez ou comme le Panaméen Trujillo, dont l'absence ôte de son efficacité à ce rassemblement, ou qu'ils glissent à des figurations librement oniriques, comme Revilla, Cuevas ou Segui, ils restent fidèles à l'inspiration des premiers Torres-Garcia. De là un air de famille, l'emploi assez systématique de couleurs sombres, d'encroûtements terreux et l'apparition de formes anthropomorphes – jusque dans la sculpture d'un Cardenas.

La rébellion brésilienne a moins d'ancienneté, elle a aussi moins de cohérence, elle se développe en tous sens, mais avec une belle énergie. Qu'ils exposent dans les galeries, comme Angelo de Aquino, Fernando Mendonca ou Rubens Gerchman, ou qu'on les range dans la catégorie – fort incertaine – des « naïfs », ces peintres ont entrepris ce qu'aucun de leurs voisins surréalisants n'a tenté vraiment, une description littérale, naturaliste, détaillée, de leur vie, des villes et des mœurs. Parmi les autodidactes que l'on découvre à la Défense (2) – autodidactes mais sûrement pas innocents, il en est d'excellents : l'ex-électricien Agostinho ou Miranda, ou le métis Teles. Plutôt que de vanter ceux qui refont, trop bien, Chaissac, mieux vaut regarder ces affamés de représentation, criards, maladroits, excessifs et bavards. Ils se pourrait que le Brésil leur doive sa première école nationale.

PHILIPPE DAGEN.

(1) Artcurial, 9, avenue Matignon, jusqu'au 22 novembre.

(2) Maison des cultures du monde, 15, place de la Défense, jusqu'au 29 décembre.

Le retour de Vieira da Silva

Mort et transfiguration

Vieira da Silva ou le retour d'Orphée... Il n'est pas toujours *commode de gommer les éléments* biographiques dans le commentaire un peu sérieux d'une œuvre – plastique ou non – qui doit parler par elle-même et se passer de tout contexte narratif. Il faut pourtant savoir, pour leur compréhension, que *la Déchirure* s'articule en aval et en amont d'un cours soudain perturbé comme maintes autres toiles commencées *avant* et reprises *après* la mort, en janvier 1985, d'Arpad Szénès.

L'ombre de la mort plane doublement sur cette exposition puisque les vingt peintures récentes de Vieira avoisinent le poème, illustré par elle, de trois gravures originales, que Léopold Sédar Senghor a composé à la mémoire de son fils : le largo sourdement rythmé de *l'Elégie pour Philippe-Maguilen Senghor.*

Vieira a visiblement surmonté son épreuve, à force de travail. Il en émane une *Sérénité* durement conquise : ainsi se nomme l'étagement vertical, immobile, limpide, offert par une de ses dernières toiles. Croyons-la sur parole. Chez Vieira d'ailleurs aucun titre n'est indifférent, y compris celui de l'ensemble : *la Densité de la transparence.* Signifie-t-il une progression, voire un changement de climat ? On perçoit en tout cas une tension accrue dans des toiles de plus en plus rayonnantes – *Mémoire seconde* de 1985, par exemple, où la prolifération des fameux petits carreaux s'abîme dans la lumière.

Vieira da Silva n'a pas, en effet, renoncé à sa manière, ni aux entrelacs, ni aux accumulations, ni aux quadrillages, ni, dans un registre supérieur, à l'extraordinaire mariage de l'intellect et du sensoriel qu'on retrouve à son plus haut degré dans *Destination* (1983-1986), dont la blancheur naît de la fusion de mille demi-teintes, avec des reflets d'aigue-marine, et dans le cosmos pulvérisé des *Soleils*, d'août 1986.

Peut-on, d'autre part, assimiler les horizons du *Voyage aux confins*, et leurs limites, à un hommage au compagnon disparu, à une confirmation de sa présence, qui persiste en ces lieux ? C'est du moins ainsi que le ressentent ceux qui ont suivi la carrière jumelée du couple exceptionnel.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine. Jusqu'au 22 novembre.

NOTES

Zarcate : série noire

Pierre Zarcate reprend quelques difficultés picturales au point où Léger les avait laissées. Non qu'il ignore ce qui s'est passé depuis; mais parce qu'il entend exalter, à l'instar de son prédécesseur, la solidité, la construction du tableau par formes claires, ni complètement planes, ni pour autant douées d'un fort volume. Par souci d'évidence, il s'interdit la couleur, ne gardant que le noir et le brun de la toile.

De la sorte, rien ne trouble sa recherche des équilibres et des enchaînements – rien si ce n'est l'inguérissable habitude de l'œil qui l'incite à introduire de la profondeur, un début de perspective et à ne pas se contenter entièrement de la frontalité de l'image. Zarcate joue de cette propension, il l'encourage et la *déçoit* à la *fois*, il *oblige* à une sorte de gymnastique optique, il compose des pièges. Ces exercices ne sont pas sans conséquence : à reprendre ainsi les procédés et l'ascétisme de l'abstraction dite « froide » et le noir d'un Kline, ou d'un Soulages, et à les pervertir délibérément, Zarcate en *profite* pour dire à demi-mot son sentiment sur ces « classicismes ». Tout cela, de la part d'un peintre comme lui, ne peut passer pour innocent.

Ph. D.

★ Galerie Pascal-Gabert, 80, rue Quincampoix; *jusqu'au 15 novembre.*

Lacourière-Frélaut dans ses murs

Cette année, les galeries éditrices d'estampes ont été exclues de la FIAC (*le Monde* du 26 octobre). C'est une des raisons qui ont incité l'atelier Lacourière-Frélaut à ouvrir un lieu permanent d'exposition. La nouvelle galerie, qui est placée sous la direction d'Henry Bussière, marque une étape nouvelle dans l'histoire de la maison.

Et quelle histoire ! L'atelier de gravure et d'imprimerie en taille-douce, fondé en 1929 par Roger Lacourière à Montmartre, 11, rue Foyatier, a vu en effet défiler la quasi-totalité des grands artistes contemporains : Matisse, Picasso, Braque, Miro, Masson, Giacometti, Ubac, Moore, Zao-Wou-ki, etc. sans compter les graveurs à part entière, et tout d'abord Jean Frélaut, père de Jacques et de Robert, qui ont succédé au fondateur disparu en 1966.

Tous venaient et viennent encore graver ou s'initier à la gravure en utilisant les outils, les cuivres, les presses mis à leur disposition. On avait mesuré l'importance de ce lieu de rencontres et de création à l'exposition de 1979 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, où près de quatre cents œuvres démontraient une fois de plus que les exigences de techniques astreignantes et ne laissant aucun droit à l'erreur sont garantes de leur valeur. Cette manifestation fêtait les noces d'or de l'atelier qui, depuis 1951, sous l'impulsion de Mme Madeleine Lacourière, assurait également ses propres éditions.

C'est d'ailleurs en son hommage que l'accrochage inaugural de la galerie ne comporte que des gravures des années 50. Celles-ci sont signées Hartung, Lapoujade, Music, Richier, Schneider, Singier, Soulages, Springer...

Suivront des expositions Pierre Collin, puis Louis Cane, en attendant Roman Suzzoni, Music, Joerg Ortner... Le fonds est riche : le catalogue en fait foi, et ce ne sont pas les projets qui manquent. La galerie d'ailleurs n'entend pas se limiter aux estampes et compte s'ouvrir aux œuvres sur papier.

J.-M. D.

★ Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

DIGRESSIONS par Bernard Frank

Quand la plume pèse son kilo !

1 *Un mot de Sartre*

« Ah ! que vous pouvez parfois être lourds, vous autres les gens légers ! » me disait un *jour Sartre dans la mi-temps des années 60* au bar du Pont-Royal. Je ne pense pas que Sartre m'ait eu particulièrement en tête cet après-midi-là. Nos rencontres étaient trop rares et trop fortuites pour que je m'en flatte. Et *les vacances que j'avais prises alors avec la* littérature m'ôtent le doute que mes écrits auraient pu lui casser les pieds. Par défaut plus que par nature, je plaide non coupable ! Dans cette phrase, dont l'accent presque rancunier *me revient comme un hoquet, j'entends* l'homme qui parlait d'expérience et de vie quotidienne. En avait-il accumulé, au cours d'une soixantaine qui allait capoter dans la nuit, de ces jeunes dames charmantes et drôles, de ces gentils garçons qui n'étaient plus si jeunes, ni si charmants, ni si gais et qui, suspendus à son emploi du temps comme à une corde de secours, venaient lui raconter encore leurs petites misères avec des minauderies vieillotes.

C'est un papier de Denis Tillinac, *De l'importance d'être léger,* qui me fait songer à ces histoires anciennes. Je vous parle assez souvent, et de bon cœur, de Tillinac. C'est qu'en général je ne déteste pas ce qu'il écrit. C'est sans prétention. Et ce n'est pas facile d'écrire sans prétention. Aussi je m'étais gardé pour le mois de septembre quand *j'habite une maison proche de la mer, à l'abri* de la chronique et de ses devoirs, son dernier roman, *l'Irlandaise du Dakar* (aux éditions Robert Laffont). A l'exception des toutes premières pages qui sont un peu écrites et où *Denis Tillinac évoque avec bonheur,* dans un registre où Modiano excelle, les amitiés de classe et les retrouvailles, *l'Irlandaise du Dakar* est un livre manqué, bâclé : ni roman ni reportage.

Tillinac avait couvert naguère pour *le Figaro-Magazine,* le Paris-Dakar. En bon Corrézien, Tillinac n'a voulu rien perdre de ce voyage aux frais de la princesse. Il s'est dit qu'en modifiant le reportage, en introduisant une vague intrigue à la Kessel, une étrangère sportive aux yeux verts, du mystère, le tout ferait un roman de plus qui se fondrait harmonieusement dans le paysage de l'œuvre en cours. Hélas ! en littérature, les accumulations deviennent souvent des soustractions. Le roman de plus, qui ne fait de mal à personne, ne conduit pas au roman dont on rêve. Avec ce modèle *bis* ou *ter,* avec ce délayage, on peut à la rigueur décrocher un gentil prix, les grands, ceux qui rapportent, étant réservés en général aux romans prétentieux, symboliques, aux « œuvres fortes » qui gonflent leurs muscles, et où le public se dit qu'il en a pour son argent. A force d'avoir noirci avec conscience toutes les grilles de la profession, si l'écrivain ne s'est pas rapproché d'un pouce d'un *Rouge et le Noir* imaginaire, du moins une vieillesse douce et souhaitable l'attend dans un fauteuil, et c'est déjà ça !

Je ne vous aurais sans doute rien dit de cette *Irlandaise,* laissant la presse habituelle s'en occuper – après tout, pourquoi Tillinac n'aurait-il pas le droit de s'envoyer un petit *livre à la hâte, de toutes les façons son roman* sera plus lisible que cent autres qui naissent et meurent le temps d'une collection d'automne, – si son article dans *Madame Figaro* ne m'avait alarmé : ce roman n'est plus un éternuement de saison, mais la dérive d'un talent. L'an prochain, s'il a vraiment dit la vérité dans son *Spleen à Daumesnil* (éditions Le Dilettante), s'il est vraiment né l'année du gouvernement Ramadier (admirable helléniste !), Tillinac aura quarante ans. Il ne s'agit plus de faire l'imbécile, de s'abandonner aux délices du complet-trois-pièces. Pour un écrivain qui a déjà publié dix livres ou presque, quarante ans, c'est souvent l'âge bête. On a pignon sur rue et l'on est guetté par l'amertume. On se rengorge de sa petite position et elle ne vous suffit plus.

2 *Des phrases consternantes*

« On me reproche quelquefois dans les milieux qui « pensent » de donner des éditoriaux à Madame Figaro. » Mais qui, mon Dieu, se permet ça, dites-le-nous vite, Tillinac, qu'on le corrige de belle façon ! Quand on pense à vous – et l'on pense plus rarement aux écrivains que vous ne l'imaginez !, – l'on pense que vous gagnez votre vie là où vous le pouvez et dans des journaux qui ne vous dépaysent pas trop, comme nous tous, gens du voyage. Pourquoi vous défendre alors d'écrire au *Figaro* ? N'êtes-vous pas chiraquien ? Et Chirac ne doit-il pas beaucoup au *Figaro* ? N'est-ce pas l'un des directeurs de ce journal qui présentait l'addition au grand benêt de la culture à l'issue d'un déjeuner fameux en ces termes choisis ? *« Vous n'ignorez pas ce que le groupe Hersant a fait pour vous ? » – « Je ne l'ignore pas »,* murmure Léotard (...) – *« Vous êtes bien conscient que vous devez en grande partie votre pouvoir à la campagne que tous les journaux du groupe Hersant ont menée en votre faveur ? » – « Peut-être... »,* hasarde le malheureux. Pour de plus amples détails, je vous renvoie, mon cher Tillinac, au livre très amusant de Thierry Pfister, *Dans les coulisses du pouvoir* (s-t. *La comédie de la cohabitation),* qui vient de paraître chez Albin Michel (328 p. 85 F).

Mais c'est vrai que, lorsque vous écrivez au *Figaro,* vous avez la bizarre manie de vous en défendre. Vous n'écrivez pas vraiment au *Figaro,* mais comme me disait naïvement l'un d'entre vous : à *Madame Figaro,* nuance ! Vous tenez à ces petites hiérarchisations dans la collaboration. Aucune haute cour ne vous attend. Pourtant vous êtes la majorité, en copieuse compagnie, et vous ne serez jugé que sur votre talent. Le général de Gaulle, votre idole, est mort et se moque bien là où il est de savoir si Hersant a été ou non l'un de ses plus fidèles compagnons. Quand on se décide au 18 juin, ce n'est pas *le Figaro* que l'on consulte, ni les autres journaux d'ailleurs. Ils ont toujours une édition de retard.

Tillinac est loin de tout cela. Ce qu'il dit d'une façon navrante dans son éditorial de *Madame Figaro,* c'est combien il admire *Madame Figaro : « ... Si ma prose aime bien se lover dans le giron de* Madame Figaro, *c'est qu'on y respire un parfum fruité et un peu volatil, un parfum qui donne envie de fredonner, de rêver et de sourire. »* La vie n'est *pas toujours gaie ? « Raison de plus pour se rafraîchir l'esprit avec de belles images, s'identifier avec des personnages charmants, s'offrir le luxe de l'insouciance qui est à la portée de tous les cœurs. »* C'est une des manies *des gens qui pensent comme tout le monde* de croire que tout le monde leur en veut.

A ce travers, Denis T. n'échappe pas. a) *« On me reproche... »* b) *« que les fâcheux me pardonnent... »* c) *« Je passe pour un être futile ».* Plus il enfile les perles, plus Tillinac se persuade qu'il est en danger, qu'il appartient à une étroite minorité en voie de disparition qui donne à cette terre un goût incomparable. Autour de lui et des siens, tout n'est que tragédie, trivialité, *« paroxysmes de la laideur, du dégoût et de l'ignoble ».* Il se voit, et il le dit, marchant sur le fil du destin comme un funambule sur la corde raide. Ayant appris à l'école qu'un *« kilo de plume pèse aussi lourd qu'un kilo de plomb »,* notre guerrier en dentelles a décidé d'être plume, mais il a oublié d'enlever le kilo ! Tillinac dénonce l'esprit de sérieux, les maîtres penseurs et les consciences sartriennes.

Comme sa sainte patronne Geneviève Dormann, il met la légèreté à toutes les sauces. Chez lui, elle est partout sauf dans le style. Quand on est léger, il n'est jamais *important* de l'être, ç'aurait dû sonner à vos oreilles, élève Tillinac ! Le petit drame de ce garçon et de ses amis, c'est qu'ils n'ont rien à dire, ce qui est d'ailleurs une carte d'introduction comme une autre en littérature. Ils se sont vaguement identifiés aux « hussards » qui sont un mythe. Du moins, ceux que l'on a appelés les « hussards » pouvaient se dire dans les années qui ont suivi la Libération qu'ils jouaient un rôle de contrepoids. Le PC n'était pas un mythe : premier parti de France. Les « lourds camions » de Sartre, dont parle Audiberti, campaient effectivement partout. De Gaulle était à Colombey, et les formations politiques de la IVe République avaient cette fragilité que l'on attribue souvent aux futurs centenaires !

Nimier, Blondin et Laurent, Nimier surtout, ont servi d'infirmières et de boute-en-train à des écrivains que leur conduite évasive sous l'Occupation et les modes avaient mis quelque peu à l'écart de la scène littéraire. Comme ces écrivains s'appelaient Chardonne, Morand, Céline, Jouhandeau, Giono, etc., nos secouristes avaient de quoi s'occuper ! Plus Sartre impressionnait l'auditoire par son talent tentaculaire et dominateur, plus les charmantes partitions de ces jeunes gens prenaient du relief.

Vous tentez de vous réinsérer dans une situation qui n'est plus. Vous vous inventez un passé factice : *« J'appartiens à une génération – celle dite de mai 68 – dont les maîtres penseurs érigeaient en dogme l'esprit de sérieux, etc. »* Qu'est-ce que vous chantez là dans votre pathos publicitaire de vieux galopin qui s'ennuie à recopier des slogans qu'il a lus chez ses aînés ? Cessez de lorgner sur la copie de Pauwels, elle ne vous vaut rien ! En 1968, Sartre était dans les manuels, en morceaux choisis, ou faisait de la figuration prestigieuse sur les tonneaux, il n'était plus dans le coup. Tillinac et ses amis s'habilleraient volontiers en Julien Sorel, en Lucien Leuwen s'ils en avaient les moyens, sans s'apercevoir qu'ils parlent, qu'ils ont les préjugés du père de Mlle de la Môle et de sa petite bande, tous ces nigauds dont se moquait Stendhal.

Ce que je reproche à Tillinac, ce n'est donc pas d'écrire dans *Madame Figaro,* c'est que *l'Irlandaise du Dakar* commence à lui ressembler. *Il ne faut tout de même pas confondre la Parisienne* des années 50, dessinée par Cocteau qui avait de la vivacité et qui n'a pas fait long feu, le pauvre, avec *Madame Figaro,* matrone bourgeoise bien en chair, dont l'opulence est certaine, *l'avenir assuré et qui passe* son temps à faire ses comptes !

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'ECHANGE, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30.
LA PATIENCE, La Tempête (43-28-36-36), 21 h.
L'IDIOT, Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 30.
PURGATOIRE DANTE, Gennevilliers, salle Gagarine (47-90-35-07), 20 h 30.
DOUBLE MIXTE, Michodière (47-42-95-22), 20 h 30.
LA PARISIENNE, VEUVE, Comédie-Française (40-15-00-15), 20 h 30.
VICTOR OU LES ENFANTS AU POUVOIR, Templiers (42-78-91-15), 20 h 30.

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : la Parisienne et veuve.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 20 h 30 : l'Echange.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.
TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : Poussière pourpre, de Sean O'Casey.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Don Carlos ; 18 h 30 : Jean-Louis Mahjun.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30 : 1er épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 19 h : Elvire Jouvet 40, 18 h 30 : Prometheus.
BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.
BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : William.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : des Aveugles. – Salle II, 21 h : la Patience.
CC SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Mars.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : Baby Sitting.
DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Microb'images ; 20 h 30 : Identité minute.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Stefano.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : le Système Ribadier.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Un drôle de petit vieillard ; 21 h : les Gouttes.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Dragué ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HOTEL LUTETIA (45-44-38-10), 20 h 30 : Fin de tournage.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 et 22 h : En vers et contre tout.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.
LIBRAIRIE-THÉATRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), 20 h 45 : Rodéo.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h : Nora ; 22 h : Julie.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle, 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle, 21 h : Un amour de punk.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage ; Mon Ismènie.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou Comment s'en débarrasser ?
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : B 29.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; 20 h 45 : Histoire de Mabeu, le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : Antigone ; l'Ecume des jours ; II : 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), 20 h 30 : Evénements regrettables.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle, 20 h 30 : Pour un oui, pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie (dern.) ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit Prince.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 22 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.
CLOS CHABANAIS (42-61-69-20), 21 h 30 : le Journal d'un fou.
CONNÉTABLE (42-77-41-40), 22 h 30 : M. Fanon, J. Danno, Djalma, Gil et Artémise.
LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Tom Novembre.

Music-hall

BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : Leiser/Flammer/Barreaux.
CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 30 : G. Bedos.
ESPACE-GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 30 : Ch. Combe.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h : K. Trow.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : N. Mouskouri.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Léo Ferré.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : M. Ferreira, M. Perecastelli, L. Augusto, P. Camarto, Bolao.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Woopeemakers, B. Lecroart.
CITHEA (43-57-99-26) : S. Guérineau, J. Mahieux ; J.-L. Ponthieux.
GIBUS (47-00-78-88) : Bouche à bouche.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : M. Brown.
MERIDIEN (47-58-12-30), 22 h 30 : B. Tate.
MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : C. McPherson, R. Urtreger, R. Galeazzi (der. le 8) ; R. Urtreger à partir du 10.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : M. Saury.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Fiesta Latina.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : M. Anconica.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : M. Legrand/M. Vander.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : M. Urbani, H. Sollin, R. del Fra, R. Davies.
SLOW-CLUB (42-33-84-30) : J. Lacroix.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : F. Lockwood Trio.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : S. Risaldi.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Th. des Bouffes du Nord, 20 h 30 : Les petits pas.
Cartoucherie. La Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Des aveugles.

Mardi 11 novembre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Hommage à Gaumont, quatre-vingt-dix ans de cinéma : 16 h, l'Enigme, de L. Feuillade; l'Homme sans visage, de L. Feuillade; 19 h, Flavia la défroquée, de G. Mingozzi (v.o. s.-t. français) ; 21 h, hommage à Keisuke Kinoshita : Contes fantastiques de Yotsuya 1-2 (v.o. s.-t. anglais).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Vf : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR) (Fr.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-80).
AJANTRIK (Ind., vo) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
ANGEL II, LA VENGEANCE (A., Vf) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f.
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
CLIN D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
COBRA (*) (A., vo), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – Vf : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
DE L'ARGENTINE (All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode (42-45-66-00).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES FRÈRES PETARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LES MINIPOUSS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80)
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PICASSO (Fr.) : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82); George-V, 8e (45-62-41-46). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33); Richelieu, 2e (42-33-56-70); Bretagne, 6e (42-22-57-97); 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83); Ambassade, 8e (43-59-19-08); George-V, 8e (45-62-41-46); Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

COURS PRIVE, film français de Pierre Granier-Deferre, Forum, 1er (42-97-53-74); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); George-V, 8e (45-62-41-46); Marignan-Concorde Pathé (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43); Français, 9e (47-70-33-88); Bastille, 11e (43-42-16-80); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Maillot, 17e (47-48-06-06); Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).
DESCENTE AUX ENFERS, film français de Francis Girod, Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Impérial, 2e (47-42-72-52); Rex, 2e (42-36-83-93); Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); Nation, 12e (43-43-04-67); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-60-74); Galaxie, 13e (45-80-18-03); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Maillot, 17e (47-48-06-06); Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01); Secrétan, 19e (42-41-77-99).
PERVOLA, film hollandais de Orlow Seunke (v.o.), Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
TOKYO BLUES, film japonais de Haruki Kadokawa (v.o.), St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AVANT-PREMIÈRE

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR, film américain de Hal Ashby (v.o.), Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 11 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 **Série : Le véto.**
5e épisode : Arthur.

21 h 35 ***Médecine à la Une.***
Emission d'Igor Barrère. Sur le thème de l'anxiété.
Avec : le professeur Henri Lôo, psychiatre à Sainte-Anne ; Mme Beverina, psychiatre pour enfants à la Salpêtrière ; le docteur Kespi, acupuncteur.
Les sujets : les phobies, les différents témoignages, analyse des fondements de l'angoisse, les traitements.

23 h **Journal.**

23 h 20 **C'est à lire.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Mardi cinéma.**
Emission de Pierre Tchernia et Jacques Rouland.
Boule de suif. ■■
Film français de Christian-Jaque (1945), avec Micheline Presle, Louis Sardou, Alfred Adam, Louise Conte.
En 1870, une prostituée quitte Rouen en diligence, avec des bourgeois auxquels elle rend service. Ils l'humilient et la méprisent. Elle se révèle plus patriote qu'eux face aux Prussiens. Deux nouvelles de Maupassant, Boule de suif *et* Mademoiselle Fifi, *ont été maladroitement réunies dans cette adaptation qui fourmille d'allusions à l'occupation allemande de 1940-1944. Qualité de la reconstitution, des dialogues (Jeanson), de la mise en scène et de l'interprétation. Œuvre à redécouvrir.*

22 h 25 **Les jeux de mardi cinéma.**
Invités : Jean-Pierre Aumont, Emmanuelle Béart, Elisabeth Bourgine.

23 h 35 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Cinéma : Quo Vadis ?** ■
Film américain de Mervyn Le Roy (1951), avec Robert Taylor, Deborah Kerr, Leo Genn, Peter Ustinov...
A Rome, sous le règne de Néron, un consul, neveu de Pétrone, s'éprend d'une jeune fille retenue en otage et convertie à la religion chrétienne. Le roman de l'auteur polonais Sienkiewicz, fut fréquemment porté au cinéma. Cette version, languissante dans les scènes dialoguées, se distingue par son côté « grand spectacle » (elle fut tournée à Cinecitta avec trente mille figurants), l'incendie de Rome, les scènes de persécutions et Peter Ustinov en Néron.

23 h 20 **Journal.**

23 h 45 **Prélude à la nuit.**
Concerto no 3 pour clarinette et orchestre, de Stamitz, par le Dublin Chamber Orchestra, dir. John Finnucane.

CANAL PLUS

20 h 30, Football : 17e journée du championnat de France. Brest/Rennes ; **22 h 30, Flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : Trois hommes et un couffin.** ■■ Film français de Coline Serreau (1985), avec Roland Girand, Michel Boujenah, André Dussolier... ; **0 h 20, Cinéma : La cage aux rossignols.** ■ Film français de Jean Dreville (1954) avec Noël-Noël, Georges Biscot, René Génin ; **1 h 50, Série : Espion à la mode.**

LA 5

20 h 30, Série : Mike Hammer ; 21 h 20 Série : Kojak ; 21 h 10, Feuilleton : Flamingo road.

TV 6

20 h 10, Cinéma : La cité de l'indicible peur. ■ Un inspecteur de police à la poursuite d'un faussaire arrive dans une sinistre cité d'Auvergne dont les habitants sont terrorisés par une bête mystérieuse. Une mascarade de fantastique social, d'après un roman fantastique de Jean Ray. La nature humaine et ses lâchetés ; **21 h 30, 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Le journal du corps.**
Face à la presse.

21 h 30 **Musique :** Diagonales. Actualité de la chanson française et étrangère. Rencontre avec Henri Guedon, musicien antillais.

22 h 30 **Nuits magnétiques.**
La nuit et le moment ; Jean-Charles Pirotte, par Pierre Drachline.

0 h 10 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (donné le 7 novembre 1986 à la salle Pleyel). Music for Œdipus ; The Fairy Queen, de Purcell ; Frauenliebe und Leben, op. 42, de Schumann ; Cinco canciones castellanas, de Guridi ; Poema en forma de canciones, de Turina, par Teresa Berganza, mezzosoprano ; Juan Antonio Alvarez Parejo, piano.

22 h 25 **Les soirées de France-Musique.**
Avec des œuvres de Mozart, Liszt, Indy, Chabrier, Fauré, Saint-Saëns, par l'Orchestre philharmonique de New-York, *dir. Charles Munch, Robert Casadesus,* piano ; à 24.00 Poissons d'or (œuvres de Jarrett, Perle, Mortal Coil).

Mercredi 12 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13 h 50 **Vitamine.**
Invités : Bruno Grimaldi et Sandy Marton ; Dodu Dodo ; Mme Pepperpot ; Séquence z'animo ; Jem ; Les Snorkys ; Les Gobots ; Vitavurms...

16 h 25 **Série : Miss** (rediff.).
4e épisode : Miss et la montre de Mozart.
Avec Danielle Darrieux, Jacques Morel.

17 h 25 **Feuilleton : Les chevaux du soleil** (rediff.).
D'après le roman de Jules Roy.
3e épisode : La fête.
Avec Maurice Barrier, Geneviève Fontanel...

18 h 25 **Mini-journal**, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.

18 h 40 **La vie des Botes.**

19 h 10 **Feuilleton : Santa Barbara.**

19 h 40 **Cocoricocoboy.**

19 h 55 **Tirage du Tac-O-Tac.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Tirage du Loto.**

20 h 35 **Série : Le véto.**
Scénario et dialogues : Daniel Goldenberg.
Dernier épisode : L'intox.
Avec Sady Rebbot, Marie-Christine Descouard, Anne Teyssèdre, Nadine Coll.

21 h 45 ***Multifoot* et *cyclisme.***
Emission présentée par Thierry Roland.

23 h 30 **Journal.**

23 h 45 **Magazine : Premier plan.**
Emission d'Alain Beverini.
Rendez-vous avec l'actualité cinématographique.
Au sommaire : Jean Dréville rend hommage à Marcel L'Herbier ; Echec pour les gros muscles de Sylvester Stallone ; Roland Joffé préfère les grandes idées aux gros muscles.

18 h 57 **Juste ciel**, petit horoscope.

19 h **Le 19-20 de l'information.**

19 h 15 **Actualités régionales.**

19 h 55 **Dessin animé : Les entrechats.**

20 h 4 **Les jeux**, au Cannet.

20 h 30 Variétés :
Embarquement immédiat.
Emission de Gilbert et Maritie Carpentier. Avec Michel Berger, Diane Tell, Laurent Voulzy, Rita Mitsouko, Jean Albert, Alain Chamfort, Francis Cabrel, Alain Bashung, Carmel, Jean-Jacques Goldman, l'Harmonie municipale de Vichy, Nathalie Baye, Richard Berry, Evelyne Buyle, Tom Novembre.

21 h 55 **Magazine : Thalassa.**

22 h 40 **Journal.**

23 h 5 **Magazine : Mach 3.**

23 h 30 **Prélude à la nuit.**
Moment musical, opus 16 no 3, de Rachmaninov, par Emile Ludmer au piano.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13 h 50 **Téléfilm : Massada** (rediff).
D'après le roman d'Ernest K. Gan.
2e épisode. Avec Peter O'Toole, Peter Strauss, Barbara Carrera...

15 h 30 **Récré A 2.**
Cobra ; Silas ; Flip Bouc ; Cosmocats.

17 h 40 **Terre des bêtes.**
Emission d'Allain Bougrain-Dubourg.
Au sommaire : Les animaux du désert ; Jiro, sangfier pompiste ; Le retour du Boulonnais.

18 h 5 **Feuilleton : La guerre des femmes.**
D'après le roman d'Alexandre Dumas. 7e épisode. Avec Florence Jaugey, Jean-François Garraud, Catherine Jarrett...

18 h 30 **Magazine : C'est la vie.**
L'école et les mauvaises fréquentations.

18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.

19 h 5 **D'accord, pas d'accord.**

19 h 15 **Actualités régionales.**

19 h 40 **Le nouveau théâtre de Bouvard.**
Invitée : Jeanne Mas.

20 h **Journal.**

20 h 35 **L'heure de vérité.**
Emission animée par François-Henri de Virieu.
Invité : Alain Madelin, ministre de l'industrie.

21 h 55 **Le dossier d'Alain Decaux.**
Georges Guynemer, la gloire et le sang.

23 h 15 **Cyclisme.**
Les Six Jours de Paris.
En direct de Bercy.

23 h 35 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h **Documentaire : Splendeur sauvage.**

14 h 30 **Série : Erreurs judiciaires.**

14 h 56 **Questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale.**

17 h **Emission pour la jeunesse.**
Zorro ; à 17 h 30 : L'inspecteur Gadget ; à 17 h 55 : Croqu'soleil.

CANAL PLUS

14 h, Cabou Cadin (et à 17 h 35) ; **14 h 25, Téléfilm : Autopsie d'un crime ; 18 h, Flash d'informations ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15 Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 19 h 55, Flash d'informations ; 20 h 05, Starquizz ; 20 h 30, Les Triplés ;** *21 h,* **Cinéma : L'arbalète.** ■ Film français de Sergio Gobbi (1984), avec Daniel Anteuil, Marisa Berenson, Marcel Bozzufi... ; **22 h 25, Flash d'informations ; 22 h 35, To be not to be.** ■ Film américain d'Alan Johnson (1983), en v.o., avec Mel Brooks, Anne Bancroft, Tim Matheson... ; **0 h 25, Cinéma : Reuben, Reuben (ou la vie d'artiste).** ■■ Film américain de Robert Ellis Miller (1984), avec Tom Conti, Kelly McGillis, Roberts Blossom... ; **2 h, Documentaire : J'ai deux amours.** Portrait de Joséphine Baker.

LA 5

13 h, Happy Days ; 14 h, Flaming Road ; 14 h 45, Mike Hammer ; 15 h 40, Kojak ; 16 h 35, Les Schtroumphs ; 17 h 30, Shérif, fais-moi peur ; 18 h 25, A fond la caisse ; *19.15* **Série : Happy Days ;** *19 h 40,* **Série : Star Trek ; 20 h 30 Feuilleton : Dynastie 2 ; 21 h 20, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 20, Feuilleton : Flamingo Road ; 23 h 15, Feuilleton : Dynastie 2 ; 0 h 15, Série : L'inspecteur Derrick ; 1 h, Série : Star Trek ; 1 h 50, Série : K 2000.**

TV 6

14 h, 6 Tonic ; 17 h, Système 6 ; 18 h 30 NRJ 6 ; 19 h 20, Feuilleton : Le temps des copains ; 19 h 35, Série : Max la menace ; 20 h 10, Sixties ; 23 h 30, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Antipodes.**
Romanciers antillais avec Maryse Condé : Tituba, sorcière noire.

21 h 30 **Musique.** Le plus grand musicien d'Afrique : Fela.

22 h 30 **Nuits magnétiques.**
La nuit et le moment : Unica Zurn, par Françoise Seloron.

0 h 10 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (donné le 30 septembre 1985 au Centre des congrès, à Gand). Concerto grosso pour deux flûtes à bec, deux hautbois, deux violons, deux altos et basse continue, de Heinichen ; Sinfonia en ut mineur pour cordes et basse continue, de Pisendel ; Concerto en si bémol majeur pour violon, cordes et basse continue, de Telemann ; Concerto en sol majeur, de Zelenka ; Concerto grosso en sol mineur pour deux flûtes à bec, deux hautbois, basson, cordes et basse continue, de Vivaldi, par l'ensemble Musica Antiqua de Cologne, dir. Reinhard Goebel ; soliste : Mary Utiger, violon baroque ; Michael Schneider, flûte à bec ; Sabine Bauer, flûte à bec ; Hans Peter Westermann, hautbois baroque ; Michael Niesemann, hautbois baroque ; Michael McCraw, basson baroque.

22 h **Les soirées de France-Musique.**
Cycle acousmatique : XXe siècle image de la musique française ; à 23 h 08, jazz-club en direct du New Morning.

Communication

Un entretien avec le directeur général de la SFP

« Faire face à la concurrence »

La nouvelle loi sur l'audiovisuel veut mettre fin au système de commandes obligatoires qui lie les chaînes publiques de télévision à la Société française de production (SFP) et déclare celle-ci « entièrement privatisable *». L'équilibre financier de cette énorme machine de production (deux mille cinq cents employés), techniquement remarquable et unique en son genre, semble donc menacé. Peut-elle s'adapter aux exigences du marché libre ? Nous avons posé la question à M. Francis Brun-Buisson, directeur général de la SFP.*

« La récente loi de réforme de l'audiovisuel prévoit la privatisation de la SFP. Dans quelle mesure et à quelles conditions est-elle possible ?

– Le processus de privatisation est déjà à l'œuvre depuis deux ans, *via* la création de chaînes sans obligation particulière à l'égard de la SFP et d'un compte de soutien orientant les commandes vers les producteurs privés. Dans la situation créée par la nouvelle loi, la SFP doit maintenant rapidement trouver les moyens de son autonomie.

» La loi organise cependant une période transitoire en maintenant un niveau minimum de commandes pendant deux ans et en laissant la majorité du capital de la SFP à des personnes publiques. Cette période de transition peut être utile si elle est convenablement gérée et si elle ne dure pas trop longtemps. Elle peut permettre à la SFP de se dégager d'un système de clientèle restreinte et « captive », et faciliter sa restructuration industrielle et financière grâce à l'apport de capitaux privés. Ceux-ci peuvent toutefois souhaiter devenir majoritaires...

– Ce changement de statut menace-t-il certaines missions de service public ?

– La SFP doit désormais faire face à la concurrence. Elle lui impose d'améliorer sa productivité, de recentrer son activité sur les produits où elle est compétitive ou susceptible de le devenir rapidement, de diversifier et de renforcer ses relations commerciales. Mais il lui faut aussi réviser l'ensemble des missions d'intérêt général qu'elle assumait dans le cadre traditionnel du service public, en contrepartie des garanties que lui donnait l'assurance d'un niveau élevé de commandes en provenance des chaînes publiques.

» Ces missions, plus ou moins explicites, concernaient pour l'essentiel : la disponibilité constante d'un outil de production de ce fait surdimensionné par rapport aux besoins du seul marché national ; un niveau élevé d'effectifs permanents, particulièrement dans les catégories de personnels pour lesquelles ses concurrents ont recours à des intermittents (dont le coût de sous-emploi est pris en charge par les caisses d'assurance-chômage) ; des dépenses importantes de formation professionnelle et de recherche en matière de techniques de production, au bénéfice de l'ensemble du secteur. Ces fonctions ne pourront être conservées, en tout ou partie, que dans la mesure où leur financement sera soit couvert par des niveaux d'activité et de rentabilité compatibles avec les charges correspondantes, soit assuré dans un autre cadre de responsabilité et avec d'autres ressources que celles de la seule SFP.

» Quoi qu'il en soit, la SFP ne saurait assumer la mutation industrielle et commerciale qui s'impose si les ressources permettant sa restructuration et le financement de ses investissements, notamment en production, lui faisaient défaut.

» *Je précise, à cet égard, que* la SFP serait rapidement asphyxiée par l'abaissement inexorable du niveau de ses commandes si l'accès au compte de soutien lui était fermé ou trop chichement mesuré, au moment même où son statut évolue vers le privé. En effet, les chaînes qui l'utilisent (car il est financé par un prélèvement sur leur recette d'exploitation) pour abaisser le niveau de leurs achats de droits de diffusion, ne passent pratiquement plus de commandes si elles n'obtiennent pas des producteurs, en contrepartie, une participation en compte de soutien et en financement propre.

– La SFP a connu au cours des années précédentes un redressement certain : 8 millions de bénéfices en 1985 contre 100 millions de pertes en 1980. Comment le poursuivre ?

– La SFP a certes été redressée financièrement. Mais elle est restée économiquement fragile en raison notamment d'une capacité d'autofinancement trop réduite. De plus, *l'année 1986* marque une rupture. Elle se soldera par une forte diminution des commandes et par un résultat nettement dégradé. En vérité, l'activité de l'ensemble des entreprises de production a régulièrement fléchi depuis 1980 et a souffert de l'instabilité politique et financière du système audiovisuel.

» La SFP étant en bout de chaîne, toutes les difficultés financières du secteur public lui sont répercutées. Si son chiffre d'affaires descendait durablement au-dessous de 1,2 à 1,3 milliard de francs, son potentiel technique et économique serait menacé. Pour tout le monde, les solutions dépendent de la relance du marché.

– Quelle sera votre politique ?

– La SFP est dans la situation d'un train lourd lancé à très grande vitesse, qu'un obstacle oblige à freiner brutalement. La conduite du freinage implique *détermination* et prudence. Pour François Lemoine, le président de la SFP, et pour moi, la réforme engagée vise autant, pour atteindre la rentabilité, à développer les atouts de l'entreprise qu'à corriger ses faiblesses.

» Cela suppose la réduction des charges fixes et des frais généraux de l'entreprise et la révision de certaines conditions d'exploitation devenues inadaptées. Par ailleurs, les investissements de la société doivent être autant orientés vers la modernisation et la productivité que vers le renouvellement des capacités de production. Enfin, la réorganisation de certains secteurs en difficulté, tels la décoration, les laboratoires ou le film, s'impose à l'évidence.

» Il faut, en second lieu, accroître le dynamisme commercial de l'entreprise afin de mieux assurer le développement de ses activités de production et de coproduction, points d'appui dans la réorientation stratégique de la SFP vers le marché international, mais aussi vis-à-vis des chaînes françaises. Sur les cent cinquante-quatre heures de fiction produites en 1986, les coproductions auront compté pour plus de soixante-dix heures et le catalogue de la SFP comprend désormais plus de quarante titres dans différents genres, sans compter les films cinématographiques.

– N'êtes-vous pas handicapé par des tarifs peu compétitifs ?

– Pour réussir, il est certain que la SFP doit pratiquer des prix compétitifs, ce qui est, la plupart du temps, le cas. Le prouvent les succès remportés dans le cadre d'appels d'offres, notamment internationaux, pour la réalisation ou la couverture de grands spectacles culturels, sportifs ou autres, ou dans les coproductions internationales auxquelles elle a participé, ou encore auprès de clients sans obligation.

» Certes, dans de trop nombreux cas, ses coûts internes sont trop élevés, réduisent sa marge commerciale et pèsent sur sa capacité financière. Mais une étude du comité paritaire de la télévision, réalisée sur quatre années, a montré que l'augmentation des coûts de la SFP était restées très largement inférieure à celle du niveau général des coûts horaires de la fiction produite pour les chaînes.

– La SFP ne souffre-t-elle pas de son gigantisme ? N'a-t-on pas intérêt à la démanteler pour la rendre compétitive avec les petites entreprises privées ?

– Les lourdeurs, indéniables, ont été considérablement atténuées au cours des dernières années. Dans la pratique, nombre d'habitudes ont déjà évolué, bien des attitudes se sont assouplies, même si beaucoup reste à faire.

» Tout démontre les avantages d'une entreprise intégrée pour une production complexe. Bien gérés, la synergie des moyens, la combinaison des activités et le regroupement des métiers entraînent une rationalisation des processus techniques et un abaissement des coûts.

» C'est d'ailleurs pourquoi, par exemple, la SFP regroupera à Bry-sur-Marne, dès la mi-87, l'ensemble de ses moyens de tournage et de post-production film.

» Sans doute la SFP aura-t-elle avantage, pour *faciliter son adaptation* et améliorer sa compétitivité, à s'organiser autour de centres de fabrication relativement autonomes ou d'unités de production légères et responsables, voire autour de filiales, plutôt que de rester une entreprise trop unitaire, compacte et rigide. Mais une telle restructuration est l'inverse d'une opération de démantèlement qui disperserait les actifs et les moyens d'une structure unique en France et en Europe.

» Il est évident que les petites entreprises indépendantes ont des atouts incomparables. Mais la petitesse ne présente pas que des avantages et ne garantit pas, par elle-même, une offre de travail supplémentaire.

» On ne peut cependant imaginer que l'industrie nationale des programmes soit exclusivement constituée de petites unités. Ce serait aller à l'inverse du mouvement de concentration ou d'intégration constaté partout dans le monde. N'entend-on pas d'ailleurs, en ce moment même, réclamer la constitution de groupes multimédias d'envergure internationale en France. La SFP peut y contribuer.

» En réalité, il faut que les « petites boîtes » et les grandes structures comme la SFP coopèrent en utilisant au mieux leurs spécificités. C'est la voie dans laquelle nous nous sommes engagés en cherchant à nouer des accords particuliers, de nature et d'importance variables, avec des producteurs indépendants.

» L'exercice 1986, difficile pour tout le monde, montre que ce qui est perdu pour la SFP ne se retrouve nulle part ailleurs, si ce n'est à l'étranger. »

Propos recueillis par
ALAIN WOODROW.

Libéralisation de l'audiovisuel en RFA

Le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe ouvre la porte aux radios-télévisions privées

Un tournant important vient d'être pris en Allemagne fédérale dans le domaine de l'audiovisuel : le monopole du service public sous lequel vivait depuis toujours la radio-télévision ouest-allemande est devenu officiellement caduc le 4 novembre. Un jugement du Tribunal constitutionnel de Karlsruhe admettant la coexistence du public et du privé a instauré « un état dual » (*Dual Ordnung*) pour la radio-télévision.

Cet arrêt était très attendu dans les milieux professionnels ainsi que dans le monde politique. Il intervient à la suite d'une requête introduite par des députés sociaux-démocrates contre la loi sur les médias du Land de Basse-Saxe (à majorité chrétienne-démocrate). Cette requête visait à accorder au ministre-président (chef de gouvernement) du Land, une influence déterminante dans l'attribution de réseaux audiovisuels.

Confirmant trois précédents jugements émis en 1961, 1971 et 1981, le Tribunal de Karlsruhe a déclaré qu'une telle disposition était contraire à la Loi fondamentale de la République fédérale (article 5). Depuis la fin de la guerre, les juges constitutionnel, tirant les leçons du passé, ont toujours strictement défendu le principe selon lequel ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements de Länder n'ont compétence pour attribuer les réseaux. Il renvoie à la création d'autorités indépendantes dont le cadre légal reste à définir. C'est cette distance – on peut parler d'indépendance – du système audiovisuel par rapport à *la puissance publique qui vient*, une fois de plus, d'être réaffirmée.

L'arrêt de Karlsruhe traduit toutefois une très nette évolution quant au rôle reconnu au secteur privé dans le paysage de l'audiovisuel. Les juges tordent le cou à l'idée, jusque-là largement admise dans certains milieux outre-Rhin, que la télévision était pour les investisseurs privés un terrain interdit. Mais, dans le même temps, le jugement du 4 novembre, d'une façon très subtile, pérennise le secteur public en garantissant sa *fonction socio-culturelle et son développement*, notamment sur le plan financier.

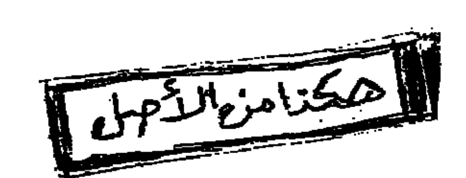
Les offices publics de radio-télévision tels que ARD et ZDF se voient, en effet, reconnaître la qualité d'être fournisseurs d'un « service de base » (*Grundversorgung*) offrant un éventail complet de programmes. Dans leur contenu ces programmes doivent respecter un certain « équilibre » et le « pluralisme des opinions » en autorisant en particulier l'expression de groupes minoritaires.

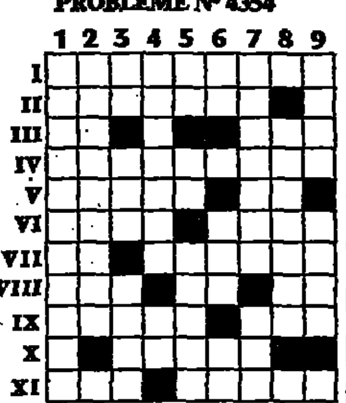
L'innovation de l'arrêt de Karlsruhe consiste à libérer, dans une certaine mesure, le secteur privé de ces contraintes. Tout au moins dans la phase de lancement. Les juges constitutionnels admettent ainsi que les opérateurs privés ne sont pas tenus à la représentation au sein de leur chaîne de tous les courants d'opinion. Le pluralisme régional suffira : l'autorité indépendante devra veiller à ce que tous les médias d'une même région reflètent bien la totalité des courants de pensée.

Pour ce qui concerne son financement, le secteur privé est autorisé à recourir à l'abonnement ou à la publicité, jugés conformes à la Constitution et nécessaires à son existence. La loi de Basse-Saxe limitait la publicité à 20 % du temps hebdomadaire de diffusion. Cette disposition a été jugée acceptable par Karlsruhe, à condition que soit respectée très nettement la séparation entre publicité et information.

Aussi bien les tenants du service public que ceux du secteur privé se félicitent de ce « jugement de Salomon ». Des voix s'élèvent déjà pour demander que le législateur s'en inspire pour élaborer une loi-cadre fédérale en matière audiovisuelle qui harmoniserait les diverses lois déjà mises au point dans huit Länder sur les onze que compte l'Allemagne de l'Ouest.

ANITA RIND.





Le Carnet du Monde

Décès

– Valence.

M. Grégoire Kessedjian,
Mme Marie Kessedjian,
Michel et Irène Kessedjian,
Nathalie et Olivier,
Michèle Pollingue-Kessedjian,
Vincent et Stéphane,
Bernard Kessedjian,
Isabelle et Laurent,
Marie, Françoise et Etienne Deddat-Kessedjian,
Hélène et Laure,
Geneviève Kessedjian,
Christian Byziak,
Catherine Kessedjian,
Gérard Khachikian,
Les familles Kessedjian, Bascunana, Pollingue, Deddat,
Parents, alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Madeleine CHANUT-KESSEDJIAN,

rappelée à Dieu le 10 novembre 1986, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 12 novembre, à *16 h 30*, en l'église Notre-Dame de Valence, et l'inhumation le jeudi 13 novembre, à 16 h 15, au cimetière d'Athis-Mons.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons éventuels peuvent être adressés à Partage sans frontières, BP 6, Saulce, 26270 Loriol.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Tu es mon berger, ô Seigneur, rien ne saurait manquer où tu me conduis. »

(Psaume.)

– Claude et Josiane Cosqueric,
Sigrid et Anne-Eve Gutmann,
Et tous leurs amis,

se joignent pour faire part des décès de *leur fils et* ami,

Jean-Marc COSQUERIC,

et de leur fille, sœur et amie,

Isabelle GUTMANN,

survenus le 6 novembre 1986.

Nos pensées les accompagnent.

– Mme Jean Gavois,
née Hélène Fay,

M. et Mme Claude Henry Lescot
et leurs *enfants,*
M. et Mme Francis Gavois
et leurs enfants,
M. et Mme Didier Husson
et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Haas
et leurs enfants,

Le docteur et Mme Henri Gavois,
Mme Pierre de Joly,
M. et Mme Yves de Bouillé,
M. et Mme Robert Fay,
Mme Lefebvre Hallopeau,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean GAVOIS,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

leur époux, père, grand-père, frère et beau-frère,

survenu le 8 novembre 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-6e, sa paroisse, le jeudi 13 novembre, à 13 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

133, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

– Mme Lise London,
son épouse,
Françoise, Gérard, Michel,
ses enfants,
Toute sa famille et ses amis,

font part du décès de

Arthur Gérard LONDON,

survenu le 8 novembre 1986.

La levée du corps aura lieu à 10 h 30, à son domicile, suivie de l'inhumation, le mercredi 12 octobre, à 11 heures, au cimetière parisien d'Ivry.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22-26, rue du Sergent-Bauchat,
75012 Paris.

– *La famille,*
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Gilberto MATHIAS,

survenu le 10 novembre 1986, dans sa trente-septième année.

Rendez-vous le jeudi *13 novembre*, à 15 heures, porte principale, cimetière de Pantin.

– Nous apprenons le décès, survenu le *9* novembre 1986, du

professeur Maurice RAPIN.

[Agé de soixante et un ans, le professeur Maurice Rapin était le chef *du service de réanimation* médicale de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne).

Ancien doyen de la faculté de Créteil, il était le président du comité d'éthique de l'Assistance publique de Paris et a consacré de nombreux *ouvrages, les uns spécialisés,* les autres destinés au grand public, au traitement des grandes maladies, à l'arrêt (ou à la poursuite) des processus de réanimation, aux comas ou à l'euthanasie.]

– Le président
et les membres du conseil d'administration de la *Société nationale d'étude* et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA),

ont la tristesse de faire part du décès de

l'ingénieur général René RAVAUD,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de l'aéronautique,
président d'honneur de la SNECMA.

Conformément à la volonté de la famille, les obsèques ont *été* célébrées dans la plus stricte intimité le jeudi 6 novembre 1986.

– Jacques et Nicole Bouyala,
ses enfants,
Régis, Philippe, Brigitte, Christophe,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Françoise VEDÈCHE,
née Comelli,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 10 novembre 1986, à Saint-Quentin-la-Poterie.

Anniversaires

– Il y a deux ans, disparaissait

Marcel BODY,
combattant de la paix.

A ses amis.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-IV, mercredi 12 novembre, à 8 h 45, amphithéâtre Prandel, 77, rue de Villiers, Neuilly, M. Mohamed Sghaier Dali : « L'interférence entre le circuit des médias et le circuit hiérarchique et ses effets sur les relations socio-professionnelles ; le siège social du groupe Charbonnages de France. »

Sports

VOILE

Accidents et avaries dans la Route du rhum

Les navigateurs solitaires de la Route du rhum et leurs voiliers ont déjà beaucoup souffert depuis leur départ de Saint-Malo. Alors qu'un quatuor de tête, composé de Loïc Caradec *(Royale)*, Eric Loizeau *(Roger et Gallet)*, Philippe Poupon *(Fleury Michon VIII)* et Eric Tabarly *(Côte d'Or II)* avait pris le large, plusieurs concurrents connaissaient, lundi 10 novembre, des avaries à l'arrière de la course.

Ainsi le petit trimaran *Apricot* du Britannique Tony Bullimore, qui avait heurté une épave avec son flotteur babord, s'est fracassé ensuite sur les rochers de la côte, au nord de Brest, en tentant de rallier ce port. Le skipper, sain et sauf, a pu escalader une falaise et prévenir la station de sauvetage. Deux autres concurrents, Daniel Gilard *(Jet Services)* et Thierry Ledoux *(Seagull)* ont fait escale à Brest pour des réparations.

Loïc Caradec, projeté à travers sa cabine, s'est blessé au dos et a perdu la moitié de ses réserves d'eau potable. Florence Arthaud *(Energie et communication)* a vu sa main gauche doubler de volume à la suite d'une mauvaise manœuvre, et Thierry Caroni *(Challenge Grundig)* souffre d'un genou.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4354

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III			■		■	■			
IV									
V						■			■
VI					■				
VII			■						
VIII				■			■		
IX						■			
X		■						■	■
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Celles d'un rigolo sont crevantes. – II. *Ne fait qu'un, mais il* est tout. – III. Possessif. Elle n'est *pas bénite par les intempérants.* – IV. Tuyaux qui peuvent se révéler foireux. – V. Un sujet épineux. En Italie. – VI. Proprement négligé. Fleuve. – VII. Quartier de Berlin. Elément pour canotier. – VIII. Escamote. Victime d'un coup vache. Solitaire. – IX. Violon dont personne n'apprécie l'air. Ligne générale ou point de rotation. – X. S'assurer une place au « paradis ». – XI. Conception de Dieu qui ne fut pas immaculée. Une femme *qui* l'est possède plus d'un homme.

VERTICALEMENT

1. *Une* science qui n'est pas sans portée. – 2. Concert de Chambre. – 3. *Négation. Procédé* par élimination. Les coques de noix ne lui résistent *guère.* – 4. *On peut l'atteindre* à coups de canons. Heureux élu. – 5. Ferrure. Personnel. Bonne recrue pour celui qui a choisi le meilleur des partis. – 6. Sont « tirés » d'affaire. Point chaud au Japon. Participe passé. – 7. Dans une boîte en fer-blanc ou un coffre en acier. Son curé fut béatifié. – 8. Le chat, la belette et le petit lapin. – 9. Marque d'opulence ou d'infériorité. Trente-six pieds ou un seul.

Solution du problème n° 4353

Horizontalement

I. Echiquier. – II. Moulu. – III. Ene. Epris. – IV. Rarissime. – V. Ic. Ota. Mu. – VI. Tuilier. – VII. Slalom. N.S. – VIII. Ténors. – IX. Thor. Dais. – X. Pinte. – XI. Pressages.

Verticalement

1. Emeri. Top. – 2. Conac. – 3. Huer. Tatoue. – 4. Il. Iouler. – 5. Question. P.S. – 6. Psalmodia. – 7. INRI. Rang. – 8. Immensité. – 9. Raseurs. Ses.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 12 novembre à 0 heure et le jeudi 13 novembre à 24 heures.

Evolution générale : Une vaste zone dépressionnaire située sur l'Atlantique dirige sur notre pays un courant doux de secteur sud-sud-ouest dans lequel circuleront successivement deux perturbations.

La première achèvera de traverser la France *jeudi en perdant son activité.*

La seconde, tout d'abord ralentie sur les régions du Nord-Ouest et de l'Atlantique jusqu'à vendredi, pénétrera samedi et dimanche en se désagrégeant progressivement.

Prévisions

Mercredi 12 novembre : Le matin, le ciel sera très nuageux ou couvert des pays de Loire, de la Vendée et du nord de l'Aquitaine jusqu'au Centre, au Bassin *parisien, à la Champagne,* aux Ardennes et aux Vosges, avec quelques ondées éparses et des rafales de vent de sud à sud-ouest. Ces nuages accompagnés de quelques ondées sporadiques au nord de la Loire ne se déplaceront que très peu vers l'est. De la Bretagne à la *Normandie et au Nord, il y aura* alternance de nuages et d'éclaircies. Ces éclaircies gagneront l'après-midi les pays de Loire et l'ouest du Bassin parisien. Des Pyrénées occidentales au nord et à l'ouest du Massif Central jusqu'à la Bourgogne et au Jura la journée sera ensoleillée *malgré la présence de nuages* élevés qui voileront par moments le soleil. Du pourtour du golfe du Lion à la basse vallée du Rhône aux Cévennes les nuages bas seront nombreux le matin mais se déchireront en cours d'après-midi pour laisser place à des éclaircies. Sur le reste du pays, le soleil régnera toute la journée.

Sur le Finistère, le soir le ciel se couvrira par l'ouest.

Les vents de sud à sud-ouest seront modérés en général, assez forts près de la Méditerranée (où ils auront une composante plutôt sud-est), près de la Manche et en Bretagne.

La journée de mercredi sera marquée par des températures douces sur l'ensemble du pays. Le matin il fera 9 à 12 degrés en général, un peu moins de l'Aquitaine au Jura (5 à 8 degrés), et un peu plus du Midi-Pyrénées aux régions méditerranéennes (13 à 15 degrés). L'après-midi il fera 13 degrés dans le Nord-Ouest, et 15 degrés à 20 degrés sur le reste du pays du Nord au Sud.

Jeudi 13 novembre : De la Bretagne au Cotentin, le ciel sera voilé le matin, les nuages deviendront progressivement plus denses *en cours de journée* et des pluies se produiront dans l'après-midi.

Sur la moitié Sud-Est du pays, les passages nuageux alterneront avec des éclaircies qui deviendront prédominantes l'après-midi excepté sur les Alpes et la Corse.

Ailleurs, le temps sera doux et largement ensoleillé. Toutefois, le ciel se voilera l'après-midi de la Manche aux pays de Loire et aux Charentes.

Le vent de secteur sud-sud-ouest se renforcera l'après-midi. Les températures *minimales seront* comprises entre 4 et 6 degrés du Nord-Est au Massif Central et aux Alpes, 6 et 9 degrés ailleurs dans l'intérieur du pays, 10 à 13 degrés près des côtes. Les températures maximales seront de l'ordre de 13 à 16 degrés en général, atteignant 17 à *20 degrés sur les régions* méridionales.

Vendredi 14 novembre : Les nuages et les pluies gagneront progressivement la Normandie, la Picardie, la Touraine, la Vendée, les Charente et le Pays basque.

De l'Aquitaine au Massif Central et à la frontière belge, les passages nuageux alterneront avec de belles éclaircies.

Des Alpes au pourtour méditerranéen et à la Corse, les passages nuageux seront encore nombreux le matin, en particulier près du golfe du Lion, l'après-midi sera bien ensoleillé.

Les vents de sud-sud-ouest souffleront assez fort, ils seront fort en vallée du *Rhône, les températures maximales* seront en légère baisse sur le Nord-Ouest.

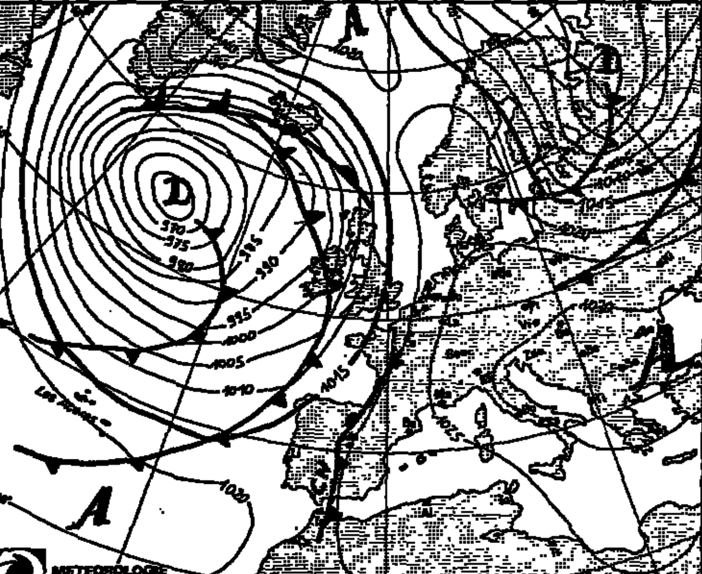
Samedi 13 et dimanche 16 novembre : La zone de temps nuageux et pluvieux pénétrera samedi sur l'Aquitaine, le Centre et le Nord-Est, puis gagnera dimanche le Jura, le nord des Alpes et le Massif Central en se désagrégeant peu à peu.

Du *sud des Alpes au pourtour méditerranéen,* le temps restera largement ensoleillé, après dissipation toutefois des nuages bas matinaux qui affecteront le golfe du Lion.

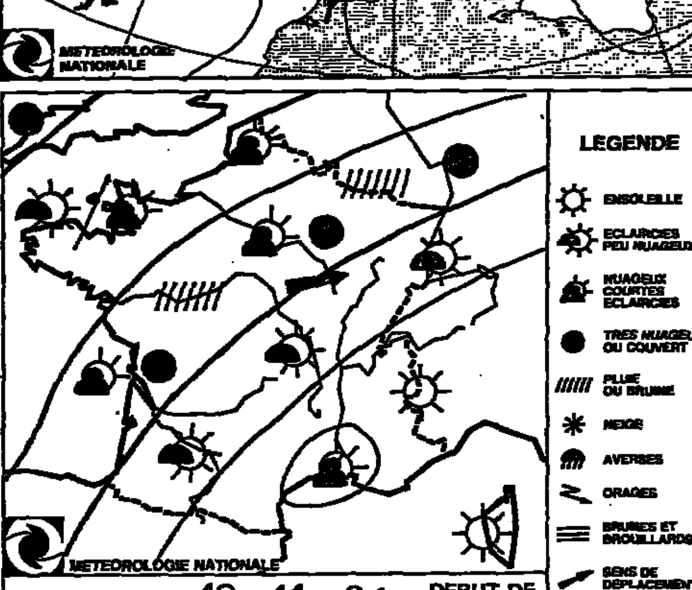
Sur le nord-ouest du pays, le temps deviendra progressivement plus ensoleillé.

Le vent de sud-sud-ouest faiblira passagèrement dans la journée de samedi avant de se renforcer à nouveau dimanche, les températures resteront anormalement douces pour la saison (généralement supérieure à la moyenne de 2 à 4 degrés).

SITUATION LE 11 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 13 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 12 11 86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-11 à 6 h TU et le 11-11-1986 à 6 h TU — le 11-11-1986

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	20	7	D
BIARRITZ	20	14	N
BORDEAUX	19	9	D
BOURGES	18	5	D
BREST	14	12	P
CAEN	14	12	C
CHERBOURG	14	17	P
CLERMONT-FERR.	18	10	D
DIJON	15	0	B
GRENOBLE St-M-H	16	3	D
LILLE	13	11	C
LIMOGES	15	9	D
LYON	16	9	N
MARSEILLE-MAR.	18	12	D
NANCY	15	5	D
NANTES	15	11	C
NICE	18	11	C
PARIS-MONTS.	16	8	D
PAU	18	3	D
PERPIGNAN	21	15	D
RENNES	14	12	P
ST-ÉTIENNE	16	10	C
STRASBOURG	15	2	D
TOURS	17	9	D
TOULOUSE	20	11	D
POINTE-À-P.	29	24	N

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	24	8	D
AMSTERDAM	12	11	P
ATHÈNES	19	8	D
BANGKOK	32	24	C
BARCELONE	21	11	N
BELGRADE	12	0	D
BERLIN	10	8	C
BRUXELLES	14	11	D
LE CAIRE	19	12	D
COPENHAGUE	10	9	N
DAKAR	32	23	D
DELHI	30	14	D
DJERBA	23	17	D
GENÈVE	15	0	D
HONGKONG	22	17	P
ISTANBUL	9	6	D
JÉRUSALEM	17	7	C
LISBONNE	19	14	P
LONDRES	16	12	P
LOS ANGELES	27	11	D
LUXEMBOURG	13	4	D
MADRID	16	3	B
MARRAKECH	23	10	D
MEXICO	24	11	A
MILAN	11	5	B
MONTRÉAL	14	-2	C
MOSCOU	1	0	C
NAIROBI	27	16	C
NEW-YORK	22	4	D
OSLO	11	8	D
PALMA-DE-MAL.	21	7	N
PÉKIN	15	0	D
RIO-DE-JANEIRO	32	28	D
ROME	20	6	D
SINGAPOUR	32	24	C
STOCKHOLM	8	8	D
SYDNEY	20	16	C
TOKYO	20	10	D
TUNIS	22	11	N
VARSOVIE	10	2	B
VENISE	12	1	B
VIENNE	11	0	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MERCREDI 12 NOVEMBRE

« La basilique Saint-Denis, architecture et tombeaux », 14 h 30, entrée basilique (Approche de l'art).

« L'Hôtel de Lauzun, décor intérieur Louis XIV », *15 heures, métro* Pont-Marie et « Le musée Picasso », 19 h 45, 5, rue de Thorigny (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, parvis Madeleine *(M. Pohyer).*

« La Conciergerie », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (AITC).

« Exposition : Science et technique au secours de l'art », 15 heures, musée de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse et « Les triomphes des mairies de Paris *1870-1914 et l'histoire de l'Hôtel de* Ville », 15 heures, musée Petit Palais, avenue W.-Churchill (Paris et son histoire).

« Le musée Picasso en l'hôtel Salé », 10 h 45, 5, rue de Thorigny (Arts et curiosités).

« Versailles : la *cathédrale* Saint-Louis et sa chapelle Palladienne », 14 h 30, façade cathédrale (V. Thébault).

« Jardins et cours de Saint-Germain-des-Prés », *14 h 30,* métro Saint-Germain-des-Prés (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Bissière au Musée d'art moderne de Paris », *16 h 30 et 18 h 30 (G. Caneri).*

CONFÉRENCES

Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures : « ... Et revanche de la sensibilité. Le mythe d'Ossian, l'Europe, la France, Turner Friedrich, Goya, David ». Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, *17 heures :* « L'usage des indicateurs économiques » (F. Roche journaliste), 3, rue Rousselet ; 19 heures : « Egypte pharaonique : Nouvel Empire ».

EN BREF

● **COLLOQUE : des libertés pour quel droit au travail ?** – La documentation organique organise, le vendredi 14 novembre, au Sénat, (salle Médicis) un colloque présidé par M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires culturelles *de l'Assemblée nationale.* Sous le titre « Des libertés, pour quel droit au travail ? Le retour au droit contractuel », les travaux présentés par M. Bernard Boubli, conseiller à la Cour, seront centrés autour des deux thèmes : « Liberté et négociation collective » et « Liberté et adaptation des formes d'emploi ». A cette occasion, seront également analysées les nouvelles dispositions résultant de l'accord du 20 octobre 1986 *sur la* sécurité de l'emploi et les nouvelles procédures prévues pour les licenciements économiques.

★ Renseignements : Documentation organique, 11, rue de Téhéran 75008 Paris, Tél. : 45-62-54-35.

● **COLLOQUE : entreprise et famille.** – Un projet d'entreprise, pour aboutir, ne peut négliger les motivations et projets personnels des collaborateurs qui y contribueront. Le centre culturel Les Fontaines organise, les vendredi 14 et samedi 15 novembre, un colloque : « Projet d'entreprise, projet personnel et familial ». Des conseillers d'entreprise apporteront leur témoignage et animeront les débats. Inscriptions : Les Fontaines, BP 205, 60501 Chantilly Cedex. Tél. : (16) 44-57-24-60.

Economie

REPÈRES

Changes

Ambiguïtés de l'accord monétaire Etats-Unis-Japon

L'accord monétaire annoncé fin octobre par les Etats-Unis et le Japon s'appuie sur des *« limites de variation »* précises du dollar face au yen, indique le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, dans une interview publiée, lundi 10 novembre, par le *New York Times*.

L'accord américano-japonais suggère *« des limites de variations et des points de référence précis »* dans les mouvements relatifs du dollar et du yen, précise le secrétaire au Trésor, qui affirme que des interventions de la Réserve fédérale américaine et de la Banque du Japon *« pourraient être envisagées si elles sont utiles »* pour empêcher le dollar et le yen de sortir du cadre dressé par les deux pays.

Ce dispositif décrit par M. Baker ressemble au système de « paritéscibles » (target zones) qu'a encore rejeté M. Nakasone, lundi 10 novembre, devant la Chambre haute. Il serait contraire aux lois du marché, a précisé M. Nakasone, d'imposer des limites aux variations du dollar et du yen. Selon lui, la stabilité des taux de change passe par une coordination accrue des politiques économiques.

Système monétaire européen

Le patronat britannique franchement pour

Une résolution priant instamment le gouvernement de Mme Thatcher de faire entrer *« sans autre délai »* la Grande-Bretagne dans le système monétaire européen a été adoptée à la majorité dès l'ouverture du congrès annuel du patronat britannique (Confederation of British Industry), lundi 10 novembre à Bournemouth, sur la côte sud de l'Angleterre. Cette résolution est un véritable défi pour Mme Thatcher, qui a jusqu'à présent toujours refusé de lier la livre au SME avant les prochaines élections générales britanniques.

En l'exposant, le président de la Commission européenne de la CBI, M. John Raisman, qui est un des dirigeants de British Telecom, a affirmé que cette adhésion permettrait *« d'abaisser les taux d'intérêt, de rendre plus stable la livre et de faire régner dans l'industrie un meilleur climat de confiance propice à l'investissement et à l'exportation »*.

Le plan de M. Séguin pour l'assurance-maladie

Peut-on compter sur le consommateur ?

La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés doit examiner, le mercredi 12 novembre en commission, le *« plan de redressement »* présenté par le ministre des affaires sociales le 27 octobre. Celui-ci propose surtout de réduire les remboursements à 100 % (*le Monde* du 28 octobre). Mais malgré son ampleur (environ 9 milliards de francs), ce plan aura-t-il des effets durables ?

L'analyse du ministre des affaires sociales se fonde sur deux réalités incontestables : la croissance encore trop rapide des dépenses de l'assurance-maladie, qui, dans le régime général, progressent actuellement au rythme de 5 % l'an en volume ; l'augmentation très forte, sur une longue période des remboursements à 100 %, multipliés par 3,4 en francs constants entre 1970 et 1984 alors que les remboursements avec « ticket modérateur » (laissant une partie de la dépense à la charge du malade) n'ont été multipliés que par 1,5. Encore faut-il en rechercher les causes et voir si le plan y répond.

La situation actuelle résulte de plusieurs vagues de fond. La première, c'est le développement de l' « offre de soins » et surtout de l'hospitalisation au cours des vingt dernières années, et en particulier dans les années 70 : de 1970 à 1984, les dépenses hospitalières ont été multipliées par 3,2 en francs constants, les remboursements de médecine ambulatoire seulement par 2.

Quant au coût des séjours à l'hôpital, il n'a cessé de s'élever. D'autant que le développement hospitalier a coïncidé avec une véritable explosion technique, notamment dans le domaine des actes exploratoires (les fameux « actes en K » des tarifs médicaux). Ainsi s'explique en particulier le glissement du remboursement à 100 % à l'hôpital qui, prévu au départ pour les opérations chirurgicales et leur accompagnement, s'est étendu aux actes de diagnostic de plus en plus coûteux.

Dernier élément : l'allongement de la vie, qui s'est accompagné d'une multiplication des maladies chroniques et dégénératives, souvent prises en charge en totalité par l'assurance-maladie (par exemple les cancers, l'hypertension, l'artériosclérose ou les affections rhumatismales), et qui a prolongé d'autant la durée de prise en charge (1). Or, parallèlement, l'habitude prise dans les années 60 d'identifier personnes âgées et bas revenus et le désir de compenser ceux-ci ont amené à leur accorder assez largement l'exonération du ticket modérateur. Dans le cas de la « vingt-sixième maladie » longue et coûteuse (2), notamment, on n'a pas osé relever le seuil d'exonération depuis 1979. Cette stabilité a largement contribué à accroître le nombre d'exonérations annuelles, passé de 125 800 en 1979 à 163 600 en 1985 pour la CNAM.

Le dérapage des dépenses hospitalières

A ces mouvements de fonds se juxtaposent aujourd'hui deux phénomènes plus conjoncturels.

D'abord l'accélération des dépenses de médecine ambulatoire, produit d'une alchimie complexe : la croissance régulière du nombre des médecins depuis la fin des années 70, un certain « laxisme » des prescriptions, et une tendance chez certains médecins à compenser des tarifs très encadrés depuis plusieurs années en multipliant les actes ou en jouant sur les coefficients, pratiques que les responsables des syndicats médicaux reconnaissent à mi-voix.

Ensuite un « dérapage » des dépenses hospitalières à l'occasion de passages d'établissements ou d'activités au budget global : en 1986 comme en 1984, les établissements concernés ont réussi à sortir du cadre prévu en accélérant la facturation et la récupération des factures antérieures ou en élargissant de fait le champ du budget global. En 1986, on a accordé plusieurs centaines de millions de francs de « budgets supplémentaires ».

Pour remédier au glissement de longue durée comme au dérapage actuel, M. Séguin a proposé, d'une part, de limiter le champ des soins remboursés à 100 % et de contrôler l'accès à ce remboursement, d'autre part, d'accroître le coût de l'hospitalisation pour les individus en relevant le « forfait journalier » payé en cas de remboursement à 100 % (3). Ces propositions devraient apporter des économies non négligeables (8 milliards de francs environ), essentiellement sur les dépenses sans ticket modérateur : celles-ci seraient réduites de 2,5 % pour l'hospitalisation, de 15 % pour la médecine ambulatoire. Ainsi, l'an prochain, ramènerait-on en arrière la « base » des dépenses d'assurance-maladie. Mais modifiera-t-on les évolutions ?

Ce n'est pas sûr. D'abord parce que les économies, prises pour les trois quarts sur la médecine ambulatoire, épargnent relativement l'hôpital, responsable pourtant de plus de la moitié des dépenses d'assurance-maladie. Ensuite, parce que la méthode laisse entier le problème des coûts : transférer sur les assurés une partie des dépenses pour certains examens n'entraînera pas nécessairement un usage plus rationnel de ceux-ci.

Une conviction libérale

Pour la médecine de ville, on va allonger la liste ded maladies remboursées à 100 %, mais on va supprimer la « ving-sixième » maladie. Cette substitution d'un système « fermé » au système « ouvert » actuel, économique à court terme, ne l'est peut-être pas à l'avenir : actuellement, l'âge même des bénéficiaires le montre, la suppression du « ticket modérateur » est plus durable pour les vingt-cinq maladies répertoriées que pour la « vingt-sixième » non précisée. La réduction du remboursement de certains médicaments pour les bénéficiaires de ces exonérations n'en réduira pas nécessairement la consommation : le relèvement du « ticket modérateur » pour mille deux cent quatre-vingts médicaments, en 1982, n'a pas modifié les ordonnances.

En fait, pour l'hôpital comme pour la médecine libérale, on a choisi d'agir sur le consommateur et non sur le prescripteur de soins, sur la demande et non sur l'offre. Cette politique n'est pas nouvelle, elle a été celle de presque tous les gouvernements, y compris de gauche, depuis des années. Au point que certaines des mesures proposées aujourd'hui avaient déjà été envisagées auparavant : le relèvement du seuil d'exonération à l'hôpital par M. Bérégovoy, en mars 1983, et, on le sait moins, la suppression du remboursement intégral des médicaments dits « de confort » par Mme Dufoix, en 1985...

Agir sur « l'offre de soins » est en effet beaucoup plus difficile : l'entreprise se heurte aux résistances des établissements et aux intérêts de multiples catégories professionnelles : elle n'a souvent son plein effet qu'à terme : si l'on peut, par exemple, « fermer » des lits d'hôpital (ou ne pas en ouvrir), on ne peut interdire à des médecins libéraux déjà installés de faire leur métier. Elle demande donc une continuité et une durée dont disposent rarement les gouvernements.

Cette fois-ci, deux autres éléments ont renforcé le choix. D'abord la difficulté de demander aux médecins — clientèle électorale traditionnelle de la droite — un effort en matière d'actes et de prescriptions, alors qu'on leur a déjà refusé une hausse des honoraires. D'autre part, la conviction libérale, aujourd'hui communément admise, que sur le « marché » de la santé comme ailleurs, une hausse des coûts entraîne une réduction de la consommation : non seulement les usagers feront moins facilement appel aux médecins, mais ils feront pression sur eux pour qu'ils réduisent leurs prescriptions.

Une ananlyse assez discutable, la relation médecin-malade ne s'apparente qu'en partie à une relation consommateur-vendeur : l'« usager » peut choisir d'aller ou non chez le médecin, mais il ne détermine pas le contenu de l'ordonnance ; il accepte d'être hospitalisé ou y résiste, mais il ne choisit en général ni le traitement ni la durée...

De nouvelles urgences

Il est sans doute utile de faire sentir aux assurés sociaux que, selon la formule bien connue, si la santé n'a pas de prix, elle a un coût. Mais cela suffit-il ? Ne faut-il pas aussi inciter les médecins à surveiller les prescriptions et demander aux laboratoires pharmaceutiques d'améliorer l'information des praticiens sur les médicaments, contrôler les coûts hospitaliers — et d'abord continuer l'effort entrepris pour en connaître les facteurs, — modifier la tarification des actes ?

Aux Etats-Unis, la faiblesse de la prise en charge publique des dépenses de santé n'a pas empêché celles-ci de croître fortement, entraînant l'assurance-maladie dans leur sillage. Dans ce pays, comme en Allemagne, c'est en agissant sur l'offre que l'on a pu infléchir l'évolution. A ne jouer que sur la demande, on risque de ne pas modifier la courbe mais seulement d'en changer la base.

Certaines de ces préoccupations ne sont pas absentes des réflexions de l'administration et du gouvernement, mais elles cèdent le pas pour l'instant devant d'autres urgences : ainsi le ministre de la santé paraît plus préoccupé de rétablir le secteur privé à l'hôpital que de contenir les dépenses.

Nécessaire en raison du déficit prévisible de l'assurance-maladie en 1987 (15 milliards de francs pour le régime général selon les comptes de juillet dernier), mais renforcé par la volonté de réduire les prélèvements obligatoires — avec les pressions du ministre de l'économie en ce sens, — le plan gouvernemental reste incomplet. Faute d'agir sur les coûts, il se condamne à avoir peu d'effets durables, à n'être que le énième plan d'économies, en attendant le suivant, au lieu du *« plan de redressement »* annoncé : ce n'est pas un plan d'économies, mais cela en a le goût et la couleur...

GUY HERZLICH.

(1) Alors que le vieillissement n'a eu qu'un faible effet sur l'ensemble des dépenses.

(2) Il ne s'agit pas d'une maladie précise, mais de cas où 80 F au moins par mois restent à la charge de l'assuré pendant six mois au moins.

(3) Ce forfait, fixé à 20 F par jour en 1983 à sa création, est de 23 F en 1986.

ÉTRANGER

Sommet à Moscou des pays du COMECON

Le pétrole et les technologies de pointe à l'ordre du jour

Le sommet du COMECON, l'association économique des pays communistes (1), qui s'est ouvert, lundi 10 novembre, à Moscou, devrait être dominé par la question du pétrole. Un système rigide, un peu assoupli ces dernières années, a longtemps maintenu son prix au-dessus des cours mondiaux. Il est maintenant très supérieur à ces derniers. Les Soviétiques admettent qu'il faut procéder à des corrections, mais exigent en contrepartie une amélioration de la qualité des produits manufacturés qu'ils reçoivent des « pays frères ».

Ces thèmes ne sont pas nouveaux. Ils figuraient déjà à l'ordre du jour du précédent sommet tenu à Moscou en décembre 1985. Les problèmes sont cependant devenus plus aigus en raison de l'effondrement des cours pétroliers sur le marché international et de la volonté de M. Gorbatchev de faire progresser « qualitativement » l'économie soviétique. Il lui faut pour cela obtenir des machines-outils, des robots industriels et des équipements électroniques plus nombreux et plus fiables de la part des quelques pays de l'Est (RDA, Bulgarie notamment) qui en produisent.

Tout se tient en effet. La baisse des prix mondiaux du pétrole a fait chuter les rentrées soviétiques de devises. L'URSS a été obligée, au nom d'une orthodoxie financière qu'elle respecte scrupuleusement, de limiter ses importations de technologie occidentale. Le combat mené par les Américains au sein du COCOM, l'organisme occidental chargé de contrôler les exportations de produits technologiques « sensibles », a également joué son rôle. Les pays socialistes les plus développés sont donc invités encore plus fermement que par le passé à orienter plus efficacement leurs secteurs de pointe vers l'approvisionnement de l'Union soviétique.

La quarante-deuxième session du COMECON du 3 au 5 novembre, au niveau des chefs de gouvernement, avait déblayé le terrain. L'énergie, y compris les problèmes de sécurité, et les centrales nucléaires avaient été en vedette. M. Ryjkov, le président du conseil des ministres soviétiques, avait assez brutalement déploré la mauvaise qualité des produits manufacturés livrés par leurs partenaires.

D. D.

(1) Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS et Vietnam.

Donner aux industriels soviétiques l'envie d'exporter

MOSCOU
de notre correspondant

M. Vladimir Kamentsev, un Qpparatchik âgé de cinquante-huit ans, qui a fait presque toute sa carrière dans le secteur de la pêche, a été nommé, lundi 10 novembre, à la tête d'un nouvel organisme chargé d'une profonde réforme du commerce extérieur soviétique. La création de la « Commission d'Etat pour l'économie extérieure », qu'il dirige désormais et qui coiffe l'ensemble des relations économiques avec l'étranger, avait été annoncée le 24 septembre par la *Pravda* (*le Monde* du 25 septembre). M. Kamentsev cumule ces fonctions avec celles de vice-président du conseil des ministres, qu'il exerce depuis le 1er septembre.

Le sens de la réforme, qui entrera en vigueur au 1er janvier 1987, a été expliqué avec une franchise inhabituelle à plusieurs diplomates occidentaux en poste à Moscou. Le but principal est de *« donner le sens de l'exportation »* aux chefs d'entreprise soviétiques.

Il s'agit d'un bouleversement des mentalités. Le commerce extérieur soviétique a, en effet, essentiellement un caractère *« résiduel »*. On produit pour satisfaire aux besoins du pays et on exporte ce qui reste. Mais on ne produit pas pour exporter.

Pour susciter ce changement, la réforme prévoit d'accorder progressivement aux chefs d'entreprises la gestion des devises qu'ils auront gagnées sur les marchés étrangers. L'exemple suivant a été proposé aux diplomates occidentaux : la firme automobile Lada pourra ouvrir un compte en devises à la Banque soviétique du commerce extérieur. Celui-ci sera approvisionné par les ventes de Lada à l'étranger. La firme pourra ainsi acheter directement aux pays occidentaux les équipements dont elle estime avoir besoin. Mais le compte ne pourra jamais être déficitaire.

Un rouble convertible ?

Le décret publié le 24 septembre par la *Pravda* indique que soixante-dix entreprises et vingt ministères techniques ou agences gouvernementales sont touchés par la réforme. La liste n'en est pas donnée. Les explications fournies aux diplomates occidentaux permettent d'y voir plus clair.

Seules les entreprises fabriquant des objets manufacturés — voitures, montres, appareils électriques — sont concernées. Les produits bruts (pétrole, gaz, coton, céréales) sont hors du champ de la réforme.

Cette précision est fondamentale. Le pétrole et le gaz représentent à eux seuls plus de 80 % de la valeur des exportations soviétiques. Dans l'autre sens, les importations de céréales des Etats-Unis, du Canada, de la CEE (surtout de France) et d'Argentine constituent un poste considérable. Tous ces flux, de loin les plus importants, restent gérés par le ministère du commerce extérieur qui dispose pour ce faire d'une multitude de centrales spécialisées d'import-export.

La réforme ne porte donc que sur une part marginale du commerce extérieur soviétique, celle précisément que M. Gorbatchev et l'équipe au pouvoir depuis mars 1985 entendent développer. Une des conséquences en sera sans doute que, dans les deux ans qui viennent, les Soviétiques achèteront encore moins de bien manufacturés en Occident. Il faudra, en effet, que les entreprises concernées par la réforme constituent leurs propres fonds en devises avant de pouvoir passer des commandes à l'extérieur. Cette tendance était d'ailleurs perceptible depuis plusieurs mois. La France est un des pays les plus touchés par ce mouvement. Au total, ses exportations vers l'URSS ont chuté de 42 % au cours des huit premiers mois de 1986 par rapport à la période correspondante de 1985.

Certains secteurs sont cependant protégés. Il semble ainsi que les commandes passées aux pays occidentaux pour le matériel d'exploration et d'extraction pétrolière soient prioritaires. Pour le reste, il faut s'attendre à un dégraissage des importations soviétiques et à une politique d'exportation plus agressive dans quelques domaines tels que l'industrie automobile, l'horlogerie, les constructions navales, les machines agricoles.

Cette *« autonomie de gestion des devises gagnées à l'exportation »* sous la houlette de la commission nouvellement créée implique évidemment une diminution du rôle du ministère du commerce extérieur. Selon une rumeur invérifiable, les effectifs de ce dernier seraient réduits de 30 %.

Une autre rumeur qui a sa source dans les milieux bancaires finlandais évoque un projet beaucoup plus considérable : il s'agirait de créer un rouble convertible pour les opérations avec l'Occident. Cette expression de *« rouble convertible »* existe déjà, mais elle est trompeuse puisqu'elle désigne seulement les mouvements d'écritures comptables par lesquels s'effectue le commerce à l'intérieur du Comecon. Selon les banquiers finlandais, certains responsables soviétiques envisageraient de créer une véritable monnaie convertible distincte bien sûr du rouble en usage en URSS, laquelle serait cotée par rapport aux devises occidentales. Elle servirait aux transactions des entreprises soviétiques dont on veut développer le sens de l'exportation.

Beaucoup d'idées sont agitées actuellement dans l'« establishment » du commerce extérieur soviétique, et la création, cet été, d'une direction des questions économiques internationales au sein du ministère des affaires étrangères contribue à cette effervescence. Il reste à savoir combien parmi ces projets seront retenus.

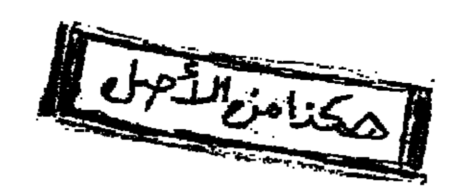
DOMINIQUE DHOMBRES.

Aux Etats-Unis

Le libéralisme en perte de vitesse

La volonté du « moins d'Etat » défendue verbalement par M. Reagan séduit de moins en moins les Américains eux-mêmes. Un sondage Gallup publié par *Newsweek* (daté 7 novembre) le montre.

A la question : *« Laquelle de ces affirmations s'approche le plus de ce que vous pensez du pouvoir du gouvernement ? »*, les Américains ne sont plus que 28 % (contre 38 % en 1978, comme en 1982), à estimer que *« le gouvernement fédéral a trop de pouvoir »*, tandis qu'ils sont désormais 41 % (contre 30 % en 1982) à penser que *« le gouvernement fédéral devrait utiliser ses pouvoirs plus vigoureusement »*, 24 % jugeant équilibrés les pouvoirs actuels.



Economie

S'opposant aux mesures de libéralisation de l'acier

Les sidérurgistes européens veulent élaborer un nouveau plan de réduction des capacités de production

BRUXELLES
de notre correspondant

Eurofer, l'organisation professionnelle qui rassemble les principaux groupes sidérurgiques de la Communauté se déclare, dans un mémorandum adressé à la Commission européenne, prête à procéder à une nouvelle réduction de *11,9* millions de tonnes des capacités de production des laminés à chaud d'ici à la fin 1989. En contrepartie de cette réduction supplémentaire qui signifiera bien sûr la fermeture de nouveaux sites Eurofer demande aux pouvoirs publics de prendre en charge à 100 % les coûts sociaux de *l'opération, et surtout* de bloquer pour trois ans le processus de libéralisation du marché. Les ministres de l'industrie des Douze discuteront des propositions de l'organisation lors de leur prochaine réunion le 18 décembre à Bruxelles.

La sidérurgie européenne vit depuis octobre 1980 sous le régime de l'« état de crise manifeste » (article 58 du traité de la CECA) qui prévoit le contingentement obligatoire de 85 % de la production de laminés à chaud. Afin d'empêcher la guerre des prix que ne manquerait pas de susciter l'excès de capacité de production par rapport à une demande en déclin, des quotas sont attribués à chaque entreprise. Mis ainsi à l'abri du risque de concurrence « sauvage », les industriels ont procédé depuis lors, sous les auspices de la Commission et des pouvoirs publics nationaux, à une réduction de 32 millions de tonnes de leur capacité de production (1).

Celle-ci s'est accompagnée d'une modernisation des équipements, si bien que la Communauté dispose aujourd'hui d'une sidérurgie performante. Malheureusement, la demande continuant à diminuer, les installations existantes sont encore trop nombreuses par rapport aux besoins, ce qui pèse sur les rentabilités. La Commission a évalué à 20 millions de tonnes l'excédent de capacité de production, mais elle considère que l'ajustement entre l'offre et la demande doit désormais principalement s'opérer par le jeu du marché. Dans cet esprit, 20 % de la production sous quotas ont été libérés le 1er janvier 1986 et la Commission propose maintenant de libérer quatre nouveaux *produits* au 1er janvier 1987 : les tôles galvanisées, le fil machine, les profilés légers (petites poutrelles) et les laminés marchands.

Suppression des quotas

Le conseil des ministres a déjà décidé qu'en tout état de cause les quotas seraient totalement supprimés au 31 décembre 1987. Les petits producteurs sont plutôt favorables à ce scénario, qui laisse jouer la concurrence. Les producteurs *intégrés, qui* apparemment le redoutent, y sont opposés et, pour limiter la production, proposent donc de procéder eux-mêmes aux ajustements nécessaires.

Mais leurs propositions, outre le fait qu'elles sont assorties d'exigences dont on peut deviner qu'elles seront inacceptables pour les pouvoirs publics tant européens que nationaux, demeurent peu précises. *« Nous allons étudier, d'ici à l'été 1987, comment procéder et, de vôtre côté, gelez votre programme de libéralisation du marché »*, explique, en substance, Eurofer à la Commission et au conseil des ministres de l'industrie. Il n'était évidemment pas possible à ce stade, pour les industriels, de décrire dans le détail les modalités de l'opération d'autochirurgie qu'ils se proposent de mettre en œuvre. Mais la Commission, *de son côté*, ne pourra *sans doute* pas ignorer que reculer les libéralisations du marché freine la restructuration en continuant à figer les situations acquises. Pour ne pas alourdir la pression, elle pourrait donc maintenir, au moins pour deux produits, sa proposition d'élimination immédiate des quotas. Le dialogue à trois – Commission, Etats membres et industriels, – sur la poursuite de l'assainissement de la sidérurgie communautaire, ne fait que débuter.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) L'Espagne, qui n'a adhéré à la CEE que le 1er janvier 1986, applique *un programme de restructuration* qui lui est propre et sa production n'est par conséquent pas incluse dans ce montant.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK, 10 novembre ↑

Wall Street : légère hausse

New-York *(AFP)*. – La tendance s'est raffermie à partir de la mi-séance du lundi 10 novembre à *Wall Street*, après avoir évolué irrégulièrement en baisse, dans un marché calme. En retrait initial de plus de 5 points, l'indice des valeurs industrielles a clôturé à 1 892,43, en hausse de 5,90 points.

Quelque 120 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses : 846 contre 724. 441 titres ont été échangés.

Les analystes ont attribué la nervosité des investisseurs aux incertitudes relatives à l'évolution des taux d'intérêt.

VALEURS	Cours du 7 nov.	Cours du 10 nov.
Alcoa	36	35 5/8
A.T.T.	25 3/8	25 1/2
Boeing	52 5/8	52 5/8
Chase Manhattan Bank	36	36
Du Pont de Nemours	88	88 3/8
Eastman Kodak	62 3/4	62 1/4
Exxon	69	69 1/4
Ford	58 1/8	57
General Electric	78	78 1/4
General Motors	72 1/2	72 1/8
Goodyear	48	47 3/4
I.B.M.	121 3/8	123 1/4
I.T.T.	53 3/4	54 1/8
Mobil Oil	38 7/8	38 1/8
Pfizer	62 1/8	62
Schlumberger	33 5/8	33 1/2
Texaco	36 1/4	36 1/2
U.A.L. Inc.	59 7/8	59 5/8
Union Carbide	23 1/4	23 1/8
USX X.	23 3/4	23 5/8
Westinghouse	58	57 5/8
Xerox Corp.	57 3/4	58 3/8

Le Monde

La libération de deux des otages français au Liban

Le communiqué de l'Organisation de la justice révolutionnaire : « A la suite des engagements du gouvernement français... »

Dans la capitale libanaise, l'attente a été longue, toute la nuit de lundi à mardi. Peu avant minuit, l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) avait affirmé qu'elle avait remis en liberté deux des trois otages français en sa possession. Dans un appel téléphonique au quotidien indépendant *An Nahar*, un interlocuteur assurant parler au nom de l'OJR avait précisé que les deux hommes avaient été relâchés à 19 h 30 locales à Ramlet-el-Baïda, sur le front de mer, dans la partie ouest (musulmane) de Beyrouth et que des indications leur avaient été données sur la route à suivre pour parvenir à l'hôtel Beaurivage.

A aucun moment, l'interlocuteur n'a fourni l'identité des deux otages ; il s'agit de M. Camille Sontag (âgé de quatre-vingt-cinq ans, enlevé le 7 mai dernier à Beyrouth-Ouest) et de M. Marcel Coudari (cinquante-quatre ans, dont la disparition au Liban avait été signalée en février 1986). Depuis le 8 mars, l'OJR affirmait détenir trois Français : M. Coudari et deux membres d'une équipe d'Antenne 2, MM. Aurel Cornéa (cinquante-quatre ans) et Jean-Louis Normandin (trente-quatre ans). L'enlèvement de Camille Sontag — qui aurait des origines purement crapuleuses — a été revendiqué par un mystérieux groupuscule, les Forces unifiées de la justice.

Mais la quarantaine de journalistes présents à l'hôtel Beaurivage, à quelque trois cents mètres de Ramlet-al-Baïda, ont attendu en vain toute la soirée et toute la nuit. Quelques heures plus tôt, en milieu d'après-midi lundi, l'OJR, dans un premier communiqué, avait pourtant déjà annoncé que les otages seraient relâchés à proximité de cet hôtel qui sert de siège aux observateurs syriens à Beyrouth. L'hypothèse la plus probable est que les otages ont été soit immédiatement transférés à Damas, soit pris en charge par des militaires syriens avant d'être convoyés mardi vers la capital syrienne.

Dans son communiqué, l'OJR invitait l'ambassadeur de France au Liban, M. Christian Graeff, *« un représentant personnel »* du président syrien Hafez El Assad et un délégué de la Croix-Rouge libanaise à venir accueillir les otages à l'hôtel Beaurivage. En début de soirée, M. Guy Letrange, deuxième secrétaire de l'ambassade de France, arrivait au Beaurivage avec une escorte de quatre voitures blindées venues de la partie est (chrétienne) de Beyrouth. M. Graeff se serait lui aussi rendu dans ce secteur, mais aurait attendu dans les locaux de l'annexe de l'ambassade de France à Beyrouth-Ouest.

Avant Londres

De façon mystérieuse, l'OJR expliquait que la libération des otages *« avait lieu à la suite des engagements du gouvernement français »*. *« Nous espérons*, poursuivait le communiqué, *que la France ne se dédira pas de ses promesses, car nous serions dans l'obligation d'agir d'une manière connue des dirigeants français. En outre, nous n'accepterons plus désormais le médiation de tout ami ou personne sincère. »* Le communiqué s'achevait par un appel à la *« victoire des opprimés »*.

Vers minuit, faute d'otages, MM. Graeff et Letrange quittaient le secteur du Beaurivage, cependant qu'à Damas comme à Beyrouth aucun responsable syrien ne livrait le moindre commentaire.

L'OJR avait commencé à se manifester, dès lundi matin, au moment où s'ouvrait à Londres la réunion des douze ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne devant décider des sanctions à prendre à l'encontre de la Syrie à la suite de l'affaire Hindawi. Elle annonçait la libération *« dans les prochaines quarante-huit heures de certains »* des otages français *« pour prouver sa bonne foi et inciter les peuples européens à faire pression sur leurs gouvernements »*. En somme, le message paraissait directement adressé à la réunion de Londres. Le communiqué, transmis à une agence de presse occidentale à Beyrouth, précisait que ces libérations intervenaient après *« les promesses du gouvernement français concernant nos exigences qu'il connaît bien et qui ont été discutées précédemment avec les Algériens »*. Elles font suite également à l'*« intervention française auprès du président »* (Hafez El Assad, le chef de l'Etat syrien), poursuivait l'OJR, ajoutant : *« Nous demandons à tous les pays européens, notamment au gouvernement français, d'abandonner leurs projets colonialistes dans la région, en particulier au Liban. »*

L'OJR s'était fait connaître pour la première fois le 14 mars dernier en revendiquant l'enlèvement, intervenu six jours plus tôt, des quatre membres d'une équipe d'Antenne 2 ; deux d'entre eux, Philippe Rochot et Georges Hansen, avaient été libérés, précisément aux alentours du Beaurivage, le 21 juin dernier.

Son communiqué de lundi laisse entendre que la libération d'otages français intervient en quelque sorte comme une « récompense » pour la manière dont Paris a fait valoir, ces dernières semaines, qu'il serait erroné, de la part des Européens, de rompre avec la Syrie ou de mettre en quarantaine ce pays qui joue un rôle clé au Proche-Orient. Ces derniers jours, d'autre part, à en croire des informations concordantes, les Syriens auraient multiplié les pressions sur les Iraniens dans un but bien précis : obtenir des dirigeants de la République islamique qu'ils usent de leur influence auprès des ravisseurs des otages afin de faciliter la libération de certains d'entre eux au moment de la réunion des Douze à Londres.

Reste à savoir si les libérations de mardi sont de bon augure pour les autres otages français du Liban. Outre MM. Cornéa et Normandin que retient encore l'OJR, le groupe Djihad islamique a revendiqué l'enlèvement de quatre autres Français : les diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine (enlevés le 22 mars 1985), le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le sociologue Michel Seurat (dont l'*« exécution »* a été annoncée depuis), capturés le 22 mai de l'an passé. Pour autant qu'on puisse savoir, le Djihad se situerait dans une mouvance plus proche de l'Iran que l'OJR et Paris compte sur la normalisation de ses relations avec Téhéran pour faciliter la libération de ces otages. Il y a peut-être ici un signal encourageant : Téhéran serait enfin d'accord pour signer rapidement l'accord paraphé fin octobre entre experts iraniens et français et prévoyant le remboursement par la France de 330 millions de dollars au titre d'un prêt consenti par l'Iran au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en 1974.

MM. Sontag et Coudari

MM. Marcel Coudari et Camille Sontag — qui ont été libérés ce mardi — étaient les moins connus des otages français retenus au Liban. Ni diplomates ni journalistes, ils résidaient à Beyrouth pour des raisons strictement personnelles. M. Coudari, installé au Liban depuis plusieurs années, aurait été enlevé à Beyrouth-Ouest, le 27 février dernier, dans des circonstances encore très mal définies. Son rapt a été revendiqué le 24 septembre par l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), en même temps que celui d'un ressortissant américain. L'OJR avait alors accusé M. Coudari d'être *« un agent des services de renseignements français »*.

M. Camille Sontag (quatre-vingt-cinq ans) a été capturé le 7 mai dernier, également à Beyrouth-Ouest, sur le front de mer, alors qu'il se rendait avec sa femme aux PTT pour régler ses factures dans la perspective d'un départ définitif du Liban. Originaire d'Alsace, venu au Liban comme officier à l'époque du mandat français (avant 1943), M. Sontag y était demeuré comme délégué de Citroën et de Peugeot, s'y était marié et y avait pris sa retraite en 1970. Seule la vague d'enlèvements de ressortissants occidentaux l'avait finalement décidé à quitter le Liban.

Un arbitrage du premier ministre

Prisons privées : 15 000 places
M. Chalandon en avait demandé 25 000

M. Albin Chalandon souhaitait immédiatement vingt-cinq mille places de prisons privées : il n'aura droit, dans un premier temps, qu'à quinze mille. La décision de réduire les ambitions du garde des sceaux a été prise, lundi 10 novembre, au cours d'un comité interministériel auquel participaient notamment MM. Jacques Chirac et Edouard Balladur.

Le garde des sceaux, qui assistait lui aussi à cette réunion, estime néanmoins avoir obtenu satisfaction sur l'essentiel : son projet a obtenu le feu vert du premier ministre et du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, alors qu'il était combattu par M. Alain Juppé. Le ministre chargé du budget était opposé, pour des raisons de coût, au plan de privatisation.

Les dix mille autres places de prisons privées que souhaitait obtenir M. Chalandon lui seront accordées dans dix-huit mois, espère-t-on à la chancellerie, une fois tirés les enseignements de la mise en route de la première tranche.

Sur un autre point, M. Chalandon devra modérer ses ambitions. Le garde des sceaux souhaitait lancer un plan de cinq ans de modernisation de la justice, sous forme d'une loi-programme telle qu'il en existe pour la défense et la police. Une telle loi oblige l'Etat à respecter les engagements financiers fixés au moment où elle est votée.

M. Balladur s'est opposé à ce régime de faveur pour la justice. Le « plan pluriannuel » de M. Chalandon n'aura pas un caractère financier contraignant, explique-t-on à la chancellerie, mais simplement *« valeur d'engagement moral »*.

BERTRAND LE GENDRE.

Après leur échec aux élections législatives

Le pari alsacien des Verts

Les écologistes alsaciens ont gagné, et les élus ont pris leur revanche. Telles sont les deux principales conclusions de l'assemblée générale annuelle des Verts, qui s'est déroulée à la fin de la semaine dernière à Paris (*le Monde* des 8 et 11 novembre). Les délégués, représentant les quelque onze cents adhérents du mouvement, ont désavoué leurs quatre porte-parole sortants (MM. Didier Anger, Jean Brière, Yves Cochet et Guy Marimot) en rejetant le texte d'orientation d'ouverture à d'autres partis, en particulier de gauche et d'extrême gauche, qu'ils proposaient. Par 413 voix contre 196, les participants à ce « congrès » ont adopté le texte « fondamentaliste » présenté principalement par les élus alsaciens et les représentants de la région Rhône-Alpes.

Les Verts se sont donné quatre nouveaux porte-parole, sorte de « direction politique » du mouvement : M[me] Andrée Buchmann et M. Antoine Waechter, tous deux conseillers régionaux d'Alsace, M. Michel Delore, ancien secrétaire national (Rhône-Alpes) et François Berthoud, nouveau venu au collège exécutif (Basse-Normandie). Si M. Brière (Rhône-Alpes) ne fait plus partie, à sa demande, de la direction exécutive des Verts, M. Cochet (Bretagne) est désormais chargé des actions écologistes, M. Anger est délégué aux élections et M. Marimot, secrétaire national. Enfin, M[me] Solange Fernex (Alsace) fait son retour au collège exécutif en prenant en main les Verts européens.

Après l'échec des dernières élections législatives (1,2% des suffrages) et le refus de « mariage » de l'écologie, les Verts se lancent dans un véritable pari alsacien dans lequel les élus locaux et le travail de terrain environnementaliste sont privilégiés. Ils se donnent jusqu'à la mi-juin 1987 pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle, procédure dans laquelle M. Antoine Waechter semble le mieux placé.

Ce dernier, qui affirme n'avoir pas soutenu *« une motion de fermeture »* du mouvement, participera à un colloque (1), ainsi que M. Michel Carré, délégué aux élu(e)s écologistes (Ile-de-France), consacré à la « Décentralisation, aux communes et à la vie locale », organisé, notamment, par M. Pierre Banby, porte-parole du Parti pour une alternative communiste (PAC).

O. B.

(1) Colloque de l'association d'étude des réalités institutionnelles et politiques (AERIP), vendredi 14 et samedi 15 novembre, à partir de 14 heures, 69, *ter*, rue de la Chapelle, 75018 Paris.

A l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Les prisons républicaines de M. Badinter

M. Robert Badinter redevient professeur. Il animera dans quelques jours, et pour un an, un séminaire de recherche consacré aux « prisons républicaines ». Ce séminaire, très fermé, n'accueillera qu'une vingtaine de personnes dont M. Jean Favard, ancien conseiller technique de M. Badinter à la chancellerie, chargé des problèmes pénitentiaires.

Les « prisons républicaines » de l'ancien garde des sceaux sont celles d'autrefois. La période choisie est celle qui va des lendemains de la Commune de Paris (1872) à 1914.

M. Badinter voit dans cette période de grande stabilité politique un terrain idéal de recherche sur un sujet qui lui tient, depuis longtemps, à cœur. Il en avait parlé avec Michel Foucault et ils envisageaient tous les deux de diriger un séminaire commun sur le phénomène carcéral. Puis M. Badinter avait été nommé garde des sceaux...

Faute de « compensations », la France pourrait réduire ses achats de gaz norvégien

M[me] Brundtland, premier ministre norvégien, a écrit, le 7 novembre, à M. Chirac pour lui confirmer que des achats de gaz norvégien par la France ne peuvent faire l'objet de compensation. Elle estime que les autres clients (RFA, Belgique et Pays-Bas) sont en droit d'attendre une égalité de traitement qui rend la demande française impossible. En revanche, M[me] Brundtland affirme que la signature par la France du contrat serait suivie *« naturellement »* par un élargissement des coopérations industrielles et culturelles ; les possibilités étant *« considérables »* dans les domaines technologiques, scientifiques, ainsi que dans les matériels militaires.

Ce *« contrat du siècle »* gazier, conclu fin mai avec la Norvège par un consortium européen, dont Gaz de France, a été bloqué par le gouvernement français, qui fait valoir qu'il va creuser le déficit commercial de l'Hexagone vis-à-vis de la Norvège, déjà lourd de 10 milliards de francs en 1985. Paris réclame des *« compensations »* sous forme de contrats pour les entreprises françaises.

Oslo ayant donné jusqu'au 15 novembre au gouvernement français pour signer, le dossier apparaît donc dans l'impasse. Toutefois, les autorités françaises semblent sur le point de trouver une solution qui consisterait à n'accorder leur aval que pour la moitié environ du gaz prévu (4 milliards de mètres cubes par an, au lieu de 8). Comme Paris sait que, côté norvégien, la rentabilité des investissements dépend beaucoup des quantités enlevées par la France, le gouvernement français serait ainsi en position de force pour négocier les conditions d'achat de 4 milliards de mètres cubes supplémentaires avec, cette fois-ci, les *« compensations »* voulues.

● **Le GATT refuse de se prononcer sur l'embargo américain contre le Nicaragua.** — Sans classer définitivement l'affaire, le conseil du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a refusé de se prononcer sur le fond du litige opposant le Nicaragua aux Etats-Unis, déboutant virtuellement Managua de l'action engagée contre l'embargo commercial décrété à son encontre par les Etats-Unis, en mai 1984

Les syndicats ouest-allemands contraints de racheter leur empire immobilier

Sous la pression des banques, la Confédération des syndicats ouest-allemands (DGB) a accepté, le 10 novembre à Francfort, de racheter la Neue Heimat, son ancien empire immobilier, criblé de dettes (17 milliards de deutschemarks), qu'elle avait cédé le 1er octobre, pour un mark symbolique, à un industriel de Berlin-Ouest, M. Horst Schiesser, propriétaire d'une boulangerie industrielle. Les quinze principales banques créancières de la Neue Heimat ont repoussé le plan proposé par M. Schiesser, estimant qu'il n'était pas en mesure de sauver l'entreprise. Du coup, les syndicats ont décidé de la racheter par l'intermédiaire de leur holding BGAG. Celle-ci s'engage à soutenir la Neue Heimat et à trouver une solution satisfaisante.

Grève à la SNCF

Des perturbations limitées les 12 et 13 novembre

Des perturbations, *« très limitées »* selon la direction, auront lieu à la SNCF mercredi 12 et jeudi 13 novembre, principalement sur les lignes de la banlieue parisienne, en raison d'une grève des conducteurs autonomes (FGAAC) qui demandent notamment l'abandon du projet de nouvelle grille salariale. La CFDT a également déposé un préavis de grève pour la même période de mercredi 6 heures à vendredi 6 heures. Quant au préavis de la CGT, il va de mercredi 20 heures à vendredi 8 heures.

La direction de la SNCF a indiqué que les conséquences du mouvement devaient être circonscrites au trafic de la banlieue parisienne et à la desserte régionale de quelques villes de province, le trafic étant normal sur les TGV, les rapides et les express grandes lignes. Sur la banlieue parisienne — hormis Saint-Lazare et Montparnasse où le trafic sera normal — 60 % des trains seront assurés.

● **Attentat contre une synagogue à Anvers.** — La principale synagogue du centre d'Anvers a été l'objet, dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 novembre, d'un attentat à la bombe. Cet attentat, dont la responsabilité n'a pas été immédiatement revendiquée, n'a pas fait de victime mais a provoqué d'importants dégâts matériels. Plusieurs vitraux de la synagogue ont volé en éclats. La porte d'entrée a été détruite, ce qui laisse supposer que la bombe avait été placée à l'extérieur.

A B C D E F G

Mille sept cents emplois supprimés aux Houillères de Lorraine en 1987

M. Joseph Bernard, directeur général des Houillères du bassin de Lorraine (HBL), a annoncé, le lundi 10 novembre, au cours d'un comité d'entreprise, la suppression de mille sept cents emplois en 1987. Ces suppressions se feront sans licenciements mais essentiellement par des retraites et des préretraites. M. Bernard, qui présentait aux syndicats l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 1987, a indiqué que le niveau de production avait été fixé pour l'an prochain à 8,9 millions de tonnes (contre 9,45 en 1986), en raison des prix du dollar et du baril de pétrole brut.

Protestant contre ces prévisions, les syndicats ont quitté le comité d'entreprise après trois quarts d'heure de réunion. La CGT d'un côté et l'intersyndicale CFDT-FO-CGC-CFTC de l'autre, ont appelé à manifester jeudi 13 novembre à Hombourg-Haut (Moselle).

● **VOILE : Coupe Louis-Vuitton.** — *New-Zealand* a pris, seul, la tête des éliminatoires entre challengers de la Coupe de l'America, en dominant nettement *America-II*, lundi 10 novembre à Fremantle, lors de la huitième journée du deuxième round Robin. De son côté, *French Kiss* a battu le voilier américain *Eagle*, pour prendre la sixième place du classement provisoire.

Le numéro du « Monde » daté 11 novembre 1986 a été tiré à 466 506 exemplaires

Deux disparitions

● Le compositeur canadien Serge Garant

La mort brutale de Serge Garant, qui devait diriger un concert vendredi au Festival de Lille (le Monde *du 9 novembre), prive le Canada d'une de ses plus grandes personnalités musicales ; compositeur, chef d'orchestre, professeur et critique, il jouait un rôle dominant dans l'art contemporain. On disait volontiers qu'il était le « Boulez canadien » par son activité infatigable d'animateur à la tête de la Société de musique contemporaine du Québec depuis 1960, où il a révélé maintes partitions de ses amis et collègues, mais aussi par son œuvre considérable qui allie la rigueur sérielle à un vrai lyrisme poétique.*

Né à Québec le 22 septembre 1929, épris de jazz dès l'enfance, il étudia le piano, l'harmonie et la composition (avec Claude Champagne) dans son pays, puis suivit à Paris, en 1951-1952, la classe d'analyse de Messiaen, et travailla le contrepoint avec Andrée Vaurabourg. Il était professeur d'analyse et de composition à l'université de Montréal depuis 1967. Ses œuvres ont été assez souvent données en France, notamment au Domaine musical et à Royan.

● La pianiste Lili Kraus

Elle fut, jusqu'à la fin de sa vie, la grâce même de la musique, interprète incomparable de Mozart, alliant l'esprit tchèque (par son père), l'ardeur hongroise (par sa mère) et la sensibilité viennoise de l'empire où elle était née, le 4 mars 1905, à Budapest. Entrée dès l'âge de huit ans à l'Académie de musique, Lili Kraus travaille avec Bartok et Kodaly, puis avec Steuermann et Schnabel à Vienne, où, à vingt ans, elle est nommée professeur au Conservatoire. En 1930, elle commence une longue et brillante carrière internationale ; dès cette époque, ses récitals Mozart et Schubert, ses disques de sonates, avec Willy Boskowsky et Szymon Goldberg, la rendent célèbre. Fuyant le nazisme, elle s'installe à Londres. En 1942, elle est faite prisonnière à Java par les Japonais et croupit pendant une année dans un effroyable camp de concentration, avant d'être transférée dans un lieu d'internement moins dur jusqu'en 1945.

Elle s'était forgée dans l'épreuve un moral inébranlable et eut le courage de réapprendre à jouer avec des doigts qui avaient perdu toute sensibilité. Peu à peu, elle avait repris ses tournées et retrouvait tout son prestige. On l'avait entendue plusieurs fois à Paris depuis la guerre. Ses qualités foncières, vivacité, intelligence, imagination poétique, étaient couronnées par une maturité conquise qui faisait resplendir l'intériorité des œuvres les plus limpides. Ses enregistrements de Mozart, Schubert, mais aussi de Haydn et Schumann, resteront des références.

J. L.

